

CM

CAHIERS  
MARXISTES



**femmes  
histoire  
au  
tournant  
du siècle**

marie-thérèse coenen • marie-sylvie dupont-bouchat • éliane gubin • serge jaumain • denise keymolen • hedwige pœrnans-pouillet • anne summers • valérie tanghe • pierre van den dungen

août-septembre 1993 191

### Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue rend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

---

#### **abonnement**

(6 numéros par an)

pour la Belgique 900 F  
pour l'étranger 1 000 F

au compte 001-1047600-76  
des CM (20, av. de Stalingrad,  
1000 Bruxelles)

Tél : 32-2-514.53.52

Fax : 512.23.84

---

#### **comité de rédaction**

Mateo Alaluf, Jacques Aron,  
Albert Carton, Ouardia Derriche,  
Pascal Delwit, Jean-Michel De  
Waele, Pierre Gillis, Michel  
Godard, Serge Govaert, Jean-  
Jacques Heirwegh, Claude  
Herne, Rosine Lewin,  
Bérangère Marquès-Pereira,  
Jacques Moins, Jacques  
Nagels, Nadine Plateau, Marc  
Rayet, Claude Renard, Jean-  
Maurice Rosier, Christian  
Vandermotten, Benoît  
Verhaegen.

---

#### **secrétariat de rédaction**

Hélène De Noose

#### **rédacteurs en chef**

Pierre Gillis, Michel Godard

# femmes histoire au tournant du siècle



## sommaire

*édito*

*avant-propos*

**éliane gubin - jean puissant** 5

## représentations et enjeux

- féminisme et société en belgique avant 1914 **éliane gubin** 11
- la criminalité féminine : constructions idéologiques  
et réalités sociales **marie-sylvie dupont-bouchat** 27
- féminisation de la pauvreté ?  
regards à partir du 19ème siècle **hedwige peemans-poullet** 47

## organisation, encadrement et contrôle social des femmes : la réaction des partis politiques

- émilie claes : une féministe socialiste **pierre van den dungen** 63
- le féminisme au sein du pob : l'exemple de la presse  
féministe socialiste francophone **valérie tanghe** 71
- les travailleuses et le mouvement syndical :  
intégration ou autonomie ? **marie-thérèse coenen** 83
- les cercles de fermières : une solution catholique  
à l'exode rural **pierre van den dungen** 101

## le travail : tradition/émancipation

- la boutique à la fin du XIXe siècle :  
un univers féminin ? **serge jaumain** 113
- les premières  
femmes médecins en belgique **denise keymolen** 127
- sphère privée, sphère publique : le mouvement de réforme  
des soins infirmiers et les infirmières militaires britanniques  
**anne summers** 147

---

**livres**

167

août-septembre 1993 **191**

**CREDIT AU LOGEMENT**  
**ENSEMBLE,**  
**TOUT DEVIENT**  
**POSSIBLE.**

**CGER** 

## éditorial

Le saviez-vous, il y a tout juste 100 ans qu'une première femme diplômée en médecine est sortie d'une université belge. Ainsi s'achevait une bataille de quinze ans, pour l'accès à l'université d'une part, et à la profession d'autre part.

Au premier abord, une telle bataille peut paraître lointaine, tout comme les situations et les débats «horribles» que ce cahier d'histoire vous présente. Et pourtant... Si les succès d'alors dans l'émancipation des femmes sont importants, et signalent l'enclenchement d'un processus social qui deviendra irréversible, les résistances et les succès piégés annoncent d'autres batailles à suivre,... jusqu'à aujourd'hui.

Car l'inégalité en matière de travail demeure, tout comme en matière politique, et la violence sexuelle : le processus social, les acquis, sont peut-être certains, mais la question fondamentale n'est pas résolue.

On comprend mieux dès lors pourquoi il ne suffit pas de décrire «la condition féminine»: il s'agit d'analyser à la fois la résistance des structures sociales à l'émancipation féminine et la pérennité d'un rapport de forces entre les sexes. C'est à cette double fin que le mouvement féministe a construit le concept de **rapports sociaux de sexe**.

Comme tous les concepts, il s'améliore si l'on s'en sert. L'enjeu de la mémoire, propre à tout travail d'histoire, est donc ici en plus celui d'une réécriture de l'histoire des femmes. Ou même celui d'une écriture tout simplement, car c'est seulement depuis une bonne décennie que le chantier a été ouvert.

Ce numéro des *Cahiers* a ainsi une première ambition documentaire, pour le lecteur, et une deuxième de mise en débat public, pour les chercheuses et les chercheurs qui doivent être salués pour un travail pionnier méritant d'être mieux connu.

En particulier, nos lecteurs voudront bien mettre les mérites du présent ouvrage au crédit des coordinateurs scientifiques du dossier, Eliane Gubin et Jean Puissant.

Pour les *Cahiers*, une troisième ambition est -provisoirement- plus spéculative et problématique, et on la lira uniquement entre les lignes, voire seulement les lignes de telle ou telle contribution. C'est celle de passer d'une histoire des femmes à une «histoire féministe», qui s'inscrirait dans un ensemble plus global, celui des «études féministes». Il ne s'agirait plus seulement d'un objet particulier, les femmes, mais de questions différentes, posées à l'histoire en général, au nom d'un mouvement social, le féminisme.

Or, si l'**engagement revendiqué** est, en sciences humaines, assez largement reconnu comme condition de scientificité, les qualificatifs pour leur discipline sont assez souvent mal reçus dans le milieu des historiens : «positiviste» est jugé vexant, et une histoire «marxiste», par exemple, y a plutôt mauvais genre, si on ose dire. Alors «féministe»...

S'il ne s'agit pas - trop évidemment - de reconnaître ou concéder «au Parti» un quelconque droit d'agrégation, ni à l'adhésion proclamée une quelconque vertu qui prévaudrait sur la qualité du travail et éluderait la critique, la question est alors celle de l'existence et de la consistance du féminisme comme ensemble pratique et théorique distinct, à reconnaître nécessairement.

Et ça, c'est une belle question ...

**Nadine Plateau**

**Michel Godard**

Le contre-point graphique de ce numéro vous est offert par **Gladys Cordova**.

Née à Santiago (1935), elle vit en Belgique depuis 1973. Femme de l'exil, vous la connaissez peut-être déjà : c'est elle en somme la mère de Machitun, ce groupe de musiciens latinos, familial au début, qui a montré dans son évolution les vertus du métissage, de la «fertilisation croisée». Gladys Cordova nous mène sur les mêmes chemins en peinture.

A côté de divers métiers gagne-pain, elle a fréquenté pendant dix neuf ans l'Académie de Boitsfort, travaillant plusieurs techniques avec divers professeurs, faisant le tour des ateliers. L'amateure cherchant un épanouissement personnel est ainsi, et depuis des années déjà, devenue maître de sa main : elle revisite l'héritage européen avec une couleur neuve qu'elle dédie, en signant Lao, à l'Indienne des Andes qui fit la moitié de son éducation. Sa force est à la mesure de l'écart assumé, qui embrasse la mer et des montagnes. Pour son bonheur, une première exposition personnelle lui est offerte à Sao Paulo au printemps prochain.

Couverture: *Lola* huile sur toile 40x50 cm

**MG.**

## avant-propos

Dire de l'histoire des femmes qu'elle présente un grand intérêt semble relever de l'évidence. Mais cette affirmation reste pourtant d'actualité et d'actualité urgente, au vu de l'indifférence que l'histoire traditionnelle persiste à lui témoigner. En dépit des nombreux ouvrages de qualité produits par les recherches dans ce domaine, l'histoire des femmes n'est toujours pas intégrée dans les connaissances.

Or l'histoire des femmes est bien plus qu'une autre histoire. Elle ne se borne pas à faire sortir les femmes de l'ombre : elle pose des questions dérangementantes, en intégrant dans le discours et dans l'étude l'autre moitié de l'humanité. Elle dévoile ainsi des pans entiers de l'évolution sociale et oblige à en réinterroger le sens. On ne sort pas indemne de cette analyse car elle éclaire violemment des enjeux marquants de la société contemporaine et oblige à une remise en cause, collective et personnelle.

Car il n'est pas indifférent de naître homme ou femme : ceci implique d'emblée une différenciation qui, au-delà des catégories sociales, des classes et des statuts, se traduit généralement en termes d'inégalité et de hiérarchie. Cette nouvelle « donne » vient enrichir les perspectives et surimpose à la notion de lutte des classes celle de rapports sociaux de sexe. Elle débouche donc inévitablement sur la prise en compte des mécanismes d'exclusion ou d'intégration dans nos sociétés modernes.

En tant que telle, l'histoire des femmes a déjà un passé bien rempli. En Belgique, elle est restée longtemps en-dehors des universités, en étroite relation avec le féminisme militant. Elle a produit d'excellents

travaux, qui ont été répercutés par des revues féministes (*Les Cahiers du Griff*, *Chroniques féministes...*), celles-ci diffusant les résultats de leurs propres recherches (Université des Femmes) et de la recherche internationale. D'une manière plus large, elle a connu des développements considérables dans les pays anglo-saxons, mais aussi en France, au Québec : l'histoire des femmes a derrière elle des années de débats, de construction scientifique qui opposent ses partisans et ses détracteurs, mais aussi ses partisans entre eux. Car sa diversité n'a pas tardé à produire des écoles, signe de sa vitalité. Les recherches actuelles témoignent d'un constant élargissement des domaines au point de vue des thèmes et des méthodes. Son principal mérite demeure peut-être d'avoir obligé « à regarder comme justiciables d'une analyse en termes de détermination historique des données comme la reproduction, l'organisation familiale et le comportement sexuel ».

On aurait pu concevoir un *Cahier* traitant des aspects multiformes de la recherche. Peut-être un numéro ultérieur s'y attellera-t-il. Le dossier présenté ici est à la fois plus modeste et plus ciblé, dans le temps et dans l'objet. Il s'agit d'une sorte d'état des lieux - de certains lieux car tous ne pouvaient être abordés - de la condition féminine au tournant du XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle, une mise en perspective de tentatives, d'activités et de situations qui toutes sont significatives de cette époque. Le lien est là, qui relie des articles paraissant de prime abord disparates. Tous livrent le résultat d'une recherche sur documents, dans le cadre de mémoires de licence, de thèses de doctorat, de travaux scientifiques divers.

Il s'agit d'abord de rappeler le contexte général de l'émergence du féminisme dans la société belge, ses particularités et ses limites (Eliane Gubin). Mais il ne suffit pas de dire la misogynie du XIX<sup>e</sup> siècle, encore faut-il pouvoir la palper. Si elle affleure en filigrane dans tous les articles, Marie-Sylvie Dupont-Bouchat, en étudiant la criminalité féminine, jette néanmoins un regard sur un de ses aspects les moins connus. Elle montre combien le droit pénal, à l'instar de la littérature, la politique, la médecine, véhicule les fantasmes de la société fin de siècle : la femme, vue principalement sous la forme d'Eve corruptrice.

Dégagée de ses stéréotypes, la criminalité féminine apparaît surtout comme une conséquence de la misère. Hedwige Peemans-Pouillet

\* J.W.Scott, « Dix ans d'histoire des femmes », dans *Le débat*, décembre 1981, p.128.

s'interroge sur cette paupérisation des femmes : fait historique, présent dans toutes les sources, fait discernable et mesurable, bien connu des pouvoirs publics, mais auquel ceux-ci n'apportèrent jamais de réponse adéquate.

Au delà de ces situations, il s'agit aussi de rappeler que le féminisme avait, dans le contexte politique et culturel de l'époque, toutes les chances de ne pas réussir. Et de montrer aussi comment et pourquoi il a néanmoins pu s'imposer. Première victoire, indéniable : son insertion dans les partis politiques sort la question féministe (ou féminine, c'est selon) de la sphère privée et oblige à en débattre dans l'espace public. Mais victoire à la Pyrrhus puisqu'elle aboutit à réaffirmer avec force les inégalités de sexe, tout en permettant au monde masculin de reprendre le contrôle de la plupart des organisations féminines (Pierre Van den Dungen, Marie-Thérèse Coenen, Valérie Tanghe). Des trois familles politiques du temps, seul le parti libéral reste en dehors de la manœuvre récupératrice, qu'il ne prenne pas la mesure exacte de l'enjeu ou bien que ses préoccupations soient ailleurs. Il présente ainsi le paradoxe d'avoir été à la fois le creuset du féminisme et le seul parti à ne pas tenter de l'organiser. Les attitudes à l'égard des revendications féministes resteront ambiguës, dans la mesure où rapidement chaque parti privilégie directement les avantages qu'il croit pouvoir en tirer. Ainsi le rôle éducatif, concédé aux femmes par les libéraux, loin de traduire une sensibilité particulière pour leur désir d'émancipation, sert leur projet de laïcisation de la société et montre bien vite ses limites quand il s'agit de leur reconnaître le droit à une quelconque affirmation professionnelle. Sous le couvert de la défense du suffrage féminin, le contrôle du clergé masculin au nom de l'Eglise s'exerce rapidement sur les associations féminines chrétiennes et le POB, bien qu'il lui soit impossible de faire l'économie de la question féminine, prouve son désintérêt profond pour les particularités du mouvement féministe en renonçant à défendre l'égalité politique des femmes.

Moments aussi où tradition et modernité se côtoient, surtout dans le domaine du travail féminin. Si l'on a bien étudié les conséquences de l'industrialisation sur le travail des femmes au milieu du siècle, en revanche l'évolution fin-de-siècle est nettement moins connue. Des industries principalement féminines disparaissent, le petit commerce -traditionnellement féminin- se débat aux prises avec les nouvelles formes de distribution, mais aussi de nouvelles carrières féminines se dessinent, qui s'affirmeront dans l'entre-deux-guerres (infirmières, assistantes sociales...). Serge Jaumain apporte un éclairage sur la boutique, univers féminin par excellence. Anne Summers montre



*Auto-portrait au perroquet, huile sur toile, 60 x 70 cm.*

comment les infirmières, en s'appuyant sur les formes les plus anciennes du travail domestique, tentent d'échapper à la tutelle masculine. Mais la stricte hiérarchie des rapports de classe et de genre y mettront bon ordre. Quant à Denise Keymolen, elle rappelle comment les premières femmes médecins ont ouvert une voie étroite vers les professions libérales.

Il ne s'agit, bien sûr, que d'une approche partielle de la condition féminine : de très nombreux aspects restent à découvrir. Tel quel le dossier n'a d'autre ambition que d'insister sur l'intérêt de ces études et sur la nécessité de rappeler qu'il y a cent ans - c'est loin et c'est proche - des femmes, espérant participer au mouvement d'émancipation amorcé avec le siècle, ont remis en cause, explicitement ou non, l'ordre de la société bourgeoise industrielle.

**Eliane Gubin et Jean Puissant**

**Marie-Thérèse Coenen**, licenciée en histoire, dirige le CARHOP (Centre d'Action et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire). Elle prépare une thèse sur le syndicalisme féminin en Belgique. On lui doit entre autres une étude récente sur la grève de la FN à Herstal en 1966.

**Marie-Sylvie Dupont-Bouchat**, docteur en histoire, est chargée de cours à l'UCL (Louvain-la-Neuve). Elle a consacré sa thèse à la sorcellerie dans les Pays-Bas. Depuis, elle étudie principalement l'évolution du système pénitentiaire.

**Eliane Gubin**, historienne, est chargée de cours à l'ULB, où elle enseigne l'histoire de la Belgique contemporaine. Elle anime, depuis 1988, le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB.

**Serge Jaumain** est docteur en histoire, premier assistant et maître de conférence à l'ULB. Il a consacré sa thèse de doctorat à l'étude du petit commerce.

**Denise Keymolen** est licenciée en histoire. Elle enseigne actuellement à l'Ecole Sociale d'Heverlee et poursuit une thèse de doctorat sur Victoire CAPPE. Elle a publié de nombreux articles sur la condition féminine au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Hedwige Peemans-Pouillet** est historienne et rédactrice en chef du journal des Mutualités chrétiennes *En Marche*. Elle est une des animatrices de l'Université des femmes, et de la revue éditée par celle-ci, *Chroniques féministes*.

**Anne Summers** est historienne et conservatrice à la section des manuscrits de la *British Library* (Londres). Sa thèse de doctorat est consacrée aux services infirmiers dans l'Angleterre de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Valérie Tanghe** est licenciée en journalisme et communication. Son mémoire de licence était consacré à l'étude de plusieurs organes de presse féministe et socialiste.

**Pierre Van den Dungen** est licencié en histoire. Il a consacré son mémoire à l'évolution des féminismes avant 1914. Il a ensuite entrepris une étude à l'Université du Québec à Montréal où, en collaboration avec Yolande Cohen, il a mené une étude comparée sur les Cercles de fermières au Québec et en Belgique.

## féminisme et société en belgique avant 1914

éliane gubin

Il est classique de faire coïncider la naissance du féminisme belge avec la création de la Ligue du Droit des femmes en 1892. C'est en effet le 27 novembre 1892 que se tient la première assemblée générale de la Ligue, dans le grand auditoire de l'Université Libre de Bruxelles, en présence de son recteur Hector Denis, futur député socialiste <sup>1</sup>. Si l'on excepte le *Vrouwenclub* d'Emilie Claeys, fondé à Gand en 1886 mais rapidement inséré dans les structures du POB <sup>2</sup>, la Ligue

- 
1. Une journée d'études, organisée par le GIEF avec l'appui du FNRS, a commémoré cet événement le 27 novembre 1992 à l'Université libre de Bruxelles. Les contributions paraîtront avant la fin de 1993. Sur la Ligue du droit des femmes, sa création et son fonctionnement : se reporter au mémoire de licence malheureusement inédit de F. VAN LIERDE, *La Ligue belge du droit des femmes*, Mémoire d'hist. cont., UCL, 1972.

La Ligue constitua un groupe de pression actif, efficace en dépit d'un nombre limité d'adhérentes (on ne dispose pas d'indications chiffrées). Son recrutement se limitait à Bruxelles et à la petite bourgeoisie intellectuelle et libérale de gauche.

Elle constitua un lieu de réflexion et surtout de préparation de dossiers et de questions transmis ensuite aux hommes politiques concernés. Sur la scène internationale, elle acquit un certain poids par ses contacts avec les associations féministes à l'étranger.

2. Voir l'article de P. Van den Dungen sur Emilie Claeys dans ce numéro des *CM*.

peut être considérée comme le premier mouvement féministe, le premier groupe de pression pour obtenir des réformes législatives favorables aux femmes. Qu'est-ce qui en explique l'émergence à ce moment-là, et comment, en dépit d'un contexte très défavorable, la Ligue a-t-elle pu progresser?

A bien y regarder, la Ligue offre des contrastes étonnants : elle participe au mouvement généralisé vers plus de démocratie et d'égalité qui caractérise la fin du siècle, mais se trouve par ailleurs en complet porte-à-faux avec les mentalités et les réflexions contemporaines.

Au plan européen, la Ligue s'inscrit dans un vaste courant qui voit naître presque partout en Europe occidentale, avec quelques décalages chronologiques, des associations structurées, dotées d'organes propres, de moyens de pression propres, pour relayer les initiatives individuelles du début du féminisme. A ce titre, la Ligue n'offre pas d'originalité particulière, elle accompagne la lente prise de conscience féministe qui s'est effectuée dans les sociétés industrielles entre 1850 et 1900.

Dans le contexte national, le féminisme s'inscrit dans un mouvement déjà ancien, critique à l'égard de l'ordre bourgeois, progressivement canalisé au sein de trois courants : le mouvement social, linguistique et féministe. Tous trois trouvent leur origine dans la Constitution de 1830 qui, si elle est réellement un modèle de libéralisme politique (comparé à l'organisation des autres Etats européens), n'en est pas moins extrêmement conservatrice au plan social. L'éviction de la grande majorité de la population des droits politiques, culturels, juridiques suscite rapidement des réactions, des protestations. Le féminisme belge s'insère donc bien dans l'évolution interne du pays vers plus de démocratie, mais le parallèle que l'on peut établir avec les autres courants contestataires s'arrête - momentanément - là.

En effet, le mouvement ouvrier, groupé autour du POB récemment créé (1885), a pour lui la force des masses prolétariennes et l'arme de la grève générale. Il obtient rapidement une première victoire, en 1893, avec le suffrage plural. Le mouvement flamand, après avoir stagné longtemps, obtient, par ce même vote plural, le poids des masses rurales flamandes et bascule définitivement dans les rangs du parti catholique, c'est-à-dire du parti au pouvoir depuis 1884. La «loi d'égalité» (1898), reconnaissant le flamand comme seconde langue nationale, sonne le glas de la suprématie culturelle de la bourgeoisie francophone. Les deux mouvements -ouvrier et flamand-

avaient à lutter contre des préventions fortes, prévention de classe dans les deux cas, à laquelle s'ajoute la prévention culturelle pour le mouvement flamand. Mais ces préventions s'ordonnent dans une sphère qui n'exclut pas la lutte politique : le flamingantisme est représenté à la Chambre depuis 1863; dès 1894, le POB envoie vingt et un députés au Parlement où les progressistes avaient déjà balisé la revendication du suffrage universel.

Le féminisme, lui, bien qu'ayant, comme le mouvement flamand, lancé ses premières critiques très tôt (1832)<sup>3</sup>, est resté embryonnaire. Son évolution est lente et difficile dans une société où les principales intéressées - les femmes - restent indifférentes à la plupart de ses arguments. A la fin du siècle, le mouvement est toujours peu développé. Représenté par quelques dizaines de femmes actives, il a contre lui des préventions de classe (on critique l'origine bourgeoise des premières féministes), mais surtout des préventions de sexe qui l'excluent du domaine public. Alors qu'elles procèdent du même désir d'égalité au sein de la société, les revendications féministes ne sont pas de même nature et se heurtent à des résistances différentes, car elles remettent en cause non seulement l'organisation sociale mais aussi ses fondements.

Pour comprendre la virulence des réactions anti-féministes, qui semblent tellement disproportionnées en regard de l'influence minimale du mouvement, il faut tenir compte du contexte politique et des valeurs morales de la bourgeoisie dominante. Les deux s'enchevêtrent d'ailleurs intimement en cette fin de siècle, où la société, traversée par de fortes secousses sociales, est obligée de reconsidérer et de consolider l'édifice.

## le temps des changements

La période qui s'étend de 1884 à 1914 est faite de contrastes violents : figée dans une stabilité politique totale - le «long règne» catholique de 30 ans - la société est ébranlée par de graves explosions sociales, nées du ralentissement de la croissance économique et des progrès de l'organisation ouvrière. L'essor des sciences, le darwinisme - et

---

3. Zoé de GAMOND, *De la condition sociale des femmes au 19<sup>e</sup> siècle et de leur éducation publique et privée*, 1834 (ouvrage réunissant des «Lettres» parues en 1832 et 1833 dans la *Revue encyclopédique*). Sur Zoé de Gamond, voir A. WAUTERS, *Biographie nationale*, t.VII, col. 474-481.

la formidable querelle intellectuelle qu'il provoque - remettent en cause la certitude des origines. L'accélération du temps, des rythmes, des moyens de transports accroît les bouleversements que d'aucuns -et non des moindres- n'hésitent pas à traduire en inquiétudes : «*Le temps presse... Le régime de la machine et de la violence a commencé*» écrit Michelet en 1872. La crainte du modernisme, des changements incontrôlés, est latente chez beaucoup, comme une plaie qui accompagne les fins de siècle. La dégénérescence, dénoncée par les moralistes, semble trouver son châtimeut dans la diffusion de fléaux sociaux, au propre -la tuberculose, la syphilis- comme au figuré -le socialisme.

La société bourgeoise urbaine avait élaboré patiemment un mode de vie, un code des valeurs, une hiérarchie autour de son pouvoir économique et politique. Elle a produit un système de pensée, arbore fièrement des progrès techniques, des progrès scientifiques, est tout entière acquise, dans sa composante laïque, au positivisme -catégories claires, évolutives - tout entière convaincue dans sa composante religieuse, du bien-fondé des divisions sociales établies par la Providence. Les classes ont chacune leur rôle, et parmi elles, la distribution des tâches s'effectue selon les sexes et les âges. Le XIX<sup>e</sup> est un siècle qui classe, qui ordonne, qui décrit, qui définit, à la manière de l'entomologiste.

Profondément divisée au plan politique, la bourgeoisie dominante affiche un front uni et homogène en matière sociale, en matière morale. Aussi, la crise venue, un consensus se dégage-t-il rapidement : le mal a une origine morale. Le remède ne peut donc être que moral. Partout des réformateurs, catholiques, protestants, laïques, cherchent à rechristianiser, à remoraliser une société perturbée par l'économie capitaliste. Les solutions sont cherchées dans les enseignements de l'Eglise, la lecture de la Bible, l'affirmation des vertus morales et civiques. Tous convergent vers une idée unique : seule la restauration de la famille, ce lieu cardinal de la bourgeoisie, permettra de rétablir la paix sociale.

Déjà dans les années 1860, avec l'apparition de la question sociale - c'est-à-dire de la question ouvrière - la femme s'était trouvée brusquement au centre de l'observation. La femme du peuple d'abord, jugée responsable de la misère ouvrière par manque de qualités domestiques. La restauration du «ménage» précéda la restauration de la famille, mot d'ordre inconditionnel au tournant du siècle.

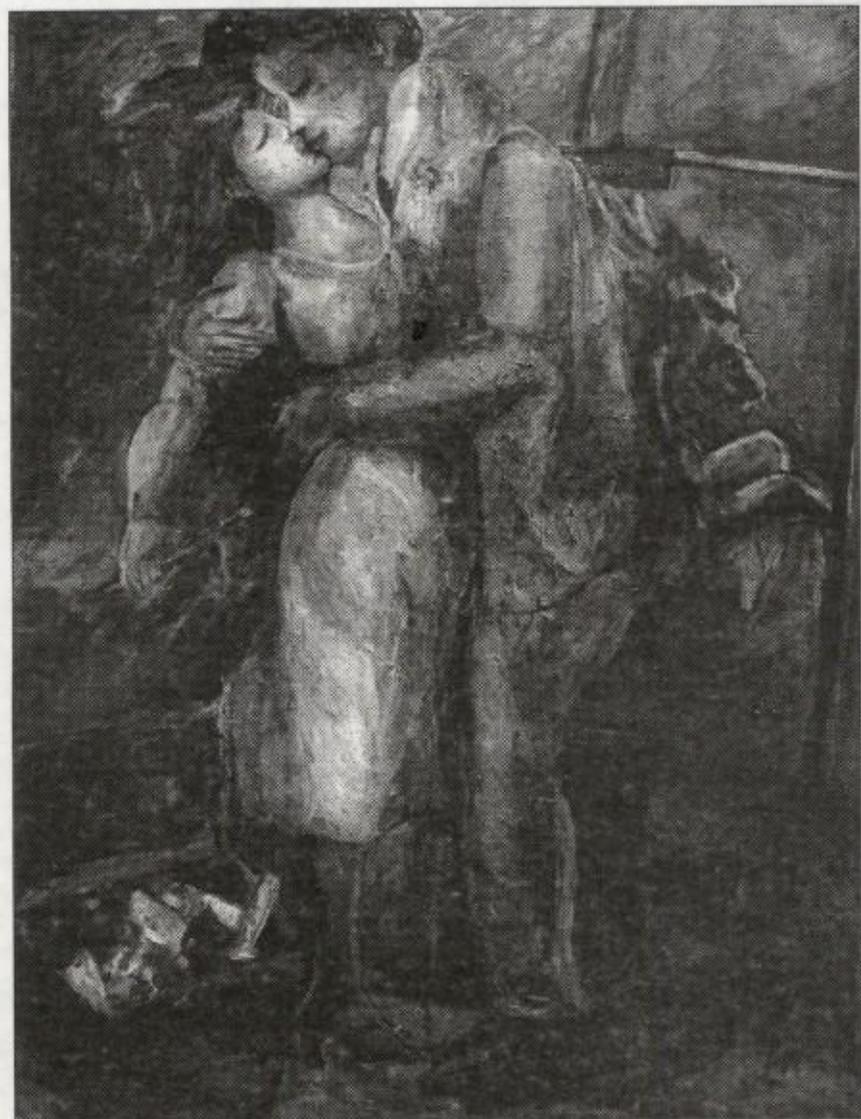
On constate donc qu'en période de tourmente sociale, lorsque l'ordre bourgeois doit faire face à des secousses graves, l'analyse puise en dernier ressort moins dans les convictions politiques ou économiques que dans les convictions morales. Inquiète, la bourgeoisie se tourne vers des «données d'évidence» pour rebâtir une société en y réaffirmant les droits et les devoirs de chacun. Or la distribution des rôles féminin et masculin est peut-être de toutes l'évidence la plus forte, celle à laquelle elle se raccroche avec le plus d'énergie. Au-delà de tous les bouleversements possibles, subsiste au moins une certitude, si bien résumée par le proverbe anglais : «Le Parlement peut tout, excepté changer l'homme en femme et réciproquement».

La femme dans son foyer, épouse, mère et éducatrice, n'est plus une simple représentation. Elle devient une des conditions *sine qua non* de l'ordre social : jamais le stéréotype n'a été plus lancinant, omniprésent, dès lors qu'il n'est plus seulement un mode de vie, mais le socle de la reconstruction sociale. C'est précisément la famille - telle que définie par la loi divine ou par la loi civile (c'est-à-dire la cellule de base, où règnent l'ordre et la hiérarchie, la supériorité masculine et la faiblesse féminine) - qui surnage comme valeur sociale fondamentale. Et c'est précisément cet ordre familial-là que les revendications féministes, en jetant le doute sur la légitimité des rapports sociaux de sexe, pourraient menacer. Le dialogue paraît, dès l'origine, voué à l'échec.

## une fin de siècle obsédée par les femmes

L'embrigadement des femmes dans la reconstruction sociale fut extraordinaire : catholicisme social, paternalisme, libéralisme... poussent les femmes dans la vie associative dont on espère la régénération sociale. Les ligues de moralité se multiplient, ligues de protection en tous genres (pour les prostituées, pour les servantes, pour les filles-mères), ligues d'hygiène, ligues contre l'alcoolisme, pour le pacifisme... Les épouses, dont on réaffirme par ailleurs la faiblesse et l'incapacité juridique, apparaissent pourtant comme le fer de lance, comme les principales «ouvrières sociales»<sup>4</sup> dans la grande croisade de «remoralisation», «ouvrières» vouées désormais au foyer dont elles ont la restauration en charge.

4. Le terme est du prédicateur français, le père Célestin Augier.



*Le baiser*, huile sur toile, 95 x 125 cm.

L'Eglise en fait un point de doctrine : de Léon XIII (*Rerum Novarum*) à Pie XI (*Casti Connubii*, 1930, *Quadragesimo anno*, 1931), les encycliques parlent d'une même voix. La place de la femme est dans son foyer, elle est destinée « *aux ouvrages domestiques... qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux, de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille* » (*De la condition des ouvriers*, Léon XIII). Même plus, toute activité extérieure est un péril « *pour la sécurité publique, pour le salut, pour l'existence même de la civilisation* » (*Casti Connubii*, Pie XI)<sup>5</sup>.

La littérature<sup>6</sup>, les arts en général, portent la marque de cette inquiétude, de cette omniprésence de la femme, sous son double visage, Eve corruptrice ou Marie salvatrice. Si la Belgique n'a pas, comme la France, l'équivalent des frères Goncourt dans le domaine de la misogynie, sa littérature n'en porte pas moins la marque<sup>7</sup>. Parallèlement, le sexisme, qui avait trouvé des échos favorables en politique (chez Proudhon notamment), atteint des sommets en philosophie : chez un Weininger, un Schopenhauer pour qui « *il ne devrait y avoir au monde que des femmes d'intérieur, appliquées au ménage, et des jeunes filles aspirant à le devenir et que l'on formerait, non à l'arrogance mais au travail et à la soumission* »<sup>8</sup>!

Le sexisme est aussi conforté par le droit, la médecine, par la biologie, qui, dans le prolongement du darwinisme, présentent la différence des sexes comme une condition nécessaire au progrès. Celle-ci ne s'observe-t-elle pas dans le règne animal à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des espèces? « *L'amplification de la disparité sexuelle est une loi du progrès humain; elle est donc érigée en valeur abso-*

5. Voir : *Encycliques et messages pontificaux (Léon XII, Pie XI, Pie XII). Textes choisis*. Préface de H. GUITTON, Paris, 1948.

6. On consultera à ce propos deux ouvrages récents, particulièrement révélateurs : A. STORA-LAMARRE, *L'Enfer de la IIIe République. Censeurs et pornographes 1881-1914*, Imago, Paris, 1990 et M. DOTTIN-ORSINI, *Cette femme qu'ils disent fatale*, Grasset, Paris, 1993.

7. P. Van den Dungen prépare un article sur ce sujet. On pourra déjà consulter son mémoire de licence en histoire, *Féminismes en Belgique*, ULB, 1991, pp.125-128.

8. SCHOPENHAUER, *Essai sur les femmes*, cité dans M. DOTTIN-ORSINI, *op.cit.*, p.341.

*lue : tout le reste est perversion*»<sup>9</sup>. Très vite l'idée s'impose que toute concession vers l'égalité des sexes aboutira à une forme d'androgynie. La femme, travaillant comme l'homme, étudiant comme l'homme, s'en rapprochera physiquement et perdra du même coup les qualités et les «charmes» de son sexe. La crainte que le féminisme ne change l'apparence physique des femmes sous-tend les discours, comme un danger majeur pour la civilisation<sup>10</sup>. «*Entre autres conséquences fâcheuses, le travail des femmes, en se généralisant, entraînera selon toute vraisemblance l'enlaidissement de l'espèce...*». Il ne faut pas vouloir contraindre la nature. Or, la femme est «*une fleur de serre dont le parfum ne s'exhale jamais plus suavement que dans la tiède intimité de la vie domestique, mais dont les couleurs se fânent aussitôt qu'on l'expose au grand jour brutal de l'agitation extérieure*»<sup>11</sup>.... De toute évidence, «*les hommes de ce temps ressentent encore le besoin qu'une forte différence physique vienne confirmer la différence des rôles sociaux et justifie la ségrégation*»<sup>12</sup>.

Fermons cette parenthèse, sans laquelle les réactions masculines sont peu compréhensibles, et résumons-nous. Les sciences (médecine, biologie) confirment la faiblesse physique et psychique des femmes, la politique cherche refuge dans les certitudes morales pour redresser une société contestataire, la littérature est traversée par des courants obsessionnels... : le contexte est, pour le moins, défavorable au féminisme qui désormais fait cavalier seul et se détache nettement des autres mouvements démocratiques. Toute revendication féministe, si mince soit-elle, déclencherà systématiquement une levée de boucliers où le catastrophisme tient lieu d'argument. Et cet état d'esprit subsiste au XX<sup>e</sup> siècle. Les revendications féministes sont immédiatement assimilées à un déni de «l'éternel féminin» qui amènera nécessairement «*la fin de la famille donc le désastre social*»<sup>13</sup>. Jamais quête d'égalité n'a suscité de prévisions aussi alarmistes. A chaque avancée, la société répond par l'inviolabilité du principe naturel : «*... la femme est faite pour la famille, (...)c'est seulement en elle et par elle qu'elle aura la plénitude*

9. M. DOTTIN-ORSINI, *Idem*, p.351.

10. Voir encore dans l'entre-deux-guerres : M. BRAUNSHVIG, *La femme et la beauté*, Paris, Colin, 1929.

11. *Idem*, p.240.

12. Y. KNIBIEHLER et C. FOUQUET, *La beauté, pour quoi faire?*, Temps actuels, 1982, p.120.

13. H. JOLY, *Le droit féminin*, Paris, 1922, p.10.

*de sa vie, même de sa vie personnelle(...) Il est clair que tout ce qui empêche l'homme d'être le plus homme et la femme d'être le plus femme possible mène à un excès d'individualisme tendant à la négation de la société»<sup>14</sup>.*

Mais si le contexte politique, social, intellectuel est éminemment défavorable, la Ligue du Droit des femmes existe bel et bien. Comment a-t-elle pu s'imposer? Par quel itinéraire a-t-elle pu se frayer un chemin dans une société attentive aux femmes mais si peu encline à les écouter? Le féminisme structuré qui voit le jour ne naît pas du contexte des années 1890 mais représente l'aboutissement d'une première période, sorte de protoféminisme où le militantisme fut principalement axé sur des revendications pédagogiques. Depuis les années 1860 en effet, les éléments nécessaires à la revendication égalitaire avaient été mis patiemment en place, et ces éléments furent, en Belgique comme partout ailleurs, la constitution d'un réseau éducatif pour filles.

## le protoféminisme pédagogique

Le féminisme a donc, dès 1892, un passé marqué idéologiquement, qui plonge ses racines au plus profond de ce qui fut la lutte politique principale au siècle dernier : la question scolaire. Les aspects les plus spectaculaires furent les efforts pour instaurer un enseignement secondaire pour filles et les mener ainsi jusqu'à l'université. Dans le même temps un enseignement technique et professionnel se met en place, sous les auspices de l'Association pour l'enseignement professionnel des jeunes filles, créée à Bruxelles en 1865. L'Institut Bisshoffsheim d'abord, l'Institut Couvreur ensuite se soucient de doter les filles de la petite bourgeoisie d'un métier qualifié<sup>15</sup>. A Bruxelles toujours, Isabelle Gatti de Gamond, la fille de Zoé de Gamond, fonde en 1864 les premiers Cours d'éducation pour jeunes filles qui préludent à un réseau complet d'éducation pour filles. Son exemple est suivi dans les principales villes libérales du pays. L'initiative est, sans conteste, libérale et laïque : il est clair que sans l'appui d'une fraction politiquement influente, sans les subsides octroyés par certaines administrations communales, ces établissements laïcs féminins n'auraient jamais vu le jour.

14. *Idem*, p.20.

15. M. DE VREESE, «L'Association pour l'enseignement professionnel des femmes et les débuts de l'école Bisshofsheim à Bruxelles, 1864-1868» dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXII, 1991, 3-4, pp.625-655.

Si l'appui quasi inconditionnel de la Ligue de l'Enseignement, récemment créée (1864), peut se comprendre dans une perspective pédagogique, comment expliquer en revanche l'adhésion des administrations communales de Bruxelles, de Mons, de Liège, d'Anvers, de Gand, etc.? Comment surtout comprendre que les doctrinaires se soient largement ralliés à ces initiatives, eux qui avaient de la famille et des rapports sociaux de sexe une vision traditionnelle? L'explication est à chercher dans la situation politique de l'époque.

Il faut remonter aux années 1860. A ce moment, le fossé se creuse très vite entre catholiques et libéraux. Les thèses réactionnaires du pape Pie IX, sa condamnation explicite des libertés modernes garanties par la Constitution, favorisent l'apparition d'une frange à la droite du parti catholique, l'ultramontanisme, à laquelle répond très vite à gauche une fraction radicale, le jeune libéralisme, anticlérical mais aussi antireligieux. Ces jeunes libéraux épousent généreusement toutes les causes contestataires<sup>16</sup>. Ils ne s'opposent pas seulement aux ultramontains, ils «ruent» aussi dans les brancards au sein de leur parti. Ils exigent la révision de la loi scolaire de 1842, l'obligation scolaire, l'extension du suffrage, la décentralisation du pouvoir. La résolution de la question sociale, ils la conçoivent comme un complément de la question scolaire : ils voient dans le développement de l'enseignement un remède universel à toutes les inégalités. Pour eux, relever les masses signifie d'abord les instruire. Ils possèdent donc en commun avec les premières féministes la conviction que l'infériorité culturelle est la base de toutes les infériorités, que l'enseignement doit précéder toute réforme pour qu'elle soit fructueuse. Ils prônent l'enseignement obligatoire comme tremplin vers l'égalité politique de même que les féministes prônent l'enseignement des filles comme tremplin vers l'égalité des sexes. La rencontre n'est pas seulement théorique, des liens d'amitié se nouent entre Isabelle Gatti, Paul Janson, Henri Bergé, Hector Denis...

Au moment où les catholiques s'érigent en parti constitué (Assemblées de Malines, 1863, 1864, 1867) mais surtout où ils accèdent au gouvernement (1870-1878), les libéraux oublient un instant leurs querelles internes et le parti, tout entier tourné vers la reconquête du

---

16. Le jeune libéralisme, avec à sa tête un homme comme Janson, aura en effet des contacts avec le mouvement ouvrier, avec le mouvement flamand, avec des féministes.

pouvoir, accepte l'idée qu'il faut gagner aussi les filles au libéralisme et les soustraire désormais à l'influence de l'Eglise. L'éducation des filles était restée jusque là un quasi monopole des congrégations religieuses, situation longtemps considérée par tous comme une garantie pour préparer des épouses chastes et vertueuses. Mais à la fin des années 60, l'envers de la médaille est dénoncé : ces filles, acquises au catholicisme, deviennent des mères et des éducatrices qui perpétuent les « préjugés et la superstition » au sein même des meilleures familles libérales. Elles constituent ni plus ni moins une sorte de prolongement du confessionnal dans l'intimité des ménages, obtiennent de leurs époux « des capitulations de conscience », poursuivent un « travail de sape » sous l'inspiration de leur confesseur...

La conjonction d'une sympathie réelle chez les jeunes libéraux et de l'appui - pour des motifs purement politiques - chez les doctrinaires offre donc dans les années 1860-70 un contexte qui permet à des femmes comme Isabelle Gatti de Gamond ou Léonie de Waha de s'imposer<sup>17</sup>. Dès 1871 est créée une Association pour l'encouragement de l'instruction et de l'éducation des filles et des femmes.

Vers 1875, on compte des écoles moyennes pour filles dans dix sept villes du pays. Isabelle Gatti, parallèlement, s'applique à former son personnel en créant un Cours normal appliqué (1877) et une section de régentes (1879), qui préparent des jeunes femmes acquises à ses idées et parmi lesquelles se recruteront les principales féministes laïques : Marie Popelin, Henriette Daschbeek, Lilly Carter, Louise Van Duren, Mélanie Janssens...

Mais cette alliance entre féminisme et libéralisme n'est pas dépourvue d'ambiguïté. L'enseignement vise toujours la formation d'épouses éclairées et les programmes font une large place aux matières traditionnelles : piano, couture, cuisine, travaux manuels, économie domestique... Cependant à plusieurs reprises les libéraux furent « débordés » par leur propre discours sur le progrès par l'instruction, appliqué au pied de la lettre par Gatti. C'est ainsi qu'ils ont dû admettre au programme des disciplines scientifiques - l'étude des langues étrangères, de la chimie, de la physique, de l'histoire, de la géographie, des littératures - qui précisément allaient permettre aux filles d'avancer vers les universités. Et ceux qui n'étaient pas d'accord avec cette extension du programme initial ne pouvaient pas,

---

17. Voir aussi E. GUBIN, «Le féminisme en Belgique avant 1914. De l'instruction à l'émancipation» dans *Lieux de femmes dans l'espace public*, U. Lausanne, 1992, pp.143-158.



*Malacatoso, gravure sur bois, 15 x 23 cm.*

face aux attaques de plus en plus féroces du monde catholique contre les «écoles sans Dieu», abandonner l'enseignement laïc pour filles... A la faveur d'un contexte politique favorable et avec l'appui de quelques libéraux sincèrement convaincus, Gatti a donc réalisé cette gageure : créer en moins de trente ans un réseau éducatif complet pour filles qui les mène jusqu'à l'enseignement supérieur<sup>18</sup>.

Mais l'accès des filles à l'université (Bruxelles, puis Liège, 1882-1883) n'a pas balayé d'un coup les préjugés. Bien au contraire. Jamais la médecine n'a fait tant d'effort pour prouver l'infériorité intellectuelle des filles, en mesurant le volume du crâne d'abord, le poids du cerveau ensuite, en comptant ses circonvolutions enfin...<sup>19</sup>. L'Académie française de médecine s'était penchée sérieusement «sur le surmenage qui menace les étudiantes de stérilité»<sup>20</sup>. Un médecin belge se demandait tout aussi sérieusement, dans *le Patriote* du 25 septembre 1888, si l'on pouvait exiger «d'un organisme dont les détraquements nerveux sont toujours à craindre, la fatigue cérébrale résultant des études».

## la ligue du droit des femmes

Un sérieux coup d'arrêt à cette avancée féminine est donné la même année avec la célèbre «Affaire Popelin»<sup>21</sup>. L'interdiction d'inscrire Marie Popelin au barreau, bien qu'elle ait conquis son diplôme de docteur en droit avec distinction, fit sensation dans les rangs féministes, rendus optimistes par la brèche entrouverte dans les professions médicales<sup>22</sup>. Mais l'indignation résulta surtout des arguments utilisés pour écarter les femmes de la profession d'avocat : arguments condescendants, réaffirmation de la faiblesse du sexe et de la mission familiale de la femme. «*En vous assignant une tâche et en briguant un rôle que la nature et la société ne vous ont pas*

18. Voir notamment *Femmes, libertés, laïcité*, sous la dir. d' Anne Morelli et Y. Mendès da Costa, Bruxelles, Ed. ULB, 1989.

19. Y. KNIBIEHLER et C. FOUQUET, *La femme et les médecins*, Hachette, Paris 1983, pp.217, 275.

20. *Idem*, pp.197-199.

21. Sur l'Affaire Popelin, voir : F. DE BUEGER-VAN LIERDE, «A l'origine du mouvement féministe en Belgique : l'Affaire Popelin», *Revue belge de philologie et d'histoire*, L, 1972, pp.1128-1137.

22. Voir l'article de Denise Keymolen dans ce numéro des *CM*.

*donnés en partage, vous avez perdu votre temps et votre peine, le Barreau ne vous réserve ni ses luttes ni ses triomphes, cherchez une autre carrière, celle dont vous réclamez l'accès ne vous est pas ouverte*», affirmait en Cour d'appel l'avocat général Van Schoor<sup>23</sup>. La demande de Marie Popelin était rejetée, «*attendu que la nature particulière de la femme, la faiblesse relative de sa constitution, la réserve inhérente à son sexe, la protection qui lui est nécessaire, la mission spéciale dans l'humanité, les exigences et les sujétions de la maternité, l'éducation qu'elle doit à ses enfants(...) la placent dans des conditions peu conciliables avec les devoirs de la profession d'avocat(...)*»<sup>24</sup>. L'argument était d'autant moins pertinent que Marie Popelin, âgée de 42 ans, était célibataire : au-delà de sa personne, il s'agissait bien d'un sévère rappel de la place de la femme dans la société.

«L'Affaire Popelin» marqua une rupture définitive avec le féminisme antérieur : désormais la priorité ne sera plus donnée à l'enseignement (dont la poursuite allait de soi), mais à la révision des codes et à l'égalité juridique des femmes. Quant à l'égalité politique, qui risquait de diviser les féministes, elle était prudemment différée. C'est dans cette optique qu'est fondée la Ligue, sur un programme principalement réformiste et modéré : «*Nous voulons que les femmes restent femmes (...)*»<sup>25</sup>. *Mais nous voulons qu'elles soient des femmes réelles et non plus des servantes, des ménagères ou des mondaines. Nous voulons leur donner la plénitude de leurs droits pour qu'elles deviennent pleinement conscientes de leurs devoirs*»<sup>26</sup>.

La Ligue espérait ainsi se maintenir au-dessus des partis et rallier toutes les tendances féministes. C'était une tentative illusoire à une époque où les divisions politiques n'avaient jamais été aussi fortes, où les tensions s'étaient encore accentuées depuis l'apparition d'un troisième parti, le POB. C'était aussi illusoire en raison même de la «coloration» que les promotrices de la Ligue avaient acquise par leurs activités précédentes.

---

23. *Belgique Judiciaire*, 3 janvier 1889.

24. *Ibidem*.

25. Cette déclaration liminaire est très symptomatique. Elle répond aux fantasmes précités et montre combien tout féminisme devait se défendre de poursuivre un travail d'inversion des rôles.

26. *Ligue belge du droit des femmes*, 1893, pp.6-7.

L'action de la Ligue fut sans conteste volontaire et soutenue. Elle fut relayée par quelques sympathisants à la Chambre dans les rangs de la gauche: Hector Denis acquis de longue date, Emile Vanderveelde, récemment «converti»<sup>27</sup>, Célestin Demblon... Mais ils étaient bien peu nombreux et il faut reconnaître que les timides réformes législatives votées progressivement par le Parlement n'auraient pu aboutir sans l'appui - conjoncturel, ponctuel - de fractions plus influentes. C'est le cas de la démocratie chrétienne, par exemple, qui réussit à diverses reprises à entraîner le parti catholique dans des réformes en soulignant surtout le gain politique pour le parti, les femmes étant inconditionnellement considérées comme des alliées naturelles de l'Eglise et le meilleur rempart contre le socialisme. A titre d'exemple, la loi sur l'épargne de la femme mariée et celle sur la libre disposition du salaire pour les besoins du ménage, en donnant quelques droits supplémentaires à la femme mariée, visent surtout à lui permettre de mieux remplir sa «mission» familiale. A l'analyse, deux lois seulement peuvent être considérées comme un progrès pour les femmes elles-mêmes : la loi sur les sièges en 1905, obligeant à mettre des tabourets à la disposition des demoiselles de magasin, et celle accordant aux femmes l'éligibilité aux Conseils de Prudhommes (1910).

La création, en 1902, d'un féminisme chrétien sous la direction de Louise Van den Plas, sonne le glas des espoirs unionistes de la Ligue. Même la création du Conseil national des femmes, en 1905, s'avère un demi-échec puisqu'aucun groupe chrétien ni socialiste n'y participe. Sous l'étiquette de «l'apolitisme», le féminisme a du mal à se frayer un chemin. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la rapide «récupération» du féminisme au sein des différentes familles politiques, la famille libérale mise à part qui, de nature plus individualiste, n'a pas, comme le parti catholique et le POB, amorcé de véritable encadrement des femmes.

## conclusion

Comparé à la situation actuelle, ce premier féminisme peut paraître bien timoré. A la veille de la guerre 1914-1918, ses efforts ont conduit à un paysage éclaté où différents espaces féminins sont gérés par les partis politiques. Seules les associations caritatives parviennent à se maintenir en-dehors de cette division. Mais la conséquence la

---

27. En 1891 (E. VANDERVELDE, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Paris, 1939, p.142).

plus tangible de ce premier féminisme est précisément dans cette récupération. Désormais la question féminine est posée, elle n'est plus confinée à l'espace scolaire, elle est débattue dans l'arène politique. C'est un pas incontestable. Elle est devenue une préoccupation suffisamment forte et concrète pour obliger les partis politiques à tenir compte des femmes, à priori inintéressantes puisque non électrices. Mais la société ne peut se permettre de laisser échapper son contrôle sur les femmes, dès lors qu'elles abordent des voies non conformes à l'organisation masculine.

Progrès donc, par l'émergence de la question dans la sphère publique, mais aussi faiblesse car toutes les analyses contemporaines réaffirment les rôles traditionnels. L'idéologie ainsi confortée, érigée en système, façonne à ce point les esprits que même le choc psychologique de la guerre restera inopérant pour les femmes. Les mots d'ordre élaborés avant 1914 resurgiront avec plus de force encore après 1918, et quand il s'agira de faire face à nouveau à une crise majeure, la crise économique des années 30, le remède sera à nouveau, toutes opinions confondues, cherché dans la restauration de la famille et le renvoi de la femme au foyer.

## **la criminalité féminine constructions idéologiques et réalités sociales**

marie-sylvie dupont-bouchat\*

La faible participation des femmes à la criminalité - 10 % en moyenne, quelles que soient les époques - peut expliquer l'absence d'intérêt manifesté jusqu'à présent pour ce thème par les historiens, comme par les criminologues <sup>1</sup>. Rares sont les travaux traitant de cette matière au regard de l'abondance de ceux qui sont consacrés à la criminalité

---

\* Cet article repose sur la synthèse de plusieurs études réalisées dans le cadre de mémoires de licence (inédits) et de travaux déjà publiés dont on trouvera les références au fil des pages. Il reprend et développe plus particulièrement un article paru sous le titre : «Criminalité féminine. Justice masculine. Les femmes devant la justice des hommes en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Discours et pratiques», in *Femmes et pouvoirs*, Louvain-la-Neuve, 1992, pp.65-80.

1. *La criminalité des femmes, questions actuelles de criminologie*, Toulouse, 1989, rapport introductif, pp.9-10.

masculine. Si les femmes sont largement sous-représentées dans la criminalité globale <sup>2</sup>, elles seraient par contre sur-représentées dans certains délits spécifiques comme l'empoisonnement, l'infanticide, la prostitution, et cela, précisément, à cause de leur «nature».

La question de la délinquance féminine est ainsi posée *a priori* de façon idéologique. Si les criminologues contemporains ont rompu avec le déterminisme biologique, en invoquant d'abord le statut social des femmes pour expliquer les constatations statistiques, les différentes théories n'en restent pas moins marquées par l'héritage des criminologues du XIX<sup>e</sup> siècle qui, après les théologiens et les démonologues des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, ont construit le stéréotype de «LA» femme criminelle.

## fantasmes et représentations

Depuis le *Malleus Maleficarum* (*Le Marteau des Sorcières*, 1486) jusqu'à Lombroso (*La femme criminelle et la prostituée*, 1896), depuis Eve ou la sorcière, en passant par la Brinvilliers, la Voisin et jusqu'à Marie Besnard, les images de stéréotypes criminels féminins ont été construites et diffusées par des hommes, à partir de leur peur de la femme, de sa sexualité, de son «pouvoir» occulte, mystérieux ou magique. Ces images véhiculent, *a contrario*, à travers la vision la plus négative de la femme, le modèle idéal qui lui est opposé.

Ces images, on s'en doute, n'entretiennent par ailleurs que peu de relations avec la réalité sociale de la criminalité féminine telle qu'elle apparaît à travers les archives judiciaires, les registres d'écrou des prisons. Ouvrières sans travail, souvent sans mari, réduites à la misère et contraintes au vol pour nourrir leurs enfants : c'est là, en réalité, l'explication la plus évidente d'une criminalité féminine où les voleuses représentent de 80 à 90% des détenues.

---

2. Au XIX<sup>e</sup> s. (selon Quetelet), il y a une condamnée pour crime sur 468 femmes; pour la période 1968-1978, 1 sur 413, alors que chez les hommes la proportion est de 1 sur 50. En pourcentages, les femmes fournissaient au XIX<sup>e</sup> s. 13% de la criminalité totale; depuis 1968, 12% (dont 6% de crimes et moins de 12% de délits), *ibidem*, pp.12-14. En se basant sur les statistiques pénitentiaires du congrès international de Stockholm (1878), Henri JOLY, écrit : «à consulter les statistiques, les femmes commettent notablement moins de crimes que les hommes(...) En France, le nombre de femmes accusées de crimes est à peu près de 14 à 15 contre 85 à 86 hommes. Aux Etats-Unis la proportion est à peu près de 10%» (H.JOLY, *Le crime. Etude sociale*, Paris, s.d., [2<sup>e</sup> éd., vers 1890] pp.250 et ss).

Ces deux visions, ces deux images, je voudrais les évoquer ici successivement pour tenter de cerner leur fonction de constructions idéologiques.

En opposant à l'image de «la» femme criminelle celle de la femme «normale», de la femme idéale, les criminologues du XIX<sup>e</sup> siècle expriment leur vision de la norme féminine, de même que les théologiens et les démonologues du XVI<sup>e</sup> siècle opposaient le modèle de la Vierge Marie à celui de la sorcière. En faisant découler de la «nature féminine» les tares spécifiques de la femme criminelle qui font d'elle un monstre de perversité, l'anthropologie criminelle propose une explication simple, qui se veut scientifique, de comportements perçus comme aberrants par rapport aux normes de l'idéologie bourgeoise. L'image centrale de la mère, douce et dévouée, humble, modeste et soumise, est dénaturée chez la femme criminelle, infanticide ou prostituée. Et ce n'est pas par hasard que Lombroso se penche sur la criminalité féminine, quand il intitule son livre : *La femme criminelle et la prostituée*. Toutes les tares de la dégénérescence et de la perversion sont ici cumulées; l'assimilation devient évidente. Même la beauté qui passe pour un des apanages de la femme se transforme en laideur repoussante.

Le portrait des criminelles dressé par les anthropologues sur base des observations très précises qu'ils font sur la population des prisons de femmes est effrayant. Le Dr Corre déclare que «chez beaucoup de femmes criminelles, le type est homasse, la bouche large et déformée, l'oeil petit et oblique, le nez grand, pointu et distant de la bouche, l'oreille très détachée et irrégulièrement implantée.»<sup>3</sup>

Lombroso, qui a examiné 258 femmes criminelles, complète ses informations par les renseignements fournis par Parent-Duchatelet dans ses études sur les prostituées au début du siècle, et déclare quelles sont à peu près identiques. «Ce qui distingue les criminelles des femmes normales, c'est l'abondance extrême de la chevelure et l'épaisseur des sourcils, le développement de la mâchoire, l'oeil sinistre, oblique, la saillie des pommettes, la virilité de la physionomie, la lèvre mince (...).»<sup>4</sup>

3. Dr. A. CORRE, *Les Criminels. Caractères physiques et psychologiques*, Paris, 1889, pp.316-317.

4. LOMBROSO, *L'homme criminel*, Paris, 1887, pp.161-163, 169-171, 235-241.

Selon Garofalo, la laideur est extrême dans les prisons, surtout parmi les femmes, et Tarde ajoute que sur 275 photographies de criminelles, il n'a pu découvrir qu'un seul joli visage, le reste est «*repoussant et les figures monstrueuses sont en nombre*». Et le moral n'a rien à envier au physique : «*La criminelle typique est un monstre dans l'ordre psychique, ayant les traits régressifs qui la ramènent à l'animalité inférieure; les criminelles incomplètes, inférieures, ont une organisation psychique avec des traits d'atavisme qui les rapprochent des sauvages.*»<sup>5</sup>

Ces portraits qui rivalisent dans l'horreur n'ont finalement de neuf que leur caractère systématique, fondé sur une observation statistique et scientifique, dans la tradition de l'école positiviste. Mais pour le fond, ils s'apparentent aux stéréotypes traditionnels, plus moraux que physiques, élaborés au fil des siècles par les théologiens et les démonologues, les moralistes d'Ancien Régime qui, bien avant les criminologues, s'inspiraient tous du modèle originel de la première femme criminelle : notre mère Eve.

## les filles d'Eve

Sorcières des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, vagabondes et mendiantes du XVIII<sup>e</sup> siècle, infanticides, voleuses et prostituées du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes ces «*criminelles*» sont les héritières de leur mère Eve qui fut sans doute la première «*femme criminelle*».

Au début des temps, nous dit l'Écriture, Eve se laissa la première convaincre par le serpent. Elle prit la pomme et, par séduction, entreprit de persuader Adam son époux de la partager avec elle...

Depuis ce jour, l'opinion s'est répandue en Occident que l'homme est en général un grand nigaud, mais pas foncièrement méchant, tandis que la femme, alliée du démon depuis l'origine, a pour vice principal de corrompre l'homme par des propos et des attitudes de séduction qui se révèlent mortifères. La peur de la femme, de sa sexualité insatiable et dévorante alimente les mythes et les fantasmes des hommes de tous les temps. Les théologiens et les démonologues qui décrivent longuement tous les détails de la copulation de la sorcière avec le diable, qui prescrivent aux juges de les torturer jusqu'à ce

---

5. GAROFALO, *La criminologie. Etude sur la nature du crime et la théorie de la criminalité*, Paris, 1888, p.115.

qu'elles avouent tout sur cette relation contre-nature - le nombre de fois, les lieux, les circonstances, la nature du coït, la froideur de la semence diabolique - partagent avec les criminologues et les hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle, hantés par la peur de la syphilis, la même terreur panique de la sexualité féminine.

## la sorcière

Monstre de perversité qui copule joyeusement avec le diable, en devient la servante et que Satan utilise pour semer ses maléfices (meurtres d'enfants, avortements, nouement de l'aiguillette qui rend les couples stériles), la sorcière est représentative par excellence de tous les vices de son sexe. Sorcière la menteuse, sorcière la voleuse, sorcière la prostituée : la « macralle » (maquerelle), l'entremetteuse du diable, est le repoussoir et le contre-modèle de la vierge, de la pureté, de la chasteté. Les théologiens qui écrivent le *Malleus Maleficarum* sont en même temps les promoteurs du culte de la Vierge. Les églises consacrées à celle-ci s'élèvent sur les lieux mêmes des anciens temples de Diane, dans le même temps où l'on poursuit les sorcières avec le dernier acharnement <sup>6</sup>.

«Pour un sorcier, dix mille sorcières» disait Michelet. De fait, le pourcentage de femmes dans les poursuites pour sorcellerie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle varie entre 60 et 90%, atteignant parfois 100% dans certaines régions. Le «crime» est donc spécifiquement «féminin», pour autant qu'il s'agisse effectivement d'un crime, puisqu'au départ d'un procès de sorcellerie, c'est d'abord la rumeur, la réputation, voire l'hérédité qui permettent de découvrir les suspects, et ensuite les aveux extorqués aux accusé(e)s sous la torture. Si les femmes fournissent effectivement la majorité des victimes de la répression, c'est bien par l'effet d'une campagne anti-féministe - si l'on peut utiliser cette expression anachronique - savamment orchestrée par les théologiens et les démonologues, relayés par les ordonnances royales et la pratique des justiciers locaux, dans la lignée directe de l'héritage d'Eve qui la première se laissa séduire par le démon. Que l'on reprenne les discours ou l'iconographie contemporains, c'est la

6. M-S. DUPONT-BOUCHAT, «La répression de la sorcellerie dans le duché de Luxembourg», in M-S. DUPONT-BOUCHAT, W.FRIJHOFF, R.MUCHEMBLED, *Prophètes et Sorciers dans les Pays-Bas (XVIe-XVIIe s.)*, Paris, Hachette, 1978, spéc. les pp.124 et ss.

peur de la femme - de sa sexualité qui mène droit au péché et à l'enfer - qui alimente cette mysoginie <sup>7</sup>. Cette construction idéologique par les pouvoirs savants d'une image de «la femme au diable» va se transmettre au fil des siècles sous d'autres formes et d'autres modèles, par exemple l'image de l'empoisonneuse.

## **l'empoisonneuse**

Dans leur traité sur *la femme criminelle et la prostituée* (1896), Lombroso et Ferrero donnent un long «historique» de la criminalité féminine, de la Rome antique jusqu'à leur époque et font une bonne place aux empoisonneuses <sup>8</sup>. Et en pensant à Marie Besnard, la bonne dame de Loudun (1949-1961) qui après douze années de procédure fut finalement acquittée - elle n'était pas une empoisonneuse, elle avait seulement «*le physique de l'emploi*»...<sup>9</sup> - nous constatons que les histoires d'empoisonneuses constituent un **thème fixé** du fait divers. En Belgique, quelques exemples célèbres ont fait la une des journaux au XIX<sup>e</sup> siècle <sup>10</sup>. A commencer par la célèbre affaire Bocarmé, en 1851, qui impliquait le comte de Bocarmé et son épouse, tous deux accusés d'avoir empoisonné le frère de celle-ci, Gustave Fougnes, dont ils lorgnaient l'héritage. Les deux accusés furent traités bien différemment par le jury : l'épouse fut acquittée et le mari guillotiné.

En février 1889, la Cour d'assises du Hainaut eut à juger la célèbre empoisonneuse de Courcelles, Marie Cambier, dite *La Douille* et trois de ses complices : Amélie Spiece, Mathilde et Mathieu Lepage. La même année la veuve Guerre et Hanseu, son complice, comparurent devant la Cour d'assises de Liège, sous l'accusation d'avoir

- 
7. J. DELUMEAU l'a bien montré dans ses différents ouvrages consacrés au péché et notamment dans *La peur en Occident*, Paris, 1978, ch.10 - Les agents de Satan : la femme (pp.305-383); ou *Le péché et la peur*, Paris, 1983, à propos de la luxure (pp.238-246), et de l'impureté (pp.486-498).
  8. C. LOMBROSO et G. FERRERO, *La femme criminelle et la prostituée*, trad. française, Paris, Alcan, 1896, pp.207-209.
  9. «La femme et le poison», in A. MONESTIER, *Les grandes affaires criminelles*, Paris, Bordas, 1988, pp.113-136.
  10. M. SEPTON prépare actuellement une thèse de doctorat sur *La femme et le poison à partir des archives judiciaires belges*.

empoisonné le mari de la première. Dans les deux cas, le jury les reconnut coupables <sup>11</sup>.

Si ces affaires ont retenu l'attention des contemporains, elles ne représentent pourtant, dans la réalité de la criminalité féminine de l'époque, qu'une infime proportion. Selon Joly, les crimes d'empoisonnement sont commis à 70% par les femmes, contre 30% par les hommes <sup>12</sup>. Dans les statistiques criminelles comparées de la criminalité féminine et masculine, les pourcentages sont de 53% pour les femmes et 47 pour les hommes <sup>13</sup>. D'après les registres d'écrou de la prison de Namur, qui est la seule prison pour femmes en Belgique entre 1840 et 1870, les délits d'empoisonnement ne représentent que 0.14% de l'ensemble des délits pour lesquels les femmes purgent des peines de prison <sup>14</sup>.

Le mythe de l'empoisonneuse, entretenu tant par la presse à sensation que par la littérature spécialisée des criminologues, contribue largement à répandre une image fautive de la criminalité féminine <sup>15</sup>, de même d'ailleurs que celle de l'infanticide.

## **l'infanticide**

En s'appuyant sur les statistiques criminelles, Henry Joly déclare: «*Quand il s'agit d'actes à la portée de la femme, les proportions changent. La femme ne commet pas seulement plus d'infanticides, plus d'avortements, plus de suppressions d'enfants, plus de vols domestiques (cela va de soi), mais elle commet plus d'empoisonnements.*» <sup>16</sup>

11. DE RYCKERE, «La criminalité féminine», in *Belgique judiciaire* n°49, 1891.

12. H.JOLY, *Le crime. Etude sociale*, Paris, s.d., ch.IX, La criminalité féminine, p.253.

13. DE RYCKERE, *op.cit.*

14. S.LAURENT, *La première prison pour femmes en Belgique. Namur 1837-1871*, mémoire de licence en histoire, UCL, 1987 (inédit).

15. Celle-ci se retrouve aujourd'hui à travers des romans, directement inspirés des procès, comme celui de P.CHADENET, *Mariage sous arsenic ou l'affaire Lafarge*, Rocher, Crimes et châtements, Monaco, 1985.

16. H.JOLY, *Le crime...*, *op.cit.* p.253.

C'est, selon lui, la honte qui les pousse à l'infanticide : en France les départements où il y a le plus de naissances illégitimes sont en général ceux où il y a le moins d'infanticides et inversement. On pourrait également ajouter que le nombre d'infanticides est inversement proportionnel au nombre d'avortements<sup>17</sup>. Mais dans l'un et l'autre cas, le chiffre noir de cette criminalité est énorme car ils ne parviennent que rarement à la connaissance de la justice<sup>18</sup>.

Ce qui choque surtout les contemporains, la presse comme les criminologues, c'est l'absence de sentiment maternel de la part de ces mères dénaturées, dégénérées. Et ce sentiment d'indignation ne fait que croître au fil du siècle, au fur et à mesure que la notion d'enfant, et plus précisément encore en droit, la notion d'intérêt de l'enfant, s'affirme<sup>19</sup>. En mars 1892, quelques philanthropes encouragés par le ministre de la Justice Jules Lejeune créent à Bruxelles la Société protectrice des enfants martyrs<sup>20</sup>, dont l'objectif est de «*protéger par tous les moyens en son pouvoir, la personne morale et physique des enfants de toute condition et de tout âge, contre l'abandon, l'incurie, la misère, l'exploitation, les mauvais traitements, l'éducation pernicieuse ou criminelle, les exemples immoraux auxquels ils peuvent être exposés par le fait de leurs parents ou des personnes chargées de leur garde.*»<sup>21</sup>

A partir de 1894, la Société publie un bulletin mensuel où figure une rubrique intitulée «martyrologe», qui recense les cas d'enfants martyrs

17. Cfr ci-dessous les statistiques bruxelloises de la fin du XIX<sup>e</sup> s. (note 29).

18. M-S.DUPONT-BOUCHAT, «Les enfants martyrs. Infanticide, avortement, enfants «fortunés», enfants abandonnés», in *Naitre autrefois, rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1993, pp.193-204; R.LEBOUTTE, «Offense against Family Order : Infanticide in Belgium from the Fifteenth through the Early Twentieth Centuries», in *Journal of the History of the sexuality*, University of Chicago Press, vol.2, n°2, oct.1991, pp.154-185.

C.SCHOUKENS prépare actuellement un mémoire de licence sur l'infanticide en Belgique au XIX<sup>e</sup> s. à partir des archives judiciaires.

19. M-S.DUPONT-BOUCHAT, «L'intérêt de l'enfant», in *Droit et intérêt*, t.III, Bruxelles, Fac. Universitaires Saint-Louis, 1990, pp.23-54.

20. V.STRIMELLE, «L'enfant martyr au XIX<sup>e</sup> siècle : émergence ou construction ?», in *Actes du Congrès de la Fédération des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, Congrès de Namur, (sous presse).

21. *Société protectrice des enfants martyrs de Bruxelles, statuts*, Bruxelles 1892, art.1.

parvenu à la connaissance de la justice au cours du mois. L'objectif est essentiellement de sensibiliser l'opinion au problème des enfants martyrs en accentuant les détails les plus horribles. L'aspect «sensationnel» est également dû au fait que la rubrique reprend des articles parus dans la presse. Les cas d'infanticides occupent près de 50% du martyrologe et permettent de dresser le portrait type de l'infanticide : il s'agit le plus souvent de jeunes femmes, employées de maison, qui ont accouché seules, en secret, et ont aussitôt supprimé l'enfant, le laissant mourir de faim, le brûlant dans le foyer, l'étouffant, le noyant... Ou bien le plaçant chez de prétendus nourriciers qui, moyennant une somme d'argent, s'en débarrassent en lui faisant absorber de la tisane de pavot<sup>22</sup>. L'objectif de la Société est surtout de faire pression sur l'opinion pour obtenir le vote d'une loi sur la déchéance de la puissance paternelle (projet Lejeune de 1889, qui ne sera voté qu'en 1912). L'accent est donc mis sur «les parents infâmes dénaturés», sur les pères et mères «indignes». Parmi eux, la mère infanticide est évidemment dépeinte comme la plus ignoble.

Pourtant, l'attitude de la justice a changé à son égard. A l'époque de Ducpétiaux, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les infanticides étaient condamnées à mort et guilloténées. C'est le spectacle d'une telle exécution qui aurait convaincu celui-ci de militer contre la peine de mort : *«Un jour (jamais je n'en perdrai le souvenir), le hasard m'entraîna sur une place publique; la foule s'y pressait autour d'un échafaud; je voulus fuir, mais je ne sais quel sentiment de curiosité mêlée d'effroi, me retint. La victime ne tarda pas à paraître; c'était une jeune fille condamnée pour infanticide; à son aspect mon coeur se serra (...)*»<sup>23</sup>.

Ducpétiaux réclame la pitié du législateur pour cette fille séduite que le désespoir, la crainte du déshonneur ont entraînée dans l'abîme. Les statistiques criminelles des années 1796 à 1833 recensent trente exécutions capitales en Belgique pour infanticide<sup>24</sup> : quatre seulement pour la période 1796-1810, antérieure à la publication du code pénal de 1810 qui aggrave les peines pour tous les délits touchant à l'ordre

22. *Bulletin de la Société des enfants martyrs*, Bruxelles, 1894, (martyrologe).

23. E.DUCPETIAUX, *De la peine de mort*, Bruxelles, 1827, introduction, p.XIII.

24. *Moniteur belge*, 15 octobre 1834, relevé des condamnations et des exécutions capitales en Belgique.

familial<sup>25</sup>; neuf exécutions entre 1811 et 1815; seize sous le régime hollandais (1816-1830), et une en 1833.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la rigueur de la justice s'atténue et, selon les comptes-rendus de la Cour d'assises de la Seine, Cour d'appel de Paris, entre 1885 et 1895, sur neuf servantes infanticides, quatre ont été acquittées, et les cinq autres condamnées à une peine de prison de un à quatre ans<sup>26</sup>. En Belgique, selon les registres d'écrou de la prison de Namur pour la période 1844-1871, les infanticides ne représentent que 2.7% des délits commis par les prisonnières<sup>27</sup>. La moitié des infanticides sont commis par des servantes célibataires, pour qui ce crime est l'ultime recours pour éviter le renvoi et conserver leur travail. Mais ce crime n'est pas l'apanage exclusif des femmes, il est parfois commis à l'instigation de l'homme : en janvier 1899, la Cour d'assises du Brabant jugea les auteurs d'un quadruple infanticide. L'accusée, Elizabeth Huymans, entretenait depuis plusieurs années des relations intimes avec Jean-Arnold Meuwis, cabaretier et marchand de bestiaux à Lebbeke. Meuwis, qui était un des notables du village, avait des moeurs fort dissolues. Lorsque le premier enfant vint au monde, il ordonna à la femme de le tuer pour «*éviter la honte et la ruine de ses affaires*». Elle étouffa donc l'enfant en le plaçant sous la paille du lit et son compagnon enterra le cadavre. Trois autres enfants subirent le même sort. Le 15 janvier 1899, la Cour condamna Elizabeth Huymans à sept ans de réclusion et Meuwis à vingt ans de travaux forcés<sup>28</sup>.

L'avortement au contraire n'apparaît jamais dans les motifs d'internement à la prison de Namur jusqu'en 1871, ce qui tient sans doute à la clandestinité de l'acte tout autant qu'à l'absence de zèle de la répression. Mais la situation change à la fin du siècle, et peu à peu les accusations pour avortement absorbent une part de plus en plus importante des déviances féminines. Les statistiques des crimes et délits commis à Bruxelles et dénoncés à la police montrent

---

25. P. LASCOUMES, P. PONCELA, P. LENOEL, *Au nom de l'ordre, une histoire politique du code pénal*, Paris, Hachette, 1989, pp. 233 et ss.

26. A-M. FUGIER, *La place des bonnes. La domesticité féminine en 1900*, Paris, 1979, pp. 337-338.

27. S. LAURENT, *op.cit.*, p. 150

28. DE RYCKERE, *op.cit.*, n°49, 1891.

que pour 153 infanticides poursuivis entre 1887 et 1912, on dénombre 520 avortements. Ceux-ci représentent donc 77% des poursuites contre 23% pour les infanticides <sup>29</sup>.

Mais si la proportion d'infanticides a tendance à diminuer au fil du siècle, l'image de la mère dénaturée n'en demeure pas moins stigmatisée avec force : «*La femme L... a quatre enfants dont l'aîné a huit ans; elle vit de prostitution et du vol; elle se livre à ses amants en présence de ses enfants; elle a été condamnée du chef d'excitation de mineur à la débauche...*». Ou encore : «*La mère vit de mendicité; elle promène son enfant jusqu'avant la nuit, le prive de nourriture pour le faire pleurer et exciter la charité du public; elle a été condamnée pour ce fait à deux ans de mise à la disposition du gouvernement*» <sup>30</sup>.

L'alcoolisme, la débauche, la prostitution forment la toile de fond de la plupart des crimes féminins. La prostituée représente par excellence la synthèse de tous les stéréotypes appliqués à la femme criminelle.

## la prostituée

Dans *La femme criminelle et la prostituée*, Lombroso et Ferrero écrivent dans l'introduction : «*On nous reprochera peut-être d'avoir abordé avec trop de détails certains phénomènes sexuels qu'une hypocrisie conventionnelle prétend voiler complètement aux yeux du monde; mais autant ne pas publier ce livre, car si l'on supprime les phénomènes sexuels, la femme criminelle n'existe plus, et encore moins la prostituée*» <sup>31</sup>. Et ils ajoutent que la femme donne dans la prostitution l'équivalent de la criminalité innée : cet équivalent a la même origine atavique et la même note d'infamie dans l'opinion publique, mais à tout prendre, la prostitution constitue une soupape de sécurité pour la moralité publique et elle ne se serait jamais maintenue au fil des temps si elle n'avait été encouragée par le vice masculin auquel elle donne une issue aussi utile que honteuse... Ceci leur permet de conclure que la femme est toujours utile, même par ses vices!

---

29. Statistique générale des crimes et délits commis à Bruxelles et dénoncés à la police pendant l'année 1887, 1888, etc.

30. Rapport présenté à l'assemblée générale de la société protectrice des enfants martyrs, le 19 mars 1893, pp. 2-3.

31. LOMBROSO et FERRERO, *op. cit.*, préface, pp. XII-XIV : ces chapitres ont été supprimés dans les éditions anglaises.



*Le cocu*, gravure sur bois, 35 x 27 cm.

Mais les auteurs se défendent d'être antiféministes et ils se plaisent à rendre hommage aux femmes, criminologues et médecins, qui les ont aidés dans leurs recherches, même s'ils n'hésitent pas à écrire immédiatement plus haut : «*Nous avons dû prouver que la femme est intellectuellement et physiquement «UN HOMME ARRETE DANS SON DEVELOPPEMENT»*. Ces contradictions tiennent naturellement à la théorie générale de Lombroso sur le «*criminel-né*», pur produit de la dégénérescence. La criminelle-née et la prostituée ne constituent qu'un avatar de cette théorie. L'anthropologie criminelle se livre à une étude comparée des poids et stature, de la taille, du thorax, du pied, de la capacité crânienne, des cheveux, des iris, des rides, de la pilosité, des vagins, et de toutes les anomalies des criminelles-nées et des prostituées. En annexe, sur treize pages, les auteurs publient des planches qui représentent les anomalies vulvaires, les crânes de prostituées italiennes, des photos de criminelles russes, françaises et italiennes, des prostituées russes, des tatouages de prostituées, et en regard, des portraits de femmes de génie américaines et européennes. Cette impressionnante galerie a pour but d'illustrer les observations faites dans les prisons et pénitenciers, dans la meilleure tradition de l'anthropométrie criminelle. Un long chapitre est consacré à l'histoire de la prostitution (Orient, Grèce, Rome, Moyen âge, Temps modernes). En résumé, le portrait de la criminelle-née se confond avec celui de la prostituée : «*Cette atavique diminution de caractères sexuels secondaires que nous avons notée dans l'anthropologie, nous la retrouvons chez la femme criminelle qui, par l'érotisme excessif, la faible maternité, la plaisir pour la vie dissipée, l'intelligence, l'audace, la domination sur les êtres faibles et suggestibles, parfois même par la force musculaire, le goût des exercices violents, des vices et même des vêtements virils, reproduit tour à tour l'un ou l'autre des traits masculins*».

Henri Joly, qui critique les théories de l'école italienne, aboutit à des conclusions un peu différentes. Dans le chapitre consacré à la criminalité féminine, il examine lui aussi les rapports de la prostitution avec le crime<sup>32</sup>, mais il soutient que la prostitution est autant l'affaire de l'homme que celle de la femme, que de part et d'autre il y a des victimes et des cyniques, et qu'au total, tout cela démontre que le crime est un fait social infiniment plus que physiologique.

Il n'empêche que dans l'opinion publique, comme dans les appréciations portées sur la moralité des condamnées, la débauche

---

32. H. JOLY, *Le crime...op.cit.*, ch. IX, La criminalité féminine, pp. 250 et ss.

est considérée comme le point de départ de tous les crimes. Si la prostitution n'est pas poursuivie en tant que telle, les registres de la comptabilité morale de la prison de Namur notent qu'une prisonnière sur dix est alcoolique, et que 8.8% d'entre elles se livrent à la débauche et 12.9% au libertinage, même s'il n'y a que 2.8% d'entre elles qui se déclarent prostituées de profession<sup>33</sup>. On sait cependant que bon nombre d'ouvrières recourent à ce commerce pour compenser leur maigre salaire, et les enquêtes faites par l'Académie de médecine en 1868 sur l'emploi des femmes dans les mines dénoncent la pression intolérable qui s'exerce sur les jeunes filles, contraintes de se soumettre aux caprices des contremaîtres pour pouvoir garder leur emploi<sup>34</sup>.

L'image de la prostitution varie ainsi considérablement d'un milieu à l'autre : tolérée et parfois même acceptée dans les milieux pauvres comme une des vicissitudes inhérentes à la condition misérable des travailleurs et travailleuses, elle est dénoncée avec virulence dans les milieux bien-pensants, comme une preuve supplémentaire de l'immoralité de la classe ouvrière. Et l'on retrouve fatalement parmi les prisonnières, inculpées pour d'autres délits, un pourcentage relativement important de femmes qui avouent s'être livrées à la prostitution, sans en faire leur métier principal. Dans la prison de Namur, le nombre de femmes condamnées pour des délits de mœurs est infime : 14 au criminel et 136 en correctionnelle<sup>35</sup>. En réalité, la prostitution apparaît comme un moyen de survie pour les plus misérables, comme une alternative finalement mieux acceptée que la délinquance<sup>36</sup>. Le lien entre femme criminelle et prostituée réside dans la similitude de leur condition économique et sociale, et non, comme le prétendaient les criminologues italiens, dans les caractères ataviques de la dégénérescence.

---

33. S. LAURENT, *op.cit.* p. 124 et p. 127.

34. «Les plus belles filles appartiennent d'abord aux maîtres ouvriers» in J. NEUVILLE, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, t.I : l'ouvrier objet, Bruxelles, 1976, pp. 188 et ss.

35. S. LAURENT, *op.cit.* pp. 147-148. Ce qui représente 0.25% des condamnées purgeant leur peine à Namur.

36. C. LESSELIER, «Les femmes et la prison, 1820-1939», in *La prison, le bagne, l'histoire*, publié sous la direction de J. PETIT, Genève, 1984, pp. 115-128.

## la criminalité féminine ordinaire : le vol

Les statistiques criminelles et pénitentiaires sont éloquentes : 80 à 90% des délits commis par les femmes condamnées sont des vols.

L'immense majorité des détenues à la prison de Namur entre 1844 et 1871 sont des voleuses (88.4%), et la proportion est plus forte encore pour les jeunes délinquantes internées au pénitencier de Namur entre 1864 et 1890, où les voleuses représentent 93%<sup>37</sup>. La plupart des vols sont de petits vols, jugés en correctionnelle (79.3% contre 9.1% seulement jugés au criminel). Vols de denrées alimentaires, de combustible, de vêtements, liés à la misère et au besoin. La prisonnière « ordinaire » se présente en effet sous les traits d'une femme de vingt à trente ans, servante ou journalière, couturière ou fileuse, vivant le plus souvent seule avec ses enfants, et classée comme indigente. Elle est poussée par la misère à voler pour survivre et nourrir sa famille.

Voleuse d'occasion ou voleuse d'habitude ? Il est certain que le taux de récidive est important (41% des condamnations). Mais ceci tient au fait qu'à leur sortie de prison, après avoir purgé une peine qui va en moyenne de un à quatre ans, ces femmes retrouvent la même situation que celle qui les y a menées. En plus des problèmes immédiats de survie, elles sont angoissées à l'idée de retrouver « le monde » : « *Je me sens une sorte de terreur à cette idée de n'être plus abritée contre le monde par ces grandes murailles qui nous gardent de lui plus sûrement qu'elles le gardent de nous* » déclare Pauline Roland, à sa sortie de Saint-Lazare en 1851<sup>38</sup>.

Benjamin Appert, philanthrope français qui visite la prison des femmes de Namur en 1848, donne des prisonnières une image effrayante et un diagnostic sévère. « Incurables » dit-il : « *Grande prison de force et de travail, elle contient les femmes les plus corrompues de Belgique, on peut donc la comparer à un hospice d'incurables...* »<sup>39</sup>. Et plus loin, il plaindra les vertueuses religieuses qui consentent à s'enfermer

37. S. LAURENT, *op.cit.* pp. 151 et ss.; F. ALEXANDRE, *Le pénitencier pour jeunes délinquantes de Namur (1848-1890)*, mémoire de licence en histoire, UCL, 1987 (inédit).

38. C. LESSELIER, *op.cit.*, p. 122.

39. B. APPERT, *Voyage en Belgique dédié au Roi et conférences sur les divers systèmes d'emprisonnement, dédiées à la Reine*, t.II, Bruxelles, 1849, pp. 178-182.

toute leur vie avec «ces femmes rusées et perverses jusqu'à la moëlle des os» qui abusent souvent de leur douce crédulité. L'échec du système pénitentiaire conçu pour redresser et moraliser les condamnées est patent : le moyen de les «régénérer» c'est le travail, or, le travail manque à Namur. Appert raconte comment ces femmes sont prostrées, assises à longueur de journée, en silence, dans la plus complète oisiveté : «Au moment de ma visite, les travaux commençaient à manquer, et, chose que je ne puis comprendre, c'est que les femmes inoccupées devaient rester sur leur chaise pendant tout le temps de la durée du travail, en sorte qu'on les voyait immobiles et sans mouvement, ayant des physionomies tristes, les yeux fixes, portant l'ennui et la fatigue morale dans toute leur personne».

Dans son étude sur la prison des femmes de Namur, S. Laurent confirme cette situation : non seulement les prisonnières ne travaillent pas, mais elles ne fréquentent pas davantage l'école; livrées à elles-mêmes, sans occupations, elles deviennent malades et sortent de prison en moins bonne santé que lorsqu'elles y sont entrées. D'après le registre de renseignements statistiques de la prison, 4 542 détenues sont déclarées en «bonne santé» à leur entrée, l'état de 547 autres est déclaré «passable», et 155 sont en «mauvaise santé». On compte en outre une folle et deux infirmes. A la sortie par contre, si 4 015 prisonnières sont encore déclarées en «bonne santé», 827 sont dans un état passable et 307 en mauvaise santé. Et on compte 17 folles et 4 infirmes. La situation s'est donc notablement dégradée au cours de l'emprisonnement.

Les jeunes délinquantes détenues au pénitencier de Namur entre 1864 et 1890 sont aussi essentiellement, à 93%, des voleuses <sup>40</sup>: 86% des détenues ont été poursuivies pour vols simples, sans circonstances aggravantes, tandis que les vols qualifiés et les vols domestiques ne représentent qu'un faible pourcentage (vols qualifiés : 2% et vols domestiques : 3%). Vols de denrées alimentaires (pommes de terre et fruits), vols de récoltes, parfois un porte-monnaie ou un manteau : ici encore la misère et le besoin font les délinquantes «occasionnelles». Sur les 763 détenues qui passent par le pénitencier entre 1864 et 1890, toutes sont déclarées indigentes. Dans les familles pauvres dont elles sont issues, le travail des parents ne suffit pas à nourrir les enfants, c'est pourquoi la moitié d'entre elles ont un métier. Servantes (12.8%), ouvrières textiles (11.5%), ouvrières industrielles (8.5%), ouvrières agricoles, journalières (5.8%), colporteuses,

---

40. F. ALEXANDRE, *op.cit.* p. 195.

mendiantes, prostituées (3%) et enfin écolières (2.5% seulement). L'autre moitié (environ 50%), déclarée sans profession, est composée d'enfants qui ne travaillent pas, soit parce qu'elles sont trop jeunes, soit parce qu'elles n'ont momentanément plus de travail : elles sont dès lors livrées à elles-mêmes et tombent dans la catégorie du vagabondage. Si l'on met ces constatations en regard de l'âge des jeunes détenues, il faut noter que 60% d'entre elles ont entre treize et seize ans, 15% ont entre douze et treize ans et 15% entre dix et douze ans, les moins de dix ans ne représentant que 2.5% et les seize-dix huit ans, 7.5%. En règle générale, les détenues de seize ans et plus étaient envoyées à la prison des femmes de Namur, tandis que les plus jeunes étaient placées à l'école de réforme de Beernem <sup>41</sup>.

Entre la prison des femmes et le pénitencier des jeunes délinquantes, qui se trouvaient tous deux réunis dans le même bâtiment, l'ancien couvent des Carmélites de la rue de Fer à Namur, la différence de traitement réservé aux unes et aux autres, par les mêmes religieuses de Champion, était considérable semble-t-il. Si les femmes restaient livrées à elles-mêmes, oisives, considérées comme « incurables », les enfants au contraire, paraissaient bénéficier de plus d'attention.

Le docteur Paul, qui est le médecin du pénitencier à Namur, a laissé un ouvrage consacré aux principes d'éducation et d'hygiène qu'il recommande aux jeunes détenues <sup>42</sup>. « *Il faut à la fille, dit-il, une instruction et une éducation qui répondent à l'aptitude de ses facultés et à sa destination* ». Comme la femme diffère physiquement de l'homme, et donc moralement - l'homme étant un être de raisonnement aux facultés intellectuelles supérieures et la femme un être de sentiment aux facultés intellectuelles inférieures ou affectives - il ne faut pas exiger des femmes qu'elles deviennent intellectuelles ou savantes, car leur « organisation » n'est pas faite pour cela... Il leur faut donc une éducation qui soit en rapport avec leur destination naturelle : mère de famille. Dès lors, selon le docteur Paul, l'instruction

---

41. En 1848, deux écoles de réformes furent créées pour les jeunes mendiants et vagabonds en Flandre, l'une à Ruysselede pour les garçons, l'autre à Beernem pour les filles. Celle-ci accueillait en outre les très jeunes enfants, orphelins ou abandonnés des deux sexes (E. DELACOLETTE, *Contribution à l'histoire de la protection de l'enfance en Belgique*, Merxplas, 1949).

42. A. PAUL, *Notions hygiéniques applicables aux établissements d'instruction de la jeunesse*, Gand, 1863.

des filles s'attachera surtout à leur donner des connaissances utiles et pratiques : l'ordre, l'hygiène, la comptabilité domestique et le ménage. Il faut en outre leur inculquer la charité et la piété, qui feront d'elles de bonnes chrétiennes et de bonnes mères de famille. Les copies d'examen des élèves de l'école de bienfaisance témoignent de ces priorités : économie (entretien des vêtements), hygiène (plaies et coupures), ménage (la cuisson des légumes), grammaire flamande et française (conjugaison de maximes à caractère moral)<sup>43</sup>.

Outre l'école et la religion, le travail doit également jouer un rôle éducatif et moralisateur pour régénérer les jeunes détenues. Mais sa première fonction est, très prosaïquement, économique. L'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine dans les pénitenciers, ou par les congrégations religieuses, fait l'objet de polémiques quelques années plus tard, à la suite d'une enquête publiée par Louis Bossart, intitulée *L'industrie et le commerce des congrégations religieuses en Belgique*<sup>44</sup>. Mais à ce moment, les pénitenciers ont déjà abandonné le système de l'entreprise générale où les enfants travaillaient pour des entrepreneurs particuliers car, selon Stevens, inspecteur général des prisons et successeur de Ducpétiaux, «leur intervention constante imprimait au travail un caractère d'esclavage dont les inconvénients sur l'esprit des enfants étaient insuffisamment atténués par le surplus de production. Le travail sous leur direction, c'était trop un objet de spéculation au lieu d'être un moyen d'éducation»<sup>45</sup>.

Dans la pratique, les jeunes détenues de Namur s'initiaient essentiellement aux travaux domestiques, tâches ménagères, cuisine et travaux d'aiguille, raccomodage et confection de vêtements. Selon la directrice «c'est le travail domestique qui semble en général le mieux convenir aux jeunes internées. C'est lui qui leur procure le plus facilement les moyens d'existence et qui les met à l'abri des sollicitations du besoin et des tentations de l'oisiveté»<sup>46</sup>. Les pénitenciers diffusent et appliquent ainsi les modèles de reproduction chers à la bourgeoisie: des ouvriers soumis aux patrons, des femmes soumises à leur époux...

---

43. F. ALEXANDRE, *op.cit.* pp. 245 et ss.

44. L. BOSSART, *L'industrie et le commerce des congrégations religieuses en Belgique*, Bruxelles, s.d. (vers 1911-1912).

45. Cité par A. RIVIERE, «L'éducation correctionnelle en Belgique», in *Bulletin de la Société des prisons*, t.XII, Paris, 1888, p.1013.

46. Archives des Soeurs de la Providence de Champion, manuscrit de Soeur Marie Ursula sur l'école de bienfaisance en 1902.

## femmes criminelles : révoltées ou victimes ?

Au terme de ce parcours à travers les constructions idéologiques et les réalités sociales de la criminalité féminine, le contraste entre les deux registres d'expression amène à poser une dernière question : les femmes criminelles sont-elles des révoltées ou des victimes ?

Si l'on en croit les images composées au fil des temps par les démonologues et les théologiens sur la sorcière d'abord, puis par les criminologues sur la prostituée, l'infanticide, l'empoisonneuse, on pourrait en effet soutenir que ces femmes «hors normes», qui avaient refusé de se soumettre aux lois de leur nature particulière, étaient des révoltées. Révoltée la sorcière qui s'insurge contre l'ordre religieux et choisit de se vouer au diable, révoltée la mère dénaturée qui tue son enfant, révoltée la prostituée qui transgresse les lois de la morale et de la nature... Révoltées ou victimes précisément de leur «nature» féminine ? Le déterminisme biologique qui joue un rôle si important dans les théories des criminologues de l'école italienne, et dont on retrouve l'influence jusque dans les discours du bon docteur Paul à Namur, pourrait faire croire que c'est précisément par leur «nature», leur «organisation», faible et perverse tout à la fois, que les femmes sont amenées au crime, du moins les plus dégénérées d'entre elles ou celles qui sont demeurées les plus proches de l'état sauvage.

La femme criminelle apparaît finalement davantage comme une victime que comme une révoltée. Et si l'on se tourne vers la réalité sociale de la criminalité féminine, telle qu'elle apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle, à travers les registres d'écrou des prisons ou les statistiques criminelles, c'est bien plus encore l'image d'une victime qui ressort.

Le portrait des femmes délinquantes qui se dégage des archives pénitentiaires montre plutôt des êtres faibles et démunis, résignés à subir leur sort, au dedans comme au dehors de la prison, dans une même situation sans issue, des oubliées, des exclues. Seules échappent quelque peu à ce modèle les enfants que l'on tente de moraliser, d'éduquer, de redresser selon des principes inspirés d'une idéologie fondée sur l'immobilisme social et le déterminisme physiologique.

Mais ce qui frappait les criminologues du XIX<sup>e</sup> siècle dans la représentation qu'ils dressèrent de la femme criminelle, ce fut son côté monstrueux, être à demi sauvage dont la laideur physique et la perversité morale révélaient l'animalité et la dégénérescence. De par sa «nature» la femme est destinée à l'obéissance, à la soumission,

à la résignation : elle sera servante, domestique et surtout mère de famille. Celles qui ont rompu avec ces modèles ne peuvent effectivement qu'être perçues comme des monstres.

## **féminisation de la pauvreté? regards à partir du XIX<sup>e</sup> siècle**

hedwige peemans-poullet\*

Il est devenu courant de parler de «féminisation de la pauvreté». Ce terme «féminisation» fait cependant l'objet d'un débat. Au sens strict, il signifie que la «proportion» de femmes parmi les pauvres est en augmentation.

*A priori*, il n'est pas facile d'admettre cependant que les femmes sont, aujourd'hui, proportionnellement plus nombreuses parmi les pauvres. Nous savons, en effet, qu'elles ont toujours eu des revenus inférieurs à ceux des hommes et que, par conséquent, elles devaient, à toute époque, être les premières et les plus nombreuses parmi les victimes des crises économiques. Il paraît donc logique, en principe, de rejeter ce terme de «féminisation» de la pauvreté.

Récemment cependant (1987), des auteures comme Caroline Glendenning et Jane Miller ont proposé une nouvelle interprétation de l'utilisation de ce terme <sup>1</sup>. Pour elles, les femmes sont «invisibles»

---

\* Ce texte est un résumé de l'exposé fait au Forum Belge «Femmes et Pauvreté» de juin 1988 et publié dans *Vrouw en en Armoede/Femmes et Pauvreté*, Coordination Européenne de Femmes-Belgique, Bruxelles, 1988.

1. *Women and Poverty in Britain*, sous la direction de Caroline Glendenning et Jane Miller, Whaetsheaf Books, Brighton, 1987.

dans la société, par conséquent leur pauvreté a toujours été méconnue. C'est seulement grâce aux recherches féministes que les femmes ont fini par prendre conscience du fait qu'une majorité des pauvres sont des femmes. La féminisation de la pauvreté serait donc surtout une féminisation de la connaissance de la pauvreté, une sorte de «prise de conscience» par les femmes de leur propre condition. Cette explication, à laquelle j'adhère par certains côtés, ne répond cependant pas à toutes les questions soulevées. D'abord, il faudrait prouver qu'auparavant la pauvreté des femmes était effectivement méconnue, ce qui expliquerait qu'elle puisse être aujourd'hui «découverte». Dans la lecture du XIX<sup>e</sup> siècle que je vous propose ici, je conteste cette idée. Le fait que les femmes sont plus nombreuses à être pauvres et que leur état de pauvreté est plus grave, était autrefois, tout au moins au XIX<sup>e</sup> siècle, largement connu.

En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, période qui connaît à divers moments une paupérisation catastrophique, le débat sur la pauvreté occupe une place importante. Première observation: on constate que la grande pauvreté des femmes est connue et la gravité de cette pauvreté reconnue. Deuxième observation: des mesures spécifiques sont proposées, rarement adoptées, souvent inadaptées. Troisième observation: les interprétations sur les «causes» ou les propositions de «remèdes» et surtout l'adoption de certains d'entre eux-ci favorisent l'apparition des nouvelles formes de pauvreté des femmes, précisément celles que nous connaissons aujourd'hui.

## **au XIX<sup>e</sup> siècle, la pauvreté des femmes est connue**

Pour avancer ces idées sur la pauvreté des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle, j'ai relu trois synthèses sur la pauvreté en Belgique:

- celle de Paul Bonenfant qui fait un bilan de la situation en Belgique à la fin de l'Ancien Régime, soit grosso modo autour de 1770;
- celle de Nicole Haesenne-Peremans, qui couvre un siècle, de 1730 à 1830, mais pour la région liégeoise seulement;
- celle enfin de Jeanine Lothe, qui couvre un siècle également, de 1818 à 1914, mais pour Namur seulement.

C'est une vision très déséquilibrée, mais il est difficile de faire beaucoup mieux puisqu'il n'y a guère de recherches sur l'histoire de la pauvreté des femmes.

• **Bonenfant**<sup>2</sup> fait observer que, dès la fin de l'Ancien Régime, à Malines, les dentellières étaient obligées de mendier ou de se prostituer. D'autres métiers y sont aussi en décadence - tannerie, mégisserie...- qui laissent aussi beaucoup de femmes sans travail. Il fait observer que les salaires des métiers féminins (dentelle, filage, blanchissage,...) sont insuffisants. A Anvers, les différences sont énormes en 1779. *«Cela s'explique, dit-il, par ce fait que les femmes travaillent presque toujours à domicile et sont plus ou moins absorbées par les travaux du ménage. C'est surtout à la dentelle qu'elles se consacrent d'ailleurs; or, dans ce métier ou plutôt dans cet art, le talent a aussi beaucoup d'importance. Certaines ouvrières(...)ne peuvent fabriquer que de petites pièces, obligées qu'elles sont de se procurer de l'argent au jour le jour»*. Une dentellière devrait pouvoir gagner 4.5 à 7 sols par jour... mais la liste des indigentes montre que les veuves et célibataires n'arrivent à gagner que 2 à 5 sols par jour et les mères de famille seulement quelques deniers...

A Bruges, en 1783, les neuf dixièmes des femmes et des filles qui travaillent la dentelle ne gagnent que 4, 5, 6 ou 7 sols par jour. Les autres peuvent gagner 8 à 10 sols et les lingères 12 sols. Pour ce salaire, elles travaillent depuis le matin jusqu'à la nuit. En hiver, elles sont obligées de travailler à la lumière, ce qui diminue leur gain. Elles se nourrissent de lait, de pain bis, d'un peu de beurre. Si par hasard elles mangent des pommes de terre, elles les font cuire dans du lait aigre avec un peu de sel. La misère des ouvriers ruraux à domicile est donc déjà bien connue en cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un tisserand avec son ménage peut gagner (vers 1765) 7 à 8 sols par jour en travaillant de 4 heures du matin à 9 heures du soir. Il n'y a pas, souligne Bonenfant, de gens plus misérables au monde, *«si ce n'est peut-être les fileuses célibataires qui ne gagnent que 5 sols par jour environ pour un travail qui commence à 3 ou 4 heures du matin pour finir à 9 heures du soir»*. Elles en sont réduites à vivre en communauté pour pouvoir quelque peu améliorer leur misérable sort.

Bonenfant fait observer que l'industrie rurale à domicile n'est souvent qu'une forme peu coûteuse de l'utilisation de la main-d'œuvre des femmes et des enfants. Ainsi, on observe à Tournai qu'une fabrique qui occupait en atelier 62 ouvriers masculins faisait travailler à domicile 800 fileuses!

2. P. Bonenfant, *Les problèmes du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934.

En relisant l'étude de Bonenfant sur la pauvreté, il se confirme de plus qu'à la fin de l'Ancien Régime, parmi tous les pauvres accueillis par l'assistance, la majorité sont des femmes. Quelques chiffres: en 1772, Tournai compte 51 hospices dont 3 sont réservés aux jeunes filles et 39 aux vieilles femmes, 1 est réservé aux aveugles, 1 aux vieillards des deux sexes et 7 aux vieux hommes. A Anvers, en 1785, les hospices accueillent 170 femmes pour 78 hommes.

Malgré ces chiffres, l'auteur ne se préoccupe pas des conditions particulières de cette pauvreté des femmes. Celle-ci est présentée comme une évidence, comme un phénomène «naturel» en quelque sorte.

• Une autre étude sur la pauvreté, celle de Nicole **Haesenne-Peremans**<sup>3</sup>, couvre pour la région liégeoise, non seulement une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi le premier tiers du XIX<sup>e</sup>. Ici aussi, même type d'analyse et mêmes constatations. Dans la vision des bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle comme des historiens actuels, le salaire du «mari» devrait être un salaire familial: «*A l'époque hollandaise, le salaire des cloutiers est encore si faible qu'ils ne sauraient entretenir une famille, puisqu'ils gagnent à peine pour eux. Dans la filature, la journée du mari ne suffit pas pour faire vivre toute une famille*». L'unité de base de l'analyse sociale est l'adulte masculin. Les femmes et les jeunes sont étudiés par référence à l'homme.

Ainsi se perdent, pour les femmes, beaucoup de questions. Le salaire d'appoint, c'est la deuxième source de revenus, l'activité industrielle à domicile pour les familles paysannes, l'activité complémentaire que l'on cherche au cours de la mauvaise saison ou des périodes de chômage, mais aussi et surtout le salaire des femmes. «*L'appoint le plus courant, dit l'auteur, provient du travail des femmes et des enfants, encore s'agit-il là d'une main-d'œuvre sous-rémunérée*». Une ouvrière agricole gagne la moitié ou les six dixièmes du salaire de son homologue masculin. Une femme domestique, en 1830, gagne 62, 63, parfois 64% de ce que gagne un homme domestique.

Pour les femmes, la pauvreté ne commence pas avec le manque d'activité professionnelle. Elle est déjà inscrite dans l'insuffisance de leurs rémunérations. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la moitié des indigents se trouve dans la population active. Mais la misère touche particulièrement les femmes. «*La plupart des métiers féminins font,*

3. N. Haesenne-Peremans, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle. Un siècle de tension sociale (1730-1830)*, Liège-Paris, 1981.

*une fois sur dix, de celles qui les exercent, des indigentes. Cette remarque vaut non seulement pour les veuves mais pour toutes les femmes, particulièrement pour les célibataires*». Les célibataires, il n'est pas rare de les trouver, groupées à plusieurs dans une chambre pour diminuer la charge du loyer, s'occupant à la couture ou à la dentelle. Les femmes forment le plus gros contingent des pauvres «dénombrés» et des pauvres «secourus».

Dans la région liégeoise, étudiée par N. Haesenne, les femmes pauvres sont fileuses, couturières, journalières. Elles travaillent dans le textile et la dentelle ou le commerce. Mais elles sont aussi lavandières et botteresses. Celles qui travaillent comme fileuses seront les premières victimes du chômage qu'entraîne l'introduction des métiers à filer. Quant au travail de la dentelle, il est en crise depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle...

N. Haesenne, tout comme les sources qu'elle utilise, évoque régulièrement le manque de «qualification» des femmes. Ce qui est une observation tout à fait incongrue quand on sait ce que représente le travail de la dentelle ou du filage à main. En effet, on disait, à cette époque, que jamais une machine ne parviendrait à remplacer le travail manuel tant celui-ci demandait d'aptitudes!

La population âgée est également sur-représentée parmi les pauvres recensés en 1813 et 1823 (région liégeoise), les femmes en forment la majorité. Beaucoup de personnes infirmes, handicapées, estropiées aussi parmi les pauvres et, ici encore, une sur-représentation des femmes.

En conclusion, l'auteur constate que pendant toute la période étudiée (1730-1830), la pauvreté est permanente dans la région envisagée (département de l'Ourthe/région liégeoise). Elle touche, selon les époques, un sixième à un cinquième de la population. Le manque d'emplois et l'insuffisance des salaires en sont les facteurs déterminants.

Aucune préoccupation philanthropique ou politique ne rencontre réellement ce problème de la pauvreté. Les interventions privées et publiques sont inefficaces, selon l'auteur. Il n'en conviendrait pas moins de poser la question de l'éventuelle différenciation de ces interventions en faveur des hommes ou en faveur des femmes, ce qu'oublie de faire N. Haesenne.

• Une troisième étude sur la pauvreté, celle de Jeanine **Lothe**<sup>4</sup>, parcourt un siècle également (1815-1914) et concerne Namur. Cette ville connaît au cours du XIX<sup>e</sup> siècle une pauvreté particulièrement criante puisque la plupart du temps un tiers de la population serait en état de pauvreté. Au cours de l'hiver 1823, on compte même 40% de pauvres. Ici, la pauvreté ne serait pas due aux conséquences de l'industrialisation. «*Il ne s'agit pas, comme dit l'auteur, d'un paupérisme d'adaptation de la phase transitoire où la "paupérisation" marque le début de la révolution industrielle dans les régions en expansion.*» Les activités économiques de Namur ont subi le contrecoup de la perte des marchés français d'abord, mais aussi du «*manque de discernement et d'audace des entrepreneurs*». Jusque vers 1860-65, la plupart des industries traditionnelles de Namur sont, à l'exception de la verrerie, en déclin continu. Vers 1865, de grands travaux d'urbanisation sont entamés avec notamment pour objectif de fournir du travail aux pauvres. Soulignons, dès à présent, que cette politique de mise au travail par des travaux publics concerne presque exclusivement des travailleurs masculins.

Les salaires féminins sont nettement insuffisants pour vivre. En 1896, dans la verrerie, il n'y a pas de femme qui gagne un salaire de plus de 3 F, tandis que près de 39% de l'ensemble des travailleurs y gagnent plus de 3 F. Dans l'industrie du vêtement, très féminisée, la plupart des femmes ne gagnent pas plus d'un franc par jour. Les cristalleries d'Herbatte fournissent, pour 1885, une hiérarchie des salaires qui fait référence à la fois à la qualification, au sexe et à l'état civil. Un chef ouvrier marié gagne 5.88 F; le même, célibataire: 5.78 F; un second ouvrier marié: 4.16 F; le même, célibataire: 4.06 F. Ainsi le mariage des hommes qualifiés vaut 10 centimes. Il vaut plus pour les ouvriers moins qualifiés, puisque les «ouvriers divers» mariés gagnent 2.96 F et les mêmes, célibataires: 2.57 F.

Pour les femmes vivant seules, la qualification est peut-être reconnue: ainsi, une tailleuse de verre gagne 2.17 F (soit 47.2% de ce que gagne le tailleur de verre, qui obtient 4.59 F) mais elles gagnent, malgré tout, plus que toutes les autres «femmes et filles» confondues, qui ne reçoivent que 1.70 F (soit 78% de la tailleuse). Remarquons que les femmes, sauf en ce qui concerne les tailleuses, sont désignées non par leur statut professionnel (ouvrier, etc.) ou par leur qualification (tailleur), mais par leur sexe (femmes, filles), tout comme les moins de 19 ans qui, eux, sont désignés par leur âge (jeunes gens, gamins).

4. J. Lothe, *Paupérisme et Bienfaisance à Namur au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)* éd. du Crédit Communal, Bruxelles, 1978.

En 1886, selon l'auteur, les salaires relatifs des femmes se sont relevés par rapport à 1846 et 1853. C'est-à-dire que l'écart entre les salaires (horaires) masculins et féminins serait devenu moins grand. Par contre, la part de l'apport moyen du travail des femmes et des enfants dans les recettes du ménage aurait diminué de moitié, ce qui doit signifier une diminution de l'occupation salariée des femmes. Namur n'a, en effet, pas beaucoup de ces activités industrielles qui recrutent traditionnellement des femmes.

Que conclure de la lecture de ces trois synthèses sur l'histoire de la pauvreté en Belgique? Ces recherches ne sont pas aveugles. Elles font état, mais incidemment, de la place prépondérante des femmes parmi les pauvres. Elles constatent l'insuffisance des salaires et ajoutent, incidemment toujours, que le salaire des femmes ne représente qu'un pourcentage du salaire des hommes adultes, considéré déjà comme insuffisant.

Il est donc inutile de demander à ces ouvrages des analyses plus approfondies sur les causes et conséquences de la pauvreté des femmes dans le passé, mais surtout sur les réponses politiques et sociales spécifiquement destinées aux femmes. Dans le chapitre qui suit, nous chercherons des éléments de réponse à cette question: puisque la pauvreté des femmes est reconnue comme la plus importante, des mesures sont-elles prises pour lutter spécifiquement contre la pauvreté des femmes?

## **mesures proposées pour lutter contre la pauvreté des femmes**

Le XIX<sup>e</sup> siècle a produit un grand nombre d'ouvrages analysant les «causes» de la «misère de la classe ouvrière» et proposant des «remèdes». Les ouvrages de synthèse que nous avons présentés se préoccupent incidemment de, et s'attardent peu à l'étude des causes spécifiques de la pauvreté des femmes (quelles explications étaient données au XIX<sup>e</sup> siècle au sujet de la pauvreté des femmes?) et, *a fortiori*, à celle des solutions proposées. Je me propose donc d'analyser une situation caractéristique: celle du travail à domicile. Que proposent les responsables politiques et sociaux face à ces vagues de paupérisation des femmes ?

Bien que le problème des industries à domicile soit connu depuis longtemps (en fait, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le travail à domicile est la norme), il a fallu attendre les enquêtes (de 1897-98) et surtout l'Exposition du travail à domicile à l'Exposition universelle de 1910 à Bruxelles <sup>5</sup>, pour qu'éclate le scandale et que l'indignation devienne publique.

Le but de l'Exposition du travail à domicile était de mettre sous les yeux des visiteurs une description aussi réaliste que possible des conditions de vie, de travail et de rémunération des ouvriers à domicile. Elle fut donc soigneusement préparée par des questionnaires et des visites. Des monographies ont été réalisées pour un certain nombre de métiers, des chambres-ateliers ont été reproduites avec exactitude. Des pièces, avec leur prix de vente et leur prix de revient (nombre d'heures de travail et salaires), ont été exposées.

La publication du dossier de l'Exposition fournit des tableaux statistiques qui, pour chaque travailleur, indiquent sexe, âge, état civil, spécialité professionnelle, nature du travail, salaire brut, frais, salaire net, temps consacré à la fabrication, salaire horaire, moyenne hebdomadaire, situation et disposition des membres de la famille au travail à domicile. Au moment de l'Exposition universelle, 15 à 17% des ouvriers de l'industrie sont des travailleurs à domicile. Par rapport à 1896, la part du travail à domicile dans l'ensemble du travail industriel diminue mais, en chiffres absolus, le nombre de travailleurs à domicile a encore augmenté <sup>6</sup>. Deux tiers des travailleurs à domicile sont des femmes. Plus de la moitié de ces femmes font de la dentelle <sup>7</sup>.

Au sujet de l'avenir de l'industrie à domicile, les conceptions sont très divergentes. Pour un auteur comme J. Lewinski, cette forme de travail est appelée à disparaître parce qu'elle ne correspond en aucune façon aux exigences modernes. Selon Pierre Verhaegen, elle est au contraire appelée à subsister tant elle offre d'avantages économiques (de profits) pour les patrons. Tous conviennent que cette industrie occupe une majorité de femmes et que leur travail y

---

5. Ce n'était pas la première exposition de ce genre, il y en avait eu à Berlin 1904, Londres 1904, Berlin 1906, Londres 1906, Francfort 1908, Zurich 1909, Amsterdam 1909.

6. 118 000 sur 690 000 selon le recensement industriel de 1896 (J. Lewinski, *L'évolution industrielle de la Belgique*, p. 284); 132 000 sur 842 000, au moment de l'Exposition en 1910 (Verhaegen, *op. cit.*, pp.16).

7. P. Verhaegen, *op.cit.*, pp.15-16.

est surexploité. Mais pour Lewinski <sup>8</sup>, le travail à domicile est le fait de travailleurs âgés (plus de 50 ans), c'est une forme de travail qui est un résidu du passé et c'est aussi une occupation accessoire ou, plus exactement, complémentaire à un autre travail. En réalité, c'est surtout un travail de femmes mariées. Celles-ci trouvent ainsi la seule possibilité de gagner le salaire indispensable pour entretenir la famille puisque, à cause du travail ménager, elles sont supposées ne pouvoir travailler en fabrique ou en magasin. En 1896, dans l'industrie proprement dite, 14.20% des femmes étaient mariées tandis que, dans l'industrie à domicile, 35.28% des travailleuses étaient mariées. Celles-ci sont majoritaires dans certains métiers: polisseuses de marbre (59.7% de femmes mariées), bobineuses, épouleuses (73.9%), cigarières, cigarettières (61.6%), tresseuses de paille (54.3%). En ce qui concerne les hommes, dit Lewinski, c'est le «*manque d'autre occupation*» qui les amène à accepter un travail à domicile.

L'industrie à domicile se caractérise par des salaires particulièrement bas. Pourquoi? Par manque d'esprit de solidarité, dit Lewinski, mais aussi parce que le travail à domicile est souvent considéré comme une «*occupation d'appoint*». Ainsi, constate-t-il, dans 59.8% des familles des travailleurs à domicile, le père n'est pas un travailleur à domicile et le revenu principal vient d'ailleurs. Le «*salaire d'appoint est de tous le plus bas, et il arrive souvent qu'il descende en dessous de ce qui serait indispensable à l'entretien d'un travailleur isolé, abandonné à ses seules forces. De là bien des drames. Une ouvrière qui perd son soutien se voit réduite du jour au lendemain à la plus noire détresse*» (p. 302-303). Et c'est moins l'insuffisance du salaire de la travailleuse qui frappe Lewinski, que la perte (du revenu) de son conjoint...

Lewinski est un auteur progressiste, inspirateur du mouvement ouvrier socialiste. En ce qui concerne les femmes, son analyse est stupéfiante: pour lui, ce sont les femmes mariées travaillant à domicile qui «*entravent l'évolution industrielle vers des formes plus perfectionnées*» (p. 290). Il reproche aux travailleurs à domicile leur manque d'esprit de solidarité: «*tous les efforts tentés depuis des années pour donner à la classe ouvrière une certaine cohésion permettant d'exercer une influence durable et méthodique sur le régime du travail ont échoué devant un individualisme outré*» (p. 300-

---

8. J. Lewinski, *L'évolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles, Institut Solvay, 1911, p. 287 et suiv.

301). Mais Lewinski ne se fait plus de soucis, il sait que l'industrie à domicile est en voie de disparition et ne se préoccupe pas du sort de ceux et surtout de celles qui y trouvent, faute de mieux, leur pauvre gagne-pain: «*Le mérite de l'enquête de l'Office de Travail est d'avoir prouvé que l'industrie à domicile est un mal social*» (p. 278). «*Le grand mérite de l'enquête sur les industries à domicile consiste dans la preuve qu'elle a donnée de la disparition fatale de cette forme de production*» (p. 278). «*Notre visite à l'exposition nous montre donc clairement que nous avons, nous, une forme inférieure de production qui ne se maintient que par l'exploitation de la force humaine. C'est à l'enrayement et à la disparition de cette plaie sociale que doivent collaborer tous les réformateurs!*» (Id. dans l'Exposition, p. 12).

Ainsi, quand l'exploitation vise principalement les femmes, il faudrait, selon Lewinski, «supprimer» la production en question. Pourquoi n'a-t-on jamais entendu les progressistes dire qu'il fallait «supprimer» le travail de la mine...?

Toute autre est l'attitude de P. Verhaegen, lui aussi spécialiste du travail à domicile. Sa position n'est pas sans ambiguïté. Il décrit avec émotion l'exploitation des femmes dans le travail à domicile, le *sweating-system*, mais il considère que le taux d'exploitation est tel (et il explique pourquoi) que jamais les patrons ne voudront se passer de cette source de profits. Il demande donc une double intervention: une intervention du pouvoir législatif en vue de fixer un salaire minimum garanti et un mouvement de pression à partir des ligues de consommatrices.

Comme plusieurs auteurs de l'époque, P. Verhaegen oppose l'idéologie du travail à domicile à la réalité de celui-ci: «*il a été de mode de représenter le travail à domicile comme une espèce d'idylle, contrastant heureusement avec la promiscuité et la désespérance du travail à l'usine(...)*Le travail à domicile éveillait l'idée d'un foyer heureux où l'ouvrier, maître chez lui, travaillait en toute indépendance; la femme y trouvait un gagne-pain, tout en vaquant aux soins du ménage; la mère, sans interrompre sa besogne, pouvait s'occuper de l'éducation de ses enfants(... )*Mais le jour vint où des enquêtes approfondies(...)*Ce jour-là, il apparut aux yeux de tous les observateurs impartiaux que l'idylle du travail à domicile cachait, en réalité, un enfer...» (pp. 8-9).

Verhaegen considère que l'indifférence générale pour le sort des travailleurs à domicile est due en partie à cette idéologie qui travestit la réalité. Pour l'auteur, le coût de la production à domicile est dérisoire

parce que le patron n'a pas besoin d'usine, de machine, d'éclairage, d'immeubles à amortir, de matériel d'entretien, d'assurances. Il ne doit pas payer de surveillance: si le travail produit n'est pas bon, il est refusé. Tous les risques de la fabrication sont supportés par le travailleur (malfaçons, retards de livraison,...), l'irrégularité des commandes aussi. Il n'y a jamais de majoration de salaire pour du travail de nuit ou dominical. Le patron peut échapper à toutes les législations sociales, il se permet même de pratiquer encore le *truck-system* qui est formellement interdit, il ne se soucie pas des prescriptions d'hygiène, des assurances sociales. Ce qui fait que chaque renforcement des lois protectrices entraîne une augmentation du travail à domicile. Enfin, les travailleurs à domicile sont inorganisés, il n'y a donc aucune crainte qu'ils fassent grève ou qu'ils aient un poids politique quelconque. D'où cette exploitation éhontée.

Verhaegen met en rapport le développement du travail à domicile et le rôle des grands magasins. Comme d'autres auteurs, il considère que la politique des bas prix et des soldes dans les grands magasins entraîne une production de «camelote» dont l'exécution est confiée aux travailleurs à domicile. Ceux-ci ne sont plus des artisans qui font un travail personnalisé et de qualité, bien au contraire. Ici, Verhaegen se lance dans une analyse intéressante sur la responsabilité des «acheteuses» qui, par leur goût de faire des «affaires», leurs caprices, etc. entretiennent le *sweating-system*. Il constate aussi le cercle vicieux qui emprisonne les ouvrières victimes de bas salaires, qui achètent elles-mêmes les produits bon marché produits par le *sweating-system* (p. 72-73). Il montre comment les travailleuses à domicile sont souvent amenées à faire travailler leurs enfants. Dans un grand nombre de cas, ces salaires des ouvriers à domicile constituent la seule et principale ressource du ménage<sup>9</sup>.

La durée du travail est excessive et irrégulière. A des périodes sans commandes peuvent succéder des périodes où les ouvriers à domicile travaillent 13, 14, 15 heures d'affilée. Les conditions d'hygiène sont aussi déplorables pour les travailleurs eux-mêmes que dangereuses pour la salubrité publique. Au début du siècle, la plus grande misère se trouverait donc chez les travailleurs à domicile, dont l'immense majorité sont des femmes.

---

9. Malgré toute cette analyse objectivement exacte, P. Verhaegen se laisse aller à une tirade sur la concurrence que les ouvrières à domicile se font entre elles et où les «femmes mariées se cherchent un revenu d'appoint, et où les jeunes filles de la petite bourgeoisie demandent au travail à domicile de quoi satisfaire des désirs superflus» (p. 30-31).

Que propose Verhaegen? Pas de supprimer le travail à domicile, je l'ai dit. Il sait que les «congrès ouvriers», principalement les congrès socialistes, proposent l'interdiction pure et simple du travail à domicile. Il s'oppose à cette suppression - qu'il juge d'ailleurs impossible - au nom du sort des travailleurs à domicile: «*que deviendraient les milliers d'ouvriers que pareille mesure aurait privés brusquement de leur gagne-pain?*» (p. 85). Il évoque le développement de la syndicalisation (coalitions, grèves, associations, ...) mais n'y croit pas beaucoup parce que les femmes sont individualistes «*par tempérament et par éducation*». Il cite cependant des actions réussies par des travailleurs à domicile et notamment la «grève de la chemisette» (New-York, 1909) qui a mobilisé 35 000 jeunes filles et leur a permis d'obtenir une augmentation de salaire. Il reconnaît aussi qu'en Belgique les coupeurs de gants ont réussi à s'organiser.

Il demande aux Ligues sociales d'acheteurs de se solidariser avec les travailleurs à domicile en créant des «labels» sociaux ou listes blanches de produits qui sont fabriqués dans des conditions acceptables, et de boycotter les autres produits, notamment en renonçant à la fascination du «bon marché», mais aussi en renonçant aux caprices (achats le dimanche, se faire livrer tard le soir, passer ses commandes à la dernière minute, etc.). Il pense que l'on pourrait résoudre partiellement les problèmes du travail à domicile par des contrats collectifs de travail. Mais surtout il demande l'intervention du législateur en vue de relever les salaires et de fixer un salaire minimum légal. Selon l'auteur, les autres méfaits du *sweating-system* disparaîtraient d'eux-mêmes si les salaires étaient relevés. «*Devant les misères inhérentes au travail à domicile(...)une loi réglementant les salaires apparaît désormais comme le seul remède véritablement efficace*» (p. 98). Il ne craint pas qu'un relèvement des salaires fasse disparaître le travail à domicile parce que le patron y trouvera encore de nombreux avantages. Il rappelle que, dès à présent, une proposition de loi a été déposée en ce sens (14 décembre 1910) et demande aux Ligues sociales d'acheteurs de la soutenir.

Voici donc un exemple: la misère des travailleuses à domicile est connue, reconnue. Cette forme de travail fait l'objet d'enquêtes publiques importantes, de travaux scientifiques de première qualité. Des budgets importants sont dégagés pour réaliser l'exposition sur le travail à domicile.

Les socialistes et les organisations ouvrières socialistes voudraient faire supprimer le travail à domicile, sans s'inquiéter apparemment du sort des travailleurs qui y sont occupés. Des catholiques sociaux

comme P. Verhaegen (fils d'Arthur Verhaegen) voudraient une réglementation, ce qui permettrait de le maintenir (ce que les patrons souhaitent) tout en limitant les excès de l'exploitation (ce qui améliorerait le sort des travailleurs).

Dans les faits, rien ne s'est produit. Il n'y a pas eu à ce moment de loi sur le salaire minimum<sup>10</sup>. Le travail à domicile a diminué «spontanément» selon les lois du marché.

## les interprétations de la pauvreté des femmes

En Belgique, en ce qui concerne les interprétations de la pauvreté, de la misère de la classe ouvrière, plusieurs courants idéologiques s'opposent sans réellement s'affronter. D'un côté, les bourgeois philanthropes et les catholiques sociaux considèrent que le travail professionnel de la femme est une conséquence de l'insuffisance des revenus professionnels de l'homme. Le travail professionnel de la femme est, pour eux, une expression de la misère de la classe ouvrière. Le présumé bourgeois est donc évident: par nature, la place de la femme est au foyer. «*Que proposons-nous?, disait Ducpétiaux, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'on restitue à l'adulte son travail, qu'on rende la femme à son ménage, l'enfant à ses jeux et à son école*».<sup>11</sup>

Quarante ans plus tard, le Congrès des oeuvres sociales de Liège, en 1887, est tout aussi explicite à cet égard<sup>12</sup>. Pour beaucoup de catholiques sociaux ou de bourgeois philanthropes, l'amélioration du sort de la classe ouvrière passe donc par la suppression du travail des femmes et le relèvement du salaire des hommes. Cette tendance devient même prépondérante chaque fois que survient un problème de chômage masculin. Elle est souvent accueillie avec faveur dans la classe ouvrière même, puisque les hommes en attendent la fin d'une concurrence au niveau du travail et des salaires (sans compter le confort de la tenue de leur ménage) et que les femmes, dont les

10. En 1928, il y aura une nouvelle enquête; en 1934 sera adoptée la première loi réglementant les salaires et l'hygiène.

11. Ducpétiaux, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, 2 vol., 1843, 444 et 443pp., t. II, livre III, p. 85.

12. *Congrès des Œuvres Sociales*, Liège, 1887, Deuxième session, p. 17 et suiv.

conditions de vie sont épouvantables (tant par le volume du travail professionnel et ménager que par la médiocrité de leurs salaires), y voient la promesse d'une vie meilleure.

Il est nécessaire de rappeler aujourd'hui clairement que de telles propositions étaient non seulement empreintes d'une certaine mauvaise foi (naïveté?), mais qu'elles étaient aussi ruineuses pour les ménages ouvriers. A supposer qu'on les applique, il est évident qu'on ne songeait nullement à relever le salaire du travailleur masculin marié jusqu'à ce qu'il représente la somme des deux salaires des conjoints et cela pour la moitié du temps de leur travail cumulé! De plus, ce type de propositions permettait de ne pas évoquer la nécessité de relever le salaire des femmes et permettait de sacrifier l'autonomie économique des femmes sur « l'autel » de l'amélioration des conditions économiques de « la classe ouvrière ».

Les femmes du mouvement social catholique, et même une authentique syndicaliste comme Victoire Cappe, admettent que la femme mariée doit avant tout se consacrer au foyer et aux enfants, mais elles soulignent continuellement le nombre de femmes qui «doivent» travailler et vivre de ce salaire, qui est manifestement insuffisant. Elles réclament donc explicitement un relèvement des salaires féminins.

Les patrons et bientôt les responsables des œuvres sociales finiront par prétendre que les salaires ouvriers ne sont pas insuffisants, que ce qui pose problème, dans la classe ouvrière, c'est l'aptitude des femmes à tenir un ménage et à mettre en valeur le salaire de l'homme. C'est ce qui justifiera l'expansion des cours de formation ménagère pour les femmes tant dans les écoles que dans les mouvements sociaux<sup>13</sup>.

Ainsi, d'une certaine façon, la responsabilité de la misère ouvrière du XIX<sup>e</sup> siècle est déplacée vers les femmes! Une complicité s'instaure encore une fois entre les travailleurs masculins, les patrons et les responsables d'œuvres sociales.

Mais au XIX<sup>e</sup> siècle, un autre courant, qui comprend des progressistes libéraux ou socialistes (dont bon nombre de femmes), propose une analyse assez différente: «*La ressource du travail*, dit Louis Frank, est une propriété commune à l'humanité entière. En fermant à la

---

13. Voir p. ex. A. Langlois, *L'association, la vie domestique et l'école dans leurs rapports avec la question sociale*, Bruxelles, 1886.

*femme telle ou telle avenue dans le champ de l'activité sociale, le législateur lèse le droit des femmes et blesse l'intérêt général*». Ce Louis Frank, qui considère le droit au travail comme un droit «naturel», concède cependant qu'il serait préférable que la femme mariée puisse rester la gardienne du foyer et l'éducatrice des enfants, si le mari avait un salaire suffisant<sup>14</sup>. Cette position ambiguë sera constamment présente dans le mouvement socialiste ultérieurement<sup>15</sup>.

De son côté, le mouvement féministe revendique continuellement le «droit au travail» et le «salaire égal». La plupart du temps, il associe pour les femmes, indépendance économique et survie, ou même dignité de vie<sup>16</sup>.

Et dans le milieu ouvrier? Le groupe des femmes militantes syndicalistes socialistes organisé au sein du *Vooruit* à Gand, revendique absolument le droit au travail pour les femmes et l'égalité des rémunérations, mais aussi l'établissement d'un salaire minimum garanti. Il considère que c'est en luttant contre la pauvreté que l'on viendra à bout des deux fléaux que sont la prostitution et l'alcoolisme<sup>17</sup>. Au cours du III<sup>e</sup> congrès de la II<sup>e</sup> Internationale (Zurich, 1893), Emilie Claeys (au nom de la délégation belge) s'oppose fermement à la protection spécifique du travail des femmes<sup>18</sup>. Elle affirme que toute mesure de protection est une manière de limiter pour les femmes leur droit au travail et à gagner honorablement leur subsistance. Les mesures de protection obligeront les femmes à dépendre d'un autre pour leur subsistance. De telles mesures ignorent d'ailleurs l'immense masse des femmes non mariées et veuves qui doivent pourvoir non seulement à leurs propres besoins, mais à ceux de leur famille.

Ainsi certaines femmes «engagées» ont-elles, à l'égard des moyens de subsistance et du travail des femmes, des propositions très différentes de celles qui sont préconisées par les responsables sociaux et politiques. Mais elles ne sont pas écoutées, parfois elles sont même écartées ou traitées de «féministes bourgeoises».<sup>19</sup>

14. Louis Frank, *Essai sur la condition politique de la femme*, Paris, 1892.

15. *ndlr*: voir l'article de V. Tanghe dans ce numéro des *CM*.

16. Voir par exemple les Actes du Congrès Féministe International, Bruxelles, 1898, p. 62-63.

17. *De Vrouw*, I, 15 juillet 1893, p. 1.

18. *ndlr*: voir l'article de P. Van den Dungen sur Emilie Claeys dans ce numéro des *CM*.

19. On traite même Emilie Claeys de cette façon à la II<sup>e</sup> Internationale!

Féminisation de la pauvreté? Au XIX<sup>e</sup> siècle, il paraît clair que la pauvreté frappait davantage les femmes. Il ne peut être question d'ignorance: le fait est bien connu. On ne peut pas davantage prétendre que les pouvoirs publics ou les responsables sociaux aient été indifférents. Mais les mesures proposées ou bien ne sont pas adoptées, ou bien sont inadaptées.

Il n'y a donc pas, selon moi, de féminisation de la pauvreté. Les femmes sont depuis longtemps les plus nombreuses à être pauvres. Ce phénomène n'a pas été ignoré. Seulement, malgré cette constatation, aucune mesure sérieuse, adaptée aux causes de la pauvreté des femmes, n'a été prise. Au contraire. On peut se demander si les solutions préconisées et mises en place par les responsables politiques et sociaux ne conduisent pas toujours les femmes vers les nouvelles formes de pauvreté. Le travail à temps partiel, les nouvelles formes de travail à domicile, les interruptions de carrière annoncent probablement les formes de pauvreté des femmes de l'an 2000.

# émilie claeys : une féministe socialiste

pierre van den dungen

C'est en 1886, au *Vooruit* de Gand, que naît le premier groupe féministe de Belgique, le *Socialistische propaganda Club voor Vrouwen*, appelé également *Vrouwenclub* ou encore *Vrouwenvereniging*<sup>1</sup>. Au vu de ses aspirations, il est rapidement accepté au sein du POB, en dépit de prises de positions propres qui, pour la plupart, émanent de l'esprit combatif de sa présidente, Emilie Claeys.

## une personnalité hors du commun

Née le 9 mai 1855 dans une famille ouvrière à Gand, Emilie Claeys<sup>2</sup>

- 
1. *Reglement van de Socialistische Propagandaclub voor Vrouwen, ingericht den 25 jull 1886*, Gent, 1886.
  2. La biographie la plus complète à ce jour est celle de Ph. VAN PRAAG, «Emilie Claeys 1855-1953», dans *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, jg.4, 1978, pp.177-196.  
On pourra aussi consulter :
    - Ph. VAN PRAAG, «Emilie Claeys», dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t.VIII, 1979, col. 157-160;
    - «Emilie Claeys», Notice provisoire, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier belge*, lettre C (Ed. Vie ouvrière, à paraître);
    - «Emilie Claeys, féministe socialiste rayée de l'histoire», dans *Chronique Féministe*, n°17, mars-avril 1986;
    - D. DEWEERDT, *De zachte krachten... 100 jaar socialistische vrouwen* Gent, Tentoonstelling van 2 tot 16 novembre 1986, Gent, 1986, 80 pp.

est encore enfant lorsque son père meurt, la laissant avec sa mère et ses quatre frères et sœurs. Pour subvenir aux besoins de la famille, Emilie travaille comme fileuse dans une usine textile de Gand, puis comme servante. Autodidacte, elle s'engage rapidement dans la lutte politique. Cet engagement se double d'une solide conviction féministe, accentuée encore par les difficultés qu'elle rencontre dans sa vie privée : mère célibataire, elle élève seule ses deux filles, Elvira-Maria et Clara-Léonia. Hissée au rang de dirigeante socialiste, par sa seule force de travail, Claeys est en effet la première femme belge issue du peuple à avoir élaboré un programme de réformes réellement féministes et à l'avoir publié, soit sous forme de brochures<sup>3</sup>, soit dans le journal *De Vrouw*<sup>4</sup>, organe de la *Hollandsch-Vlaamsche Vrouwenbond* qu'Emilie créa en 1893 avec son amie néerlandaise Nellie Van Kol.

Claeys estime que la femme n'accèdera à plus de liberté que quand elle prendra part personnellement aux combats sociaux pour lutter contre le capitalisme et le système socio-économique aliénant, mais également contre les inégalités au sein du couple et les préjugés misogynes répandus dans la classe ouvrière : «*Nous, femmes, nous devons mener un double combat. Nous devons non seulement nous libérer de l'exploiteur capitaliste mais aussi de l'époux tout-puissant*»<sup>5</sup>. Il ne faut pas oublier que, jusque dans les années 1880, les écrits de Proudhon ont fortement influencé le mouvement socialiste belge. Or, sur la question des femmes, Proudhon, pour qui «*la femme ne peut être que ménagère ou courtisane*» fait preuve d'une incroyable misogynie. Emilie Claeys exprime en outre sa haine envers l'Église catholique romaine, en tant qu'alliée du patron exploiteur, mais aussi en tant que propagatrice du mépris à l'encontre des femmes depuis de nombreux siècles.

- 
3. *Een woord aen de vrouwen*, Socialistische vereeniging, Gent, 1891, 166 pp. et *Het vrouwenstemrecht*, Socialistische Arbeidsterspartij, sectie Gent, 1892, 20 pp.
  4. *De Vrouw. Socialistische Maandblad, onder redactie van Emilie Claeys en Nellie Van Kol*. Le premier numéro date du 15 juillet 1893. Le journal paraît jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1900, puis *De Stem der Vrouw* lui succèdera (1900-1905). Sur Jacoba-Maria-Petronella Porreij, pseudonyme Nellie Van Kol, femme de lettres, née à 's Hertogenbosch le 12 décembre 1851 et décédée à Utrecht le 24 février 1930, voir *Biografische Woordenboek van Nederland*, onder red. van Dr J. Charité, vol.III, 's Gravenhage, 1989, pp.462-464.
  5. «Een woord aen de vrouwen», extrait cité dans D. DEWEERDT, *En de Vrouwen?*, Gand, 1980, p.95.

Elle réclame également le libre accès pour les femmes à toutes les professions, à tous les niveaux, sans discrimination, notamment salariale. Au plan politique, elle réclame le suffrage universel<sup>6</sup>, tant pour les hommes que pour les femmes, au nom de leur égalité absolue, alors que le parti - et particulièrement la base - reste réticent par crainte de ce qu'il est convenu d'appeler le vote «clérical» des femmes. Alors qu'initialement la Charte de Quaregnon (1894) prévoyait la lutte pour le suffrage des deux sexes, dès 1902, le POB, pour des raisons d'alliance avec les libéraux radicalement opposés au vote féminin, donne la priorité à la revendication du suffrage universel pour les hommes et postpose le combat pour celui des femmes. Les féministes ne manqueront pas de faire remarquer aux ténors socialistes cette étonnante contradiction, que ceux-ci justifieront au nom des intérêts de la cause.

Claeys s'insurge aussi avec vigueur contre la loi de protection des femmes dans l'industrie, contre celle qui leur interdit le travail de nuit, parce qu'elle les juge discriminatoires : selon elle, la femme doit profiter des mêmes protections légales que l'homme et non jouir d'un statut spécial qui l'infantilise<sup>7</sup>.

Pour réaliser cette égalité totale entre les sexes, Claeys fait confiance à la co-éducation et prône l'institution d'un enseignement mixte, obligatoire et gratuit jusqu'à l'âge de seize ans, au cours duquel garçons et filles recevront une éducation identique<sup>8</sup>. «*Nous devons combattre l'idée que les filles doivent être éduquées uniquement en vue d'être l'esclave de l'homme; nous devons leur apprendre dès le plus jeune âge qu'elles sont appelées à quelque chose de plus grand et de plus haut que laver, cuisiner, récurer, ravauder et coudre. Nous devons apprendre à nos garçons à considérer toutes les filles comme*

---

6. *Ibidem*. Également au Congrès du POB en 1892. Elle s'oppose vivement au suffrage plural en 1893 (*C.R. du Congrès extraordinaire du POB, tenu à Bruxelles les 25 et 26 décembre 1893*, Bruxelles, 1894).

7. «Wettelijk bescherming der arbeidster», *De Vrouw*, 4 mars 1894, n°13, pp.1-2.

8. «Gezamentlijke opvoeding van jongens en meisjes», *De Vrouw*, 1893, n°6, pp.1-2.

des égales; alors nous ne devons plus jamais craindre d'entendre nos fils, arrivés à l'âge adulte, les considérer avec mépris et de les voir traiter en esclave le sexe auquel nous, leurs mères, appartenons aussi»<sup>9</sup>.

Son franc-parler et son indépendance d'esprit ne l'empêchent pas d'être la première femme élue au Bureau du Conseil général du POB en 1893 et, l'année suivante, la première femme à siéger au sein du Conseil général.

## des conceptions morales peu appréciées par le pob

Pourtant, l'opposition la plus vive rencontrée par Claeys parmi les siens résultera de ses prises de position sur des questions «morales», à propos desquelles elle témoigne d'une grande ouverture d'esprit. Adepte des thèses malthusiennes, elle s'oppose au parti qui, dans sa grande majorité, voyait dans la fécondité de la classe ouvrière et la force numérique des masses une arme contre la bourgeoisie. Elle renseigne l'adresse de la *Nieuw Malthusiaansche Bond* de La Haye, en diffuse les publications; un article publié sous le pseudonyme de Lilian dans *De Vrouw*, le 18 mars 1894, lui vaut perquisition domiciliaire et poursuites judiciaires<sup>10</sup>. Elle adhère en outre aux idées du penseur allemand August Bebel (inspiré par Fourier), dont les thèses sur la famille seront clairement réprouvées par le POB<sup>11</sup>. Emilie Claeys, au contraire, publie de larges extraits de *Die Frau und der Sozialismus*<sup>12</sup> et prône ce que l'on pourrait appeler «le mariage à durée déterminée par l'amour de l'un ou l'autre partenaire du couple», c'est-à-dire, selon la terminologie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'amour libre. Il va sans dire qu'une telle profession de foi effraie une société conservatrice pour qui le mariage est le sacrement garant de la

9. *Een woord aen de vrouwen...*, p. 14 (traduction). Sur cet aspect, voir aussi A. STRUYF, «Standpunten van de Gentse socialistische vrouwenbeweging ten aanzien van de gezinsopvoeding omstreeks de eeuwwisseling» dans *Pedagogisch Tijdschrift*, 1886, 11, n°4, pp.214-219.

10. J. TYSENS, «En Flandre aussi, des femmes laïques à contre-courant» dans *Femmes, libertés, laïcité*, Ed. ULB, Bruxelles, 1989, pp.163-165.

11. Notamment par Louis BERTRAND, «Le socialisme et la famille», *Le Laboureur*, 5<sup>e</sup> année, 27 juillet 1901.

12. Traduit en flamand par Sylvia, sous le titre *De vrouw en het socialisme. De vrouw in het verleden, in het heden en in de toekomst*, Gent, 1891.

famille, fondement, aux yeux de l'époque, de toute la structure sociale. Mais il est bon de souligner également combien les socialistes eux-mêmes réproouvent les déclarations de Claeys, jugées encombrantes pour un jeune parti à la recherche d'une respectabilité, incompréhensibles pour la base du mouvement qui rejette ce qu'elle considère comme des divagations étrangères à ses préoccupations vitales.

Invitée au Congrès de la Fédération nationale des sociétés de libre-pensée à Herstal, les 21 et 22 mai 1893, elle y représente les femmes gantoises libre-penseuses et fait un discours remarqué, aux côtés de V. Mévisse, délégué de La Libre-Pensée de Bruxelles et féministe convaincu<sup>13</sup>.

Socialiste fervente, Claeys déploie une activité remarquable, participe à de nombreux meetings aux côtés d'Anseele, est déléguée au Congrès de la II<sup>e</sup> Internationale à Zürich en 1893. Mais très vite, elle déplore qu'aucun acte concret ne soit accompli par le POB en faveur des femmes. C'est pourquoi elle démissionne de son mandat de membre du Conseil général lors du XI<sup>e</sup> Congrès annuel, tenu en avril 1895 à Anvers. De toute façon, Emilie Claeys ne participera plus longtemps aux débats publics. En 1896, elle est prise en flagrant délit d'adultère au domicile d'un homme marié, chez qui pourtant elle vivait depuis quelque temps. Le journal catholique antisocialiste *Het Volk* s'empare du scandale, l'étale dans ses colonnes. Il s'agit à l'époque d'une atteinte inqualifiable à la morale publique, émanant, qui plus est, d'une mère célibataire responsable de deux enfants. C'est pourquoi Claeys doit immédiatement abandonner toutes les fonctions qu'elle occupe encore, son poste de présidente du *Vrouwenclub* et sa charge d'éditeur du journal *Vooruit*, qu'elle assumait depuis 1892.

## **l'effacement de la scène politique**

Dans les rangs de la gauche, malgré quelques protestations indignées du *Peuple* et du *Vooruit*, l'effacement de la fougueuse Gantoise soulage plus qu'il n'attriste, tant il est vrai que sur la question des bonnes moeurs nombre de révolutionnaires ont des conceptions bien bourgeoises. En fait, seule l'équipe de *La société nouvelle*, revue fondée par Jules et Fernand Brouez et à laquelle collaborent

---

13. A. DESPY-MEYER, «Les femmes et la libre-pensée», dans *Femmes, Libertés, Laïcité...*, pp.85-94.

des savants comme Elisée Reclus ou des artistes comme Eugène Demolder ou Camille Lemonnier, adhère au discours favorable à la liberté sexuelle et se réfère également à l'oeuvre de Bebel. Il est remarquable à nos yeux que, sur des questions aussi délicates et complexes que celles-là, une simple ouvrière du textile, instruite par elle-même, rappelons-le, ait rivalisé d'intelligence avec les plus grandes personnalités belges de l'époque, sans doute sans les avoir connues ni lues.

Son retrait donne la mesure de son poids au sein du *Propaganda-club* : rapidement celui-ci périclité, si bien qu'en 1900 une nouvelle association est créée, la *Socialistische Vrouwenvereniging* dont le programme - nettement plus modéré - fait silence désormais sur l'adhésion des mères non mariées, spécialement prévue dans l'ancienne société<sup>14</sup>. Le nouvel organe, *De stem der vrouw*, «rentre» dans les rangs.

L'étude comparative du contenu idéologique de *De Vrouw* et des autres publications, féministes ou féminines, proches du POB, que ce soient les *Cahiers féministes* de Gatti de Gamond ou *La Femme socialiste*, véritable publication officielle du parti, confirme à loisir cette sorte de récupération. Certes, la revue d'Isabelle Gatti de Gamond est sans conteste l'oeuvre d'une féministe, mais son programme, moins ambitieux, porte la marque de son éducation, et reste influencé par la morale bourgeoise. Gatti souhaite, par exemple, l'instauration d'un système de bienfaisance et d'aide aux désoeuvrés, qui serait dévolu aux femmes : en un mot, un système caritatif de conception chrétienne mais transposé sous une forme laïcisée et rationaliste. Toutefois, en dehors de ces différences, les deux femmes poursuivent d'identiques réformes : l'égalité des salaires, une même éducation pour les garçons et les filles, le suffrage universel pour les deux sexes... Seule la forme des revendications varie : compte-tenu des hautes fonctions qu'elle occupe au sein du POB, Gatti observe plus de réserve.

En revanche, cette analyse comparée de *De Vrouw* et de *La Femme socialiste* révèle combien les convictions féministes de Claeys s'opposent au «féminisme» édulcoré, avalisé par les instances dirigeant-

---

14. D. DEWEERDT, *De zachte krachten...*, p.61.

tes du parti <sup>15</sup>. Dans *La Femme socialiste*, certains rédacteurs n'hésitent pas à dénoncer celles qui se veulent féministes avant d'être socialistes, ce qui peut être perçu comme une critique directe des actions militantes d'Emilie Claeys. En d'autres termes, Claeys arrivait trop tôt, avec des idées perçues comme révolutionnaires même pour le parti qui se disait le plus ouvert aux conceptions nouvelles.

## des années mal connues

Après son éviction de la scène politique en 1896, Claeys poursuit son travail d'écriture dans *De Vrouw*. En 1910, elle se convertit au protestantisme et entre dans l'Armée du salut. Elle se lie d'amitié avec le prédicateur de sa communauté, Domela Nieuwenhuis-Nyegaard, qui fut, pendant la première guerre, un des moteurs du *Jong Vlaanderen*, groupe activiste radical. Condamné à mort en 1919, Domela Nieuwenhuis quitte la Belgique pour échapper à la sentence, ce qui n'empêche pas Claeys de garder des contacts avec lui, et, de surcroît de conserver à son domicile pendant dix ans une grande partie des archives du pasteur. Enfin, lorsque Domela prend fait et cause pour l'occupant lors de la seconde guerre mondiale, Emilie ne cesse pas pour autant de l'estimer, malgré de profondes divergences de vue, puisque la féministe restera toujours fidèle au credo socialiste, comme le prouve la correspondance qu'elle entretint longtemps avec son amie néerlandaise Nellie Van Kol. Emilie Claeys décéda en 1943.

Véritable météore dans le ciel socialiste et féministe, Emilie Claeys mena une activité intense pendant une dizaine d'années. Ce sont celles que l'on connaît le mieux grâce à ses diverses publications et prises de position. Mais sa vie ne se résume pas à ce brillant épisode. Emilie Claeys mourut âgée, à 88 ans. Comment expliquer les années en amont et en aval? Comment a-t-elle, par ses seules forces semblait-il, acquis le niveau d'instruction qui était le sien? Elle écrit clairement,

---

15. Voir l'article de Valérie Tanghe dans ce numéro des *CM*. Pour la partie flamande du pays, on consultera S. VANWEEHAEGHE, *De socialistische Vrouwen, De socialistische vooruitziende Vrouwen en De Stem der Vrouw. Schets van het ontstaan en de evolutie van de socialistische vrouwenbeweging en haar orgaan*, mémoire de lic. histoire, RUG, 1983; ainsi que A. STRUYF, *op.cit.*

s'exprime avec facilité. Quel fut son parcours avant de rencontrer le POB? Plus troublante sans doute est la question de savoir comment cette laïque acharnée s'est convertie et quelle fut son action dans les rangs de l'Armée du Salut. Autant de questions qui nécessitent des recherches supplémentaires <sup>16</sup> et font d'Emilie Claeys une personnalité complexe et attachante, qui reste encore trop peu connue.

---

16. Nous nous proposons en effet de les poursuivre.

## **le féminisme au sein du POB exemple de la presse féministe socialiste francophone** valérie tanghe

Dès 1885, et sous l'impulsion de personnalités telles qu'Isabelle Gatti de Gamond, le Parti ouvrier belge s'est intéressé au sort de l'ouvrière et a cherché à intégrer les femmes dans ses structures. Ou plutôt, dans des structures distinctes de celles des hommes, afin de les laisser s'organiser suivant leurs spécificités.

En 1889 se tint à Charleroi le premier Congrès des femmes socialistes. Le suivant, organisé en 1901, vit la fondation de la Fédération nationale des femmes socialistes. Première instance politique des femmes socialistes en Belgique, la Fédération n'eut trop souvent qu'un rôle de second plan dans l'établissement des théories socialistes en matière d'émancipation féminine. Ce statut d'alibi se révéla clairement lorsque la revendication du suffrage des femmes fut reportée *sine die*<sup>1</sup>.

---

\* Le présent article s'appuie sur un mémoire de licence en journalisme présenté à l'ULB en 1991.

1. Voir plus loin.

Par leur présence sur le terrain, de plus petites organisations telles que syndicats, mutuelles, coopératives, consultations pour nourrissons, ... tentaient de répondre aux nécessités quotidiennes des travailleuses. Parmi les besoins identifiés et mis en avant par le POB, le plus important est sans doute celui d'éducation. Chacune des organisations précitées assumait cette tâche, mais encore fallait-il y attirer les ouvrières. C'est dans ce but que furent créées les premières publications féministes socialistes en Belgique : Emilie Claeys édita à partir de 1893 *De Vrouw* (qui devient en 1903 *De Stem der Vrouw*)<sup>2</sup> ; en 1895, Isabelle Gatti de Gamond lançait les *Cahiers féministes* ; en 1903 enfin, la Fédération nationale des Femmes socialistes se dotait d'un organe officiel<sup>3</sup>, *La Femme socialiste*, dirigé par Maria Tillmans.

## deux lignes éditoriales

Ces journaux, loin de se concurrencer, s'adressaient chacun à une catégorie plus ou moins distincte de femmes socialistes : *la Femme socialiste* était destinée à faire l'éducation des ouvrières et à les amener à se syndiquer, les *Cahiers féministes* complétaient l'information et la conscientisation des militantes de la frange supérieure de la classe ouvrière et des classes moyennes (commerçantes, institutrices, ...), tandis que *De Vrouw* s'adressait aux travailleuses flamandes. En analysant les deux publications francophones, cette différenciation du lectorat apparaît primordiale. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire leur définition respective du féminisme.

Dans les *Cahiers féministes*, Isabelle Gatti de Gamond se montre convaincue qu'intérêts socialistes et féministes se confondent dans un combat pour l'humanité entière : «*Tout ce mouvement féministe se rattache à un mouvement de plus en plus marqué vers la réalisation de la justice sociale. Il y a un grand système où figurent l'affranchissement de la femme, la disparition des guerres, le relèvement des esprits par l'art et par l'instruction, l'émancipation du travail et tant d'autres conquêtes qui se tiennent comme les anneaux d'une grande chaîne, qui préparent une âme nouvelle à une humanité*

2. *Ndlr*: voir l'article de P. Van den Dungen dans ce numéro des *CM*.

3. Isabelle Gatti de Gamond ayant refusé à plusieurs reprises cette fonction pour ses *Cahiers*.

plus heureuse. (...) Il faut nous appliquer à élargir nos coeurs et nos cerveaux pour concevoir toute la justice, toute la bonté, toute la vérité. Citoyens et citoyennes du monde !»<sup>4</sup>.

*La Femme socialiste* se montre nettement moins ambitieuse : «*Nous sommes des faibles, sachons le reconnaître et faisons-nous protéger. Non pas en tout et toujours, car nous avons aussi nos petites qualités et supériorités, mais en tout ce que l'homme fait mieux et plus facilement que nous. C'est lui qui tient le manche du gouvernement dans tous les pays. Allons, gentil sire, Homme, donne-nous le plus tôt possible le moyen d'apprendre nos métiers de femmes, nous n'irons plus encombrer les tiens !*»<sup>5</sup>.

Malgré une différence notable de point de vue dans leur définition respective des objectifs et des moyens pour y parvenir, les deux journaux font preuve des mêmes préoccupations. En plus des sujets propres au féminisme, apparaissent dans presque tous les articles les grands thèmes du socialisme. Servant simplement de grille d'analyse dans les *Cahiers féministes*, les chevaux de bataille du POB font fréquemment l'objet d'éditoriaux explicatifs dans *La Femme socialiste*. Dans un cas comme dans l'autre, il est rare de trouver une analyse théorique du socialisme. On y explique à quoi sert le socialisme, ce que sont les points de son programme que l'on a choisi de développer, mais même les *Cahiers féministes*, qui se présentent pourtant comme un organe de réflexion sur la pensée progressiste, jettent un voile pudique sur le conflit qui se fait jour entre réformistes et révolutionnaires.

Quant à *La Femme socialiste*, organe officiel de la Fédération nationale des femmes socialistes, elle se doit de montrer une grande soumission vis-à-vis des mots d'ordre du parti ouvrier belge, et cela en dépit parfois de l'opinion de sa rédactrice en chef. En effet, on peut lire dans *La Femme socialiste* que la femme n'est pas assez éduquée pour qu'on puisse lui accorder le droit de vote - «*l'émancipation économique doit être à la base de toutes les autres émancipations*»<sup>6</sup> - et cela bien que Maria Tillmanns militât activement à l'intérieur du

4. I. GATTI de GAMOND, «Nos Voeux», *Cahiers féministes* n°23, 01.1.1903, pp. 1-2.

5. «Féminisme», *La Femme socialiste* n°10, 17.1.1904, pp. 3-4.

6. P. SOSSET, «Le Travail le plus urgent», *La Femme socialiste* n°17, 21.8.1904, pp. 1-2.

parti pour le droit de vote des femmes <sup>7</sup>. Les rédactrices des *Cahiers féministes*, en revanche, furent publiquement très actives à ce sujet, tant à l'intérieur des structures du parti que dans leur journal, tant dans la prise de décision que lorsqu'il s'agit d'en assumer la responsabilité auprès des autres féministes.

## le suffrage universel des femmes, une question de principe

C'est dans l'article «Le Droit des femmes au Congrès ouvrier de Bruxelles, 1902»<sup>8</sup> que les *Cahiers féministes* annoncent très laconiquement la décision du POB de reporter *sine die* la revendication du suffrage des femmes. Ceux qui affirmaient encore une semaine plus tôt «*De même ne devriez-vous pas dire : je ne sais à qui profitera le suffrage des femmes, mais je le voterai parce que c'est la justice*»<sup>9</sup> allèrent jusqu'à présenter la décision comme émanant des Femmes socialistes elles-mêmes : «*Considérant que l'égalité des sexes constitue l'un des principes essentiels du socialisme, le programme du POB réclame l'attribution du droit de suffrage aux femmes à tous les degrés (...); mais considérant que la revendication immédiate de ce droit pour l'électorat législatif menace de compromettre l'unité d'action des partisans du S.U. des hommes, la Fédération des femmes socialistes, s'inspirant de l'intérêt supérieur du Parti Ouvrier, propose aux délégués et mandataires de suspendre le mouvement en faveur du Suffrage Universel des femmes jusqu'à la victoire du Suffrage Universel des hommes*»<sup>10</sup>. Cette motion, présentée au Congrès par Lalla Vandervelde, est cependant loin de faire l'unanimité au sein de la Fédération. Il semblerait même que celle-ci n'ait pas été consultée<sup>11</sup>. Isabelle Gatti de Gamond dut reconnaître, embarrassée, que c'est le Bureau de la Fédération seul qui a établi la motion, «*pour des raisons*

7. *Femmes, Libertés, Laïcité*, sous la direction d' Y. Mendes da Costa et A. Morelli, coll. Laïcité, Centre d'Action Laïque, Ed. Université de Bruxelles, Bruxelles, 1989, p. 59.

8. «Le droit des femmes au Congrès ouvrier de Bruxelles, 1902», *Cahiers féministes* n°10, 15.4.1902, pp. 2-3.

9. E. VANDERVELDE, «Le suffrage des Femmes à la Chambre» (discours prononcé à la Chambre), *Cahiers féministes* n°9, 01.4.1902, pp. 1-2.

10. *Le Peuple*, 8.10.1901.

11. D. DE WEERDT, *En de vrouwen ? Vrouw, vrouwenbeweging en feminisme in België, 1830-1960*, Masereelfonds, Gent, 1980, p. 98.

*matérielles*»<sup>12</sup>, alors qu'elle venait d'écrire «on sait que les femmes socialistes ont dit à leurs frères : marchez avec vos alliés naturels pour la guerre contre le cléricalisme et l'affranchissement de la classe ouvrière. Nous vous attendrons !»<sup>13</sup>.

Mais face à la position officielle adoptée par les *Cahiers féministes*, certaines de leurs rédactrices se sentent mal à l'aise, et le laissent paraître. Sans pour autant briser la consigne, elles tentent de faire comprendre au POB qu'il faut accorder le droit de vote aux femmes, ou du moins, leur laisser le revendiquer : «Il y a eu un grand effort tenté par la masse ouvrière pour la conquête du Suffrage Universel et, partout, les femmes ont montré qu'elles étaient de coeur avec les combattants (...). Le sentiment général est que la lutte pour le Suffrage Universel a éveillé chez les femmes la conscience de leurs devoirs civiques»<sup>14</sup>. L'exaspération peut poindre au détour d'un article : «Beaucoup de socialistes ont déclaré : nous affirmons en principe que le suffrage des femmes doit être conquis, mais nous ne voulons participer à cette conquête que lorsque le progrès du mouvement ouvrier n'en sera pas entravé. Il faudrait d'abord expliquer ce qu'on entend par progrès du Parti ouvrier et s'il lui est indifférent de voir doubler le chiffre des membres du prolétariat en possession des droits politiques»<sup>15</sup>.

Avec la carotte électorale, elles brandissent la menace catholique : «Le parti clérical prépare la femme électeur»<sup>16</sup>. «Nous allons assister prochainement au réveil de la question du suffrage des femmes. Les féministes chrétiens ont saisi le Parlement belge de leur programme et en réclament la réalisation. Tant pis pour les partis avancés qui n'ont rien voulu entendre et qui risquent fort de voir s'accomplir contre eux des réformes qui, avec leur concours, pourraient encore être orientées dans le sens humain et progressiste»<sup>17</sup>.

12. *Cahiers féministes* n°8, 15.3.1902, p. 3.

13. I. GATTI de GAMOND, «la Situation», *Cahiers féministes* n°7, 01.3.1902, p. 4.

14. A. BEILLE, «Les Femmes Belges et le Suffrage Universel», *Cahiers féministes* n°11, 01.5.1902, pp. 2-3.

15. «Le Suffrage des femmes», *Cahiers féministes* n°42, 01.12.1903, p. 3.

16. A. S., «Les cours d'adultes en Belgique», *Cahiers féministes* n°25, 01.2.1903, p. 3.

17. A. BEILLE, «Propagande», *Cahiers féministes* n°31, 01.5.1903, p. 2.

## religion et double morale

A l'argument du pouvoir du curé sur la femme invoqué par les socialistes pour écarter les femmes du suffrage, les deux journaux réagissent très différemment. *La Femme socialiste* considère le catholicisme des femmes ouvrières comme une réalité contre laquelle il est inutile de lutter, et tente au contraire de prouver que l'on peut être à la fois chrétienne et socialiste<sup>18</sup> au travers d'une série d'articles<sup>19</sup>. Alors que les *Cahiers féministes* y répondent par une analyse de l'emprise de la religion sur les femmes : «*Aujourd'hui encore, dans les villages où n'ont pénétré ni la libre-pensée ni le socialisme, une pauvre femme, exclue de la vie publique, ne trouve, avec sa part de vie sociale, sa part de vie intellectuelle, que dans son église*»<sup>20</sup>. Il suffirait donc de permettre aux femmes d'exister socialement au sein des organisations socialistes pour qu'elles se détournent de la religion. Cette solution, pour simple qu'elle soit, ne fait pourtant pas l'unanimité au POB, comme en témoigne l'agacement de Gertrude de Brouckère dans *La Femme socialiste* : «*Comme si le ménage avait quelque chose à perdre à ce que la femme passe à la Maison du Peuple le temps qu'elle passe aujourd'hui à l'église ou en bavardages, et comme si les enfants devaient être moins bien soignés parce qu'elle lira son journal socialiste, au lieu de réciter des prières ou lire des feuilletons absurdes*»<sup>21</sup>.

Dans les *Cahiers féministes*, un libre-penseur fait remarquer très justement : «*Nous n'avons pas le droit de lui reprocher d'accepter la tutelle du prêtre dans le domaine religieux, puisque nous lui imposons la nôtre dans la vie civile*»<sup>22</sup>. Cette opinion se retrouve dans *La Femme socialiste*, et également sous la plume d'un homme : «*Chose triste et éminemment regrettable, c'est que, même parmi les socialistes ces idées (d'une double morale) jouissent encore d'un crédit vraiment trop considérable. (...) si sincèrement nous voulons mettre fin à l'infériorité de la femme, si nous désirons que la loi en fasse notre*

18. Maria Tillmanns est elle-même croyante et anticléricale.

19. «La Religion de la Mère Catherine».

20. I. GATTI de GAMOND, «Congrès international de Genève (1902) - Comment intéresser les femmes à la libre-pensée», *Cahiers féministes* n°25, 01.2.1903, pp. 4-6.

21. G. de BROUCKERE, *La Femme socialiste* n°21, 18.2.1904, pp. 3-4.

22. J. DONS, «Comment intéresser la femme au mouvement de la libre-pensée ?», *Cahiers féministes* n°19, 15.10.1902, pp. 2-3.

égale, sachons mettre les actes de notre vie privée en concordance parfaite avec les idées rénovatrices que nous défendons publiquement»<sup>23</sup>. C'est que l'autorité maritale est souvent, avec l'autorité paternelle, le seul pouvoir que puisse exercer l'ouvrier. Brimés partout ailleurs, les militants de base voyaient d'un mauvais oeil les intellectuels du parti venir se mêler d'égalité et de démocratie conjugales.

Ainsi, au sujet de l'infidélité de certains maris, Alphonse Pauly n'hésite pas à écrire dans *La Femme socialiste* : «Mais si l'homme y trouve sa part de responsabilité, la faute en revient surtout à la femme qui, par égoïsme maternel, oublie trop son rôle d'épouse au profit de celui de mère. L'alcoolisme aussi résulte souvent d'une mauvaise femme d'intérieur. L'homme fuit le foyer que n'égaie plus le charme d'une compagne dévouée ; il rentre le plus tard possible, fuyant une femme désagréable, un intérieur malpropre. Il s'attarde dans les brasseries, y prend l'habitude de boire avec excès et rapidement glisse vers l'abîme»<sup>24</sup>. En un mot, «l'influence de la femme est incontestable. Et de cette influence, selon qu'elle est bonne ou pernicieuse, dépendent le désordre, la désunion ou l'harmonie familiale et même sociale, car celle-ci se compose des harmonies individuelles et surtout des harmonies familiales où le rôle de la femme est décisif»<sup>25</sup>. Cette conception de la place de la femme dans la vie familiale et sociale, pour surprenante qu'elle puisse paraître au premier abord, sert de justificatif à la politique féminine menée par le parti ouvrier. L'idéal féminin auquel le POB rêvait de faire accéder les prolétariennes est celui de femme au foyer.

## la «femme au foyer», idéal féminin ...

La notion de femme au foyer a été créée et exploitée par le patronat belge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour calmer la tension sociale. Il s'agissait de faire revenir la travailleuse à la maison, pour y ramener son mari et le détourner du socialisme. Dans ce but, des écoles ménagères furent inaugurées dans les grands centres industriels. On y apprenait

23. E. BOLOGNE, «Réflexions», *La Femme socialiste* n°34, 28.1.1906, pp. 5-6.

24. A. PAULY, «Le Foyer de l'Ouvrier», *La Femme socialiste* n°11, 21.2.1904, pp. 2-3.

25. *Ibidem*.

aux ouvrières à se contenter du maigre salaire de leur mari pour subvenir aux besoins du ménage, à faire de tout avec rien<sup>26</sup>. Le POB relayait cette vision réactionnaire de la femme ouvrière, et cela malgré la contradiction qu'elle représente avec la vie des travailleurs, où chaque membre de la famille doit travailler pour assurer un minimum de subsistance au ménage. Mais c'est justement dans la question des salaires que les socialistes belges trouvèrent la motivation qui les poussa à reprendre cette idéologie de la femme au foyer.

Ils considéraient en effet que l'acquisition du statut de ménagère représente une amélioration de la condition ouvrière, puisqu'elle implique une augmentation des salaires suffisante pour permettre de cantonner la femme à son ménage : la « femme au foyer » était ressentie par les socialistes belges comme la transposition ouvrière de la « maîtresse de maison » bourgeoise. En outre, les femmes, moins bien payées encore que leurs maris, constituaient pour ces derniers une concurrence déloyale sur le marché de l'emploi, élément de pression anti-syndical dont se servaient abondamment les patrons. La « femme au foyer » ne présentant donc que des avantages, aux yeux des hommes du moins, c'est autour de cette vision de l'épouse idéale que se construisit toute la politique du POB vis-à-vis des femmes. Celle-ci fut bien entendu relayée par les journaux féministes socialistes, non seulement par A. Pauly, mais au détour de nombreux articles émanant de rédactrices régulières.

Ainsi, Maria Tillmanns, dans *La Femme socialiste*, se montre favorable à la femme au foyer, et la bonne ménagère semble rester son idéal féminin. Mais, ce qui est plus étonnant, même Isabelle Gatti de Gamond ne semble pas du tout s'opposer à ce point de vue : « Si la femme réclame son droit de suffrage, c'est précisément en sa qualité de gardienne du foyer, c'est pour défendre son travail, sa dignité, sa personne, le bonheur et la sécurité de ses enfants »<sup>27</sup>, écrit-elle. Cependant, le principe de la « femme au foyer », leitmotiv des conservateurs et de certains socialistes, ne peut, selon elle, être appliqué tel quel. Non pour lui-même, mais en raison des conditions d'hygiène épouvantable des foyers ouvriers et des lourdes tâches

---

26. E. GUBIN, « Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914 », *Normes et marginalité, comportements féminins aux XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles*, Centre d'études canadiennes - Groupe interdisciplinaire d'études sur les Femmes, édité par E. Gubin, ULB, Bruxelles, 1991, pp. 97-115.

27. I. GATTI de GAMOND, *Cahiers féministes* n°38, 01.10.1903, pp. 2-4.

que les ménagères ont à accomplir. De plus, elle met en garde contre un risque bien réel que courent les femmes que l'on sortirait de l'usine : l'industrie à domicile, qui est selon elle encore plus nuisible à la femme et à sa famille que le travail à l'extérieur, et qui est recherchée par le patronat.

### ... et mise en pratique

Bien plus que par son aspect théorique, le thème de la femme au foyer est constamment présent dans les deux publications au fil de divers articles «pratiques» et dont le but est d'éduquer l'ouvrière. Les *Cahiers féministes* et *La Femme socialiste* ne ménagent pas leur énergie ni leurs conseils pour faire des femmes du peuple de bonnes ménagères. Dans les deux cas elles suivent, consciemment ou non, l'enseignement prôné par les écoles ménagères : elles apprennent aux jeunes femmes à faire pour le mieux avec le peu d'argent dont elles disposent. Ces conseils reprennent d'une part le budget de la famille, d'autre part les recettes de cuisine. Des deux publications, ce sont étrangement les *Cahiers féministes* qui sont les plus proches, dans l'esprit et dans la lettre, des cours imaginés par le patronat belge pour faire des femmes du peuple des éléments d'ordre et de conservation sociale. En revanche, *La Femme socialiste* ne se contente pas d'apprendre aux jeunes travailleuses comment tenir un ménage, elle les instruit par la même occasion. Ainsi, lorsqu'elle leur apprend à bien faire du café, l'article se termine sur une explication de la cérémonie du thé au Japon et en Chine.

L'éducation des prolétariennes, telle qu'elle est prise en charge par les deux publications, ne se limite pas au ménage. Les enfants et la santé font également partie de leurs préoccupations majeures. *La femme socialiste* multiplie les recommandations sur l'hygiène au sens large du terme, soulignant qu'il n'est pas facile pour une femme du peuple d'en respecter même les règles les plus élémentaires, faute de moyens. Mais, pour le journal, même la plus petite amélioration n'est pas négligeable, si l'on ne peut rien faire de plus : «Enseigner les règles de l'hygiène aux ouvrières et aux femmes d'ouvriers, pourquoi ? puisqu'elle ne pourront les mettre en pratique. Leur dire comment elles doivent manger, dormir, être logées, mais c'est de l'ironie ! N'induisons pas la classe ouvrière en erreur en lui faisant croire qu'elle s'émancipera sans le socialisme, par d'autres moyens que la lutte des classes, qui, seule, la conduira au but. Nous sommes d'accord, mais c'est précisément parce que nous voulons conquérir la complète santé, que nous ne pouvons pas laisser

échapper les parcelles de santé dont nous pourrions déjà bénéficier (...). Ils se rendront compte, également, que la santé restera un bien inaccessible pour eux, s'ils ne le conquièrent pas par la lutte des classes»<sup>28</sup>. Cette mise en garde provient du Docteur Adams-Lehmann, auteur d'une série d'articles publiés originellement dans *Die Gleichheit*<sup>29</sup> et dont des extraits sont repris par *La Femme socialiste*. Son but est de combattre les remèdes populaires - souvent appelés à tort remèdes de «bonne femme» - et autres préjugés qui, dans ce domaine comme dans bien d'autres, ont des conséquences pires que les maux qu'ils sont censés guérir ou prévenir. Les *Cahiers féministes*, dans leurs conseils d'hygiène, ne s'adressent manifestement pas au même public, ni dans le même but : ils se concentrent sur l'hygiène du vêtement, et plus précisément sur le corset.

En matière de pédiatrie, tant les *Cahiers féministes* que *La Femme socialiste* font campagne en faveur de l'allaitement maternel. *La Femme socialiste* collabore également à la création d'un dispensaire pour bébés à la Maison du peuple de Bruxelles. Il s'agirait d'une «pesée» et d'un centre de distribution de lait maternisé pour les ouvrières. Dans ce domaine aussi, les préjugés sont nombreux, et la tâche de *La Femme socialiste* est de diffuser parmi les travailleuses des informations claires, justes et applicables par celles-ci.

## la priorité syndicale

Néanmoins, le travail reste très souvent une nécessité pour les femmes du peuple, qu'elles n'aient pas de mari ou que le salaire de celui-ci ne suffise pas à faire vivre la famille. A toutes ces travailleuses, les deux journaux recommandent de se syndiquer. Non seulement parce qu'elles pourront alors mieux se défendre contre les patrons et obtenir des améliorations dans leurs conditions de travail par l'action collective, mais aussi parce que le syndicat contribue, au travers de l'action collective, à l'émancipation sociale et intellectuelle de l'ouvrière en tant qu'individu.

Enfin, et peut-être surtout, la syndicalisation massive des femmes permettrait de mettre fin à la rivalité entre hommes et femmes sur le

28. Dr ADAMS-LEHMANN (*Die Gleichheit*), «Notre Santé», *La Femme socialiste* n°28, 27.8.1905, p. 4.

29. Journal féministe socialiste allemand, dirigé par Clara Zetkin.

marché de l'emploi. Les femmes étant moins bien payées que les hommes, il arrivait fréquemment que des travailleurs soient remplacés par leurs homologues féminines. Et cela d'autant plus que, le taux de syndicalisation des femmes restant nettement inférieur à celui des hommes, toute action d'envergure se voyait compromise par la menace patronale d'un licenciement massif, compensé par l'embauche de main-d'œuvre féminine.

*La Femme socialiste* insiste sur l'importance fondamentale de ce double enjeu pour l'émancipation de la travailleuse, tandis que les *Cahiers féministes* mettent davantage l'accent sur le rôle de la formation - ou plutôt de l'absence de formation - dans les conditions de travail et la rémunération des travailleuses.

## conclusion

Malgré leurs spécificités respectives, les *Cahiers féministes* et *La Femme socialiste* oeuvrent dans un même but : éduquer l'ouvrière, pour en faire une syndicaliste, mais surtout une bonne épouse et une bonne mère. Les thèmes principaux de ces publications le démontrent assez. Le militantisme que leurs rédactrices essaient d'insuffler aux travailleuses n'est pas celui des leaders ni des intellectuels, mais plutôt un engagement à la base. La soumission aux personnalités et aux structures masculines du POB se fait souvent sentir. Si les conditions de vie de la classe ouvrière belge justifiaient la plupart des conseils prodigués tant par *La Femme socialiste* que par les *Cahiers féministes*, on peut regretter que, même dans ces derniers, si peu d'articles soient consacrés à une étude plus ou moins approfondie de questions fondamentales en matière de féminisme ou de socialisme.

Mais ce problème n'est pas propre aux féministes socialistes belges. En Allemagne, par exemple, Clara Zetkin éprouva les mêmes difficultés vis-à-vis des sociaux-démocrates allemands (et même d'Auguste Bebel) dans la publication de sa *Gleichheit*, jugée trop intellectualisante et trop en avance sur son temps<sup>30</sup>.

*«Il n'y a pas, dit (Isabelle Gatti de Gamond), au Parti ouvrier un antagonisme entre les hommes et les femmes. Ce que nous*

30. G. BADIA, *Clara Zetkin, féministe sans frontières*, Editions ouvrières, Paris, 1993, pp. 59-86.

---

*poursuivons, c'est le triomphe du socialisme. Cet antagonisme existe dans les partis bourgeois qui ont des idées différentes des nôtres sur la famille et la propriété. Le socialisme est en même temps le féminisme. Il ne doit pas y avoir chez nous de question de priorité des sexes»* <sup>31</sup>.

Le volontarisme de cette déclaration peut être mis en cause. Mais ce qui ne peut l'être, c'est la sincérité de ces militantes socialistes qui, avec plus ou moins de diplomatie, ont tenté d'instaurer dans leur propre parti, le POB, une égalité des sexes admise en théorie, mais qui, dans la pratique, s'est heurtée à une hostilité déclarée des militants, mais aussi de nombreuses personnalités socialistes. Le combat contre cette résistance farouche au changement allait durer encore longtemps : un demi-siècle plus tard, les petites-filles des pionnières socialistes demanderont encore aux prolétaires belges et des autres pays : qui lave vos chaussettes ?

---

31. A. BEILLE, «Le 4ème Congrès des Femmes socialistes à Bruxelles», *Cahiers féministes* n° 8, 15.3.1902, pp. 2-3.

## **les travailleuses et le mouvement syndical : intégration ou autonomie ?**

marie-thérèse coenen\*

Comment le mouvement syndical, quand il s'est développé, a-t-il intégré les travailleuses ? Quelles initiatives a-t-il pris pour défendre celles que l'industrialisation de la production appelait dans les usines, les fabriques, les ateliers... Les femmes ont-elles été partie prenante de cette mobilisation, et quelles ont été leurs revendications propres ?

Il existe peu d'études, pour la Belgique, sur la place et le rôle des femmes dans le mouvement syndical. Aussi allons-nous tenter, dans cet article, d'esquisser la problématique de la syndicalisation des travailleuses à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la veille de la première guerre mondiale dans les deux mouvements ouvriers, socialiste et chrétien.

---

\* Cet article s'inspire d'un dossier réalisé par le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire, *Syndicalisme au féminin*, Bruxelles, CARHOP, 1989 (Outil pédagogique pour l'histoire du mouvement ouvrier en Belgique, 9). L'auteur en a assuré la coordination générale et a mené la recherche sur les organisations chrétiennes.

## **l'héritage de proudhon au sein du pob**

Le mouvement socialiste est historiquement antérieur au mouvement ouvrier chrétien. Chez nous, il est fortement marqué par un courant proudhonien antiféministe notoire. Emile Vandervelde, dans ses mémoires, témoigne de cette filiation : *«Comme d'ailleurs la plupart des socialistes belges (...), j'en étais resté, sur ces questions, aux points de vue exposés par Proudhon(...). Aussi, je me mis incontinent en devoir de donner de l'air à quelques idées, pas bien neuves, sur la division naturelle du travail entre les sexes, sur l'inaptitude politique des femmes, sur la nécessité pour elles de rester au foyer familial autant du moins que cela leur est possible dans une économie industrielle. Seulement, je ne m'attendais point à la violence des réactions hostiles que de telles thèses devaient provoquer dans ce milieu tout entier sous l'emprise de conceptions diamétralement opposées. Soudain, je vis se dresser devant moi, gravement courroucé, Liebknecht, le père, qui m'écrasant de son dédain, me lança cette apostrophe : Fort bien ! Courtisane ou esclave domestique, voilà comment un socialiste entend le rôle de la femme ! Alors ce fut le coup de foudre. J'avais dans la question féminine, trouvé mon chemin de Damas... Je ne m'inclinai pas seulement. Je fus conquis»<sup>1</sup>.*

Si le «Patron» fait ainsi la découverte de l'égalité des sexes, le modèle idéal de la femme, mère-épouse-éducatrice, restera très présent dans le chef de bon nombre de militants. A titre d'exemple, épinglons l'intervention de Smolders au XIIème congrès de POB en 1896 : *«Certes l'idéal serait que la femme restât dans le rôle naturel qui lui est assigné et qu'elle se bornât à donner à la communauté des enfants sains et robustes et à les élever dans les meilleures conditions physiques et morales; qu'elle pût n'être que compagne, mère et éducatrice; que sa vie appartînt par conséquent essentiellement au foyer. Mais comme il ne pourra en être ainsi que dans une société autrement constituée, fondée sur la fraternité vraie et la solidarité universelle; dans la société de l'avenir, à l'édification de laquelle nous travaillons tous, nous socialistes, et dont nous préparons l'avènement; dans une société où il n'y aura plus d'hommes qui, sans travailler eux-mêmes, vivront du travail d'autrui(...) et où les femmes pourront être*

---

1. Cité par M. LIEBMAN, *Les socialistes belges. 1885-1914. La révolte et l'organisation*. Bruxelles, EVO, 1979, p. 232.

*les véritables compagnes de l'homme et les véritables éducatrices des petits et ne devront être que cela*<sup>2</sup>.

Il continue son intervention en signalant que la situation économique est telle que bon nombre de femmes doivent travailler et qu'il faut donc les organiser, réglementer le travail féminin et revendiquer de meilleures salaires.

Emilie Claeys<sup>3</sup>, ouvrière du textile, fondatrice en 1886, avec d'autres femmes de la coopérative *Vooruit* à Gand, d'un club de propagande socialiste féminin affilié au Parti, ne partage pas ce point de vue et elle le fait savoir aux congrès du POB de 1892 et 1893 : « *Il y a dans le programme du Parti ouvrier un article conçu comme suit: égalité économique, civique et politique pour la femme comme pour l'homme. Nous autres, femmes, avons compris toute l'importance de cet article : nous en demandons maintenant la réalisation. Nous voulons qu'on passe un peu de la théorie à la pratique, et qu'on établisse par des faits ce qui jusqu'à ce jour ne fut prôné que par des mots(...) Nous demandons qu'on s'occupe un peu plus de l'éducation politique de la femme. Et en premier lieu, nous voudrions que tous les syndicats, tous les groupes, et toutes les coopératives affiliés au Parti ouvrier qui comptent des femmes parmi leurs membres, admettent des femmes dans leurs comités*».

Le discours d'Emilie Claeys fait mouche et le congrès adopte un ordre du jour où il déclare qu'il poursuivra, par tous les moyens en son pouvoir, la suppression de toutes les dispositions légales qui consacrent l'infériorité des femmes à tous les niveaux : civil, économique et politique. Emilie Claeys est nommée au Conseil général du Parti, pas pour longtemps, puisqu'au Congrès de 1895 elle annonce par lettre sa démission et regrette que la question féminine ait été portée trop tard à l'ordre du jour.

En 1894, le POB redéfinit son programme dans la Charte de Quaregnon et revendique pour les femmes, outre le droit de vote et l'éligibilité aux Conseils de Prud'hommes, le suffrage universel et l'égalité civile des sexes.

Le mouvement féministe émergent au début des années 1890 n'est pas étranger à cette prise de position. Emilie Claeys le souligne dans

2. Intervention de Smolders sur la situation des femmes employées de l'agglomération bruxelloise dans *Compte rendu du XIIème congrès annuel du POB*, s.l., 1896, pp. 101-103.

3. *ndlr.* voir l'article de P. Van den Dungen dans ce numéro des *CM*.

son intervention : «*Pour qui regarde autour de soi, il n'est pas à contester que le mouvement féministe a, depuis quelques temps, fait des progrès rapides en Belgique; on y mène une très active propagande. Il est temps que le parti socialiste s'en occupe; autrement, un autre parti pourrait prendre l'initiative, ce qui serait infiniment regrettable*». Elle-même va fonder, en 1893, avec Nelly Van Kol, une association féministe, *de Hollandsch Vlaamsch Vrouwenbond* et un journal, *De Vrouw* qui deviendra en 1900, *De stem der vrouw*.

## la première syndicalisation

Désormais, l'organisation des femmes devient une préoccupation du Parti, mais comment doit-il faire ? Il se trouve devant une double problématique qu'il n'arrivera pas à résoudre aisément.

Les femmes sont considérées comme un frein au développement du parti. La première tâche sera donc de les gagner au socialisme, de les convaincre que le parti apportera des solutions à leurs difficultés présentes et qu'il se bat pour une société meilleure, sans classe. A défaut de les convaincre de participer elles-mêmes au mouvement, il faut éviter qu'elles empêchent leur mari de militer. En temps qu'éducatrices, elles ont un rôle important à jouer auprès de leurs enfants, dans leur ralliement à la société égalitaire de demain : «*Je voudrais, déclare Jules Destrée dans un discours sur la question féminine, le premier mai 1897, à Charleroi, que la femme comprît mieux les intérêts de son mari. Je voudrais qu'associée à ses souffrances, à ses désirs, elle n'intervînt qu'avec prudence pour faire entendre la voix de la raison, (...) mais (les luttes) une fois décidées, je voudrais trouver la femme à côté de son homme, pour lui insuffler des héroïsmes et non pour affaiblir son courage.*»<sup>4</sup>

D'un autre côté, les femmes sont aussi des travailleuses. Elles participent à la classe ouvrière et à ce titre doivent être défendues. Il faut donc qu'elles rejoignent les rangs des syndicats et qu'elles revendiquent avec leurs compagnons de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail. Mais les réticences à la syndicalisation sont nombreuses. Jules Destrée le souligne dans ce même discours : «*Partout où des femmes sont employées dans l'industrie, elles devraient s'associer, s'organiser en syndicats professionnels pour assurer le respect de leur travail, pour se garantir des salaires*

4. Jules DESTREE, *Le socialisme et les femmes. Conférence donnée à la maison du Peuple de Charleroi-Nord (Roton) le 1er mai 1897, Bruxelles, 1904, p. 18.*

*convenables, des heures et des conditions de labeur honorables(...) mais tous ceux qui se sont occupés de ce mouvement reconnaîtront avec moi quelles difficultés ils rencontrent et combien les femmes sont moins persuadées que les ouvriers de la nécessité des unions professionnelles (...)*».

C'est en 1895 que le problème de la syndicalisation des travailleuses est clairement posé au congrès du Parti. C'est Alphonse Octors qui introduit le sujet. On l'a déjà vu tenter d'organiser les ouvrières bruxelloises : les chapelières. Sans grand succès, il faut le dire. Ce ne sera qu'après une grève soutenue par les caisses syndicales que celles-ci fonderont un syndicat qui regroupera bientôt six cents membres.

Pour Alphonse Octors, les revendications des travailleuses sont légitimes mais, pour les faire triompher, les femmes doivent créer des organismes professionnels féminins ou entrer dans les syndicats des travailleurs. Si la création de groupements féminins est admise, la fédéralisation de ces unions professionnelles ne se fera pas. Créer un mouvement séparé des travailleuses va à l'encontre des principes du Parti, les femmes doivent lutter aux côtés des hommes pour l'émancipation de la classe ouvrière toute entière.

Suite à ce congrès, on assiste sur le terrain à un double mouvement. D'une part, des syndicats féminins se créent dans des métiers et professions où l'on retrouve une main-d'oeuvre féminine abondante. Se fondent ainsi des syndicats d'ouvrières de fabrique, de gantières, d'ouvrières tapissières, de cartouchières ainsi que de fleuristes (syndicat mixte), de couturières, de fileuses, à Gand, et de bonnetières à Quevaucamps... et cette liste n'est pas exhaustive.

D'autre part, des fédérations acceptent de s'ouvrir aux femmes et certaines annoncent leur possible désignation comme membres des comités.

Certains secteurs n'avaient pas attendu l'interpellation du parti pour affilier les travailleuses. Dans certains métiers, le pragmatisme l'emporte : la présence importante de la main d'oeuvre féminine est un puissant argument pour que les organisations syndicales les acceptent. C'est ainsi que les fédérations du textile seront les premières à compter des ouvrières parmi leurs membres.

Quand la commission syndicale du POB est créée en 1898, dans le but de coordonner les efforts en matière syndicale, l'article 2 stipule

«[la Commission] a pour but de développer chez les travailleurs des deux sexes le sentiment de la nécessité de la solidarité ouvrière, et de travailler ainsi à l'émancipation économique et intellectuelle de la classe ouvrière sur base de la lutte des classes».

Mais la syndicalisation des ouvrières s'avère lente et difficile. C'est, par ailleurs, une difficulté ressentie également dans l'affiliation des travailleurs masculins. La répression, la chasse aux meneurs, le montant relativement élevé des cotisations pour alimenter des caisses de résistance, sont des freins importants. Aussi la Commission syndicale plaide-t-elle pour le syndicalisme à base multiple. C'est-à-dire que la cotisation alimente la caisse de résistance mais également des mutuelles, des caisses d'assurances sociales.

## la fédération des femmes socialistes

Les femmes montrent quelques réticences à participer à des mouvements majoritairement masculins où leurs intérêts risquent de ne pas être bien compris. Même le *Catéchisme de l'ouvrière* prévoit cette critique :

*«Est-ce que les ouvriers ne sont pas souvent les ennemis des ouvrières, à cause de la concurrence ?*

*Cela arrive! ... Mais ce n'est pas le Socialisme*

*Que dit le Socialisme ?*

*Le Socialisme dit que le bonheur de l'un ajoute au bonheur de tous et que la misère de l'un ajoute à la misère de tous. C'est la loi de solidarité.»<sup>5</sup>*

Un premier congrès féminin est convoqué à Charleroi, en 1899. Les militantes décident non seulement de continuer l'action pour lancer des syndicats mixtes ou uniquement féminins, mais surtout décident de fonder des ligues de femmes. Il faut mettre au point une organisation qui concerne toutes les femmes. Ces ligues doivent seconder le travail de la Commission syndicale et ont comme mission spécifique de développer les oeuvres d'éducation et d'instruction populaire, de collaborer à la campagne contre l'alcoolisme menée par le Parti et de poursuivre la réalisation des réformes politiques et sociales intéressant les femmes. C'est l'éducation de la femme socialiste qui est visée ici.

5. I. GATTI de GAMOND, *Catéchisme de l'ouvrière*, Commission syndicale, 2ème série. Conférence n°7, s.l, s.d.

La Fédération nationale des femmes socialistes est fondée lors du troisième congrès féminin socialiste en 1901. Elle rassemble les ligues politiques féminines et les syndicats. La première secrétaire est Isabelle Gatti de Gamond. Maria Tillmans lui succédera en 1903. Désormais, c'est la Fédération qui devient le lieu de débat et l'interlocuteur pour les questions concernant les femmes.

La Fédération des femmes socialistes tâche d'intéresser le maximum de femmes au programme socialiste. Les réunions de propagande ne rencontrant pas beaucoup de succès, les responsables se tournent vers des réalisations pratiques susceptibles de regrouper et d'éduquer les femmes : consultations de nourrissons, cours de coupe et couture, enseignement ménager, formation des femmes adultes à la lecture et l'écriture, soirées musicales, cercles d'agrément, groupes de voyage, cours d'économie domestique, d'hygiène familiale, etc. Elles s'adressent de plus en plus à la femme du peuple, à la mère, à la ménagère.

La nécessité de consolider le mouvement et de le développer suscite la demande de la création d'un secrétariat permanent féminin. Si le principe est finalement accepté au congrès de POB de 1912, sa mise en oeuvre restera laborieuse. Faut-il l'intégrer à la Commission syndicale ou au Parti ? Les moyens financiers manquent également pour payer des permanentes. Finalement, cette demande sera encommissionnée. A travers cette structuration, on assiste à un glissement important. L'accent n'est plus mis sur la syndicalisation des femmes mais sur l'éducation de la femme. L'action sur le terrain professionnel reste de la compétence de la Commission syndicale, la Fédération nationale des femmes socialistes aura surtout une fonction de consultant.

## **participation syndicale**

Le bilan chiffré de la syndicalisation des travailleuses avant la première guerre mondiale reste modeste, mais les données dont nous disposons aujourd'hui ne sont pas très significatives. Des recherches plus fines seraient nécessaires pour évaluer le taux de syndicalisation des femmes dans les différents secteurs. Il y a aussi des problèmes inhérents à l'organisation syndicale. Le recrutement des ouvrières n'est pas aisé, mais de plus les fluctuations dans les affiliations sont importantes : une grève réussie, les chiffres montent; un échec et les démissions s'accumulent. L'inconstance dans le paiement de la cotisation est un problème dont se plaignent toutes les fédérations



*Toconao*, huile sur toile, 140 x 100 cm.(détail).

professionnelles : quand la menace s'éloigne, on ne paie plus sa cotisation.

La structure syndicale est encore entièrement basée sur le métier, la profession. Aussi comptabilise-t-on un nombre important de caisses primaires qui affilient quelques dizaines de travailleuses dans l'industrie du tabac, des cuirs et peaux, dans la chaussure, et de multiples petits métiers attachés à l'industrie du vêtement. Les femmes travaillant comme margeuses, plieuses dans les imprimeries sont en général bien organisées. Dans le secteur tertiaire, on comptabilise quelques affiliations chez les employées et chez les institutrices. Dans la grande industrie, comme en verrerie à Manage, on signale l'existence d'un syndicat féminin comprenant deux cents filles et, dans les mines, celle de cent quatre-vingt-cinq syndiquées. C'est sans aucun doute dans le secteur du textile que l'on retrouve les chiffres les plus conséquents. Une enquête sur les effectifs signale pour Gand, en 1907, plus de mille affiliées, tandis qu'à Verviers, sur 16 275 membres, les femmes représentent environ vingt-cinq pour cent.

Font-elles la grève ? En lisant attentivement les rapports d'activités, les comptes rendus de la presse syndicale, on perçoit çà et là des actions auxquelles participent des ouvrières : mouvement de lutte contre la baisse des salaires ou pour une augmentation, contre l'installation de nouvelles machines, contre l'application rigide du règlement de travail, pour la réintégration d'une ouvrière licenciée, etc. Les plus revendicatives travaillent dans le textile, l'industrie du vêtement, l'imprimerie et la verrerie.

## **protectionnisme masculin, féminisme, protection des femmes**

Quelles sont les principales revendications portées par le mouvement syndical ? La première et principale est l'application du principe : A travail égal, salaire égal. Emilie Claeys revendique ce droit dans l'article 4 de la charte de fondation de la *Hollandsch Vlaamsch Vrouwenbond* : «un salaire égal pour un travail égal, indépendamment du fait que le travail est réalisé par un homme ou une femme».

Mais dans le chef de la plupart des militants, ce n'est pas ce point de vue féministe qui prévaut mais bien un certain protectionnisme masculin. Le travail féminin est vu comme concurrent direct au travail

masculin et comme une stratégie patronale d'avilissement des salaires. Aussi, beaucoup de militants se plaignent-ils, dans les différents congrès de la Commission syndicale et du Parti, de la concurrence qui leur est faite par l'utilisation de la main-d'oeuvre féminine. Pour lutter contre ce phénomène, ils revendiquent l'application du principe «A travail égal, salaire égal». *«Comme il importe de tenir compte des réalités, nous avons à accepter le travail des femmes, déclare Smolders au XIIème congrès du Parti, à le considérer comme une nécessité (il y a, sur le globe, des millions de femmes qui ne se marieront jamais!). Nous posons à cet égard les principes que voici : le travail de la femme ne peut faire au travail des hommes une concurrence désastreuse. Pour cela, à travail égal, salaire égal et pas de travail non rémunéré, donc, une fois de plus, nécessité d'une réglementation de travail.»*<sup>6</sup>

On le constate, à l'exception de quelques militantes et de quelques militants, la plupart des responsables du Parti ouvrier belge adhèrent à la position qui veut que la jeune femme puisse vivre de son travail et l'épouse du salaire de son mari. Ce sera également la thèse défendue par la Fédération des femmes socialistes quand Maria Tillmans reprendra le secrétariat en 1903.

Un deuxième axe de revendications sera la réglementation du travail des femmes et des enfants, l'amélioration des conditions de travail, la diminution du nombre d'heures et l'interdiction du travail de nuit. Les premières lois réglementant le travail entrent entièrement dans ce programme. Emilie Claeys, quant à elle, s'oppose à ces mesures qui portent uniquement sur le travail féminin. Elle y voit un moyen indirect pour écarter les femmes de certains emplois. Si le travail est nuisible pour la santé de la femme, il l'est également pour celle de l'homme. Elle défend cette thèse avec beaucoup de conviction au Congrès international socialiste à Zurich en 1893, mais elle ne sera pas suivie par la commission qui adoptera le principe de la protection de la travailleuse.

## **bilan syndical et politique socialiste**

Si, dans un premier temps, le Parti ouvrier belge a tenté d'organiser les travailleuses sur le plan syndical, très vite il constate la difficulté

---

6. *Compte rendu du XIIème congrès annuel du POB*, 1896, pp. 101-102.

de cette entreprise et se tourne vers d'autres formes d'organisation susceptibles de grouper toutes les femmes et de les intéresser au socialisme. La Fédération des femmes socialistes coordonne les diverses branches de l'action féminine à l'exception du secteur syndical qui reste de la compétence des fédérations professionnelles et de la Commission syndicale. On ne peut pas dire que la question féminine préoccupe grandement cette dernière. A titre d'exemple, le *Journal des Correspondances* ne consacre qu'un seul article au problème et il s'agit du témoignage d'une tailleurse louvaniste !<sup>7</sup>

## les oeuvres ouvrières catholiques

La situation ne se présente pas du tout de la même façon dans la mouvance chrétienne<sup>8</sup>. On sait que suite aux Congrès sociaux de Liège de 1886, 1887, 1890 et surtout après la parution de l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891, de nombreuses «oeuvres ouvrières» se créent. Des conférenciers, prêtres et laïcs, vont sensibiliser les femmes des classes aisées à la question sociale. Elles répondront en masse et consacreront leurs temps, leur argent à se dévouer à la cause, c'est-à-dire : améliorer la situation de la classe ouvrière tout en l'empêchant de rallier le socialisme, ennemi de la propriété et de la religion.

Ces oeuvres prennent des formes multiples. Elles visent l'enfance (crèches et patronages), la préservation de la jeune fille (l'Oeuvre des repenties, l'Oeuvre de la préservation, le Refuge des repenties, les Amies de la jeune fille), le travail et le placement (Bourse du travail, Oeuvre du travail pour femmes, Ouvroirs des femmes du monde). A côté de ces oeuvres caritatives et moralisatrices, on assiste également à la création de sociétés à finalités sociales et économiques : des mutualités pour ménagères visant à couvrir les risques de grossesse, de l'accouchement, de maladies..., des caisses d'épargne, des coopératives d'achat et même des unions professionnelles dont le modèle est calqué sur les corporations associant patronnes et ouvrières.

7. Elise VAN LANGENDONCK, «A mes soeurs ouvrières» dans *Journal des correspondances*, août 1906, p. 21.

8. Une synthèse sur le développement des organisations féminines chrétiennes vient d'être publiée. Voir «De christelijke arbeidersvrouwenbeweging» dans *De christelijke arbeiders beweging in België. 1891-1991* sous la direction d'Emmanuel Gerard, Leuven, Universitaire Pers, 1991, Tome II, pp. 317-412 (Kadoc-studies 11).

C'est le cas à Bruxelles où, au début des années 1890, le Père Van Langermeersch fonde avec quelques femmes de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie une Ligue des femmes chrétiennes. A côté d'activités essentiellement religieuses, retraites et récollections, elles fondent plusieurs oeuvres économiques pour les ouvrières de la ville et des faubourgs : deux mutualités, la coopérative «l'Aiguille», une caisse de prêts gratuits, un dispensaire, une école ménagère et un bureau de placement gratuit... Elles jettent également les bases de la corporation des lingères et des tailleuses puis essayèrent un syndicat d'ouvrières de fabrique. Pour mieux diffuser leurs idées, elles lancent un journal : *L'Ouvrière, Organe des syndicats chrétiens d'ouvrières de fabrique*. Il s'agit clairement d'un syndicat antisocialiste, instrument de lutte contre «la tyrannie de la sociale»<sup>9</sup>.

La principale caractéristique de ces oeuvres pour femmes, c'est qu'elles sont très peu ouvrières. Elles restent des oeuvres de bienfaisance et de charité même si l'emballage est plus moderne. Elles ne cherchent en aucun cas à changer les rapports de production, tout au plus visent-elles à soulager les misères du siècle. Dans la majorité des cas, les bourgeoises chrétiennes se réservent les postes de responsabilité, et les femmes des classes populaires qui fréquentent leurs services sont essentiellement des assistées.

## des oeuvres au syndicalisme féminin

Néanmoins il existe un courant plus démocratique qui réserve davantage de place à l'émancipation des travailleurs. Dans une ville comme Gand, berceau du mouvement ouvrier chrétien, c'est ce courant qui domine. L'*Antisocialistische Vrouwenbond*, créée en 1893, rassemble essentiellement des ouvrières. Les dames de la bourgeoisie se contentent d'apporter leur soutien financier et moral. Anvers est également un pôle de développement d'oeuvres féminines qui prennent appui sur la paroisse et sur la mutualité.

Dans ces trois zones urbaines, on assiste très vite à la mise en place de ligues féminines importantes qui coordonnent chacune un ensemble de services en tous genres : mutualités, écoles professionnelles, enseignement ménager, coopératives, syndicats,

---

9. *L'ouvrière, Organe des syndicats chrétiens d'ouvrières de fabrique*, n°1, novembre 1896.

bourses de travail, cercles d'étude, bibliothèques, restaurants économiques, coopératives d'achat. Elles éditent en général un journal.

En Wallonie, c'est Liège qui sera le moteur du développement du mouvement féminin. Ici comme ailleurs il existe, au lendemain des Congrès sociaux, des ligues de femmes dominées par les dames patronnesses liégeoises qui restent dans la mouvance du catholicisme social. Tout autre chose est le Syndicat de l'Aiguille fondé par Victoire Cappe. Elle veut abolir le caractère humiliant de la bienfaisance, baser la charité sur la solidarité et apporter aux ouvrières un remède, par le changement des conditions économiques. Suite à sa rencontre avec des demoiselles de la bourgeoisie liégeoise qui acceptent de la soutenir financièrement, elle lance en 1907 un syndicat qui regroupe les ouvrières de l'aiguille: dentellières, couturières, brodeuses,...

La pierre angulaire est le syndicat. Tout part de là. Il est uniquement composé d'ouvrières et entièrement géré par elles. La cotisation donne droit à des services et des indemnisations en cas de grève, de chômage. En 1911 le syndicat a son journal : *l'Aiguille, Organe des syndicats professionnels de l'Aiguille*. Présentant dans un exposé, au Congrès de Malines de 1909, le travail réalisé, Victoire Cappe soulève l'admiration : «*Il existe à Liège un jeune syndicat féminin "L'aiguille" qui mériterait une étude spéciale tant il paraît bien organisé, écrit Louise Van den Plas, dans son compte rendu du Congrès, il est compris de manière à assurer le meilleur recrutement des membres et à rendre possible la direction intelligente du syndicat par les ouvrières elles-mêmes.*»<sup>10</sup>

Le mot syndicat recouvre pas mal d'ambiguïtés car il renvoie à des réalités différentes suivant les uns ou les autres. Victoire Cappe fait le point : le syndicalisme ne peut être une oeuvre de patronage, ni une oeuvre d'apostolat religieux, ni une oeuvre pieuse... Le syndicat n'est pas une oeuvre de bienfaisance, ni une caisse d'assistance. Ce n'est ni une mutualité, ni une caisse de pension. Il est essentiellement une association ayant pour but l'étude et la défense des intérêts collectifs d'une profession déterminée. Il importe que le syndicat soit la chose des syndiquées. Il n'est pas une oeuvre «pour» les ouvrières. Il doit être conduit par les travailleuses elles-mêmes. Elles peuvent faire appel à des conseillers extérieurs, mais jamais ceux-ci ne devront

---

10. *Le féminisme chrétien*, octobre 1909, p. 3.

devenir responsables<sup>11</sup>. Elle prône également un syndicat uniquement féminin parce que la travailleuse, en tant que femme, épouse et mère, a des obligations qui lui sont propres : le mouvement syndical doit considérer la femme dans sa globalité.

Elle met également en avant la nécessité de la formation des femmes. Le cercle d'étude devient donc un outil important pour la formation intellectuelle et morale. Il s'agit de développer l'esprit syndical, c'est-à-dire de donner aux ouvrières les moyens d'assumer leur mission, d'acquérir les connaissances indispensables pour remplir des responsabilités, de défendre elles-mêmes leurs intérêts et assurer la propagande auprès des autres ouvrières.

## les relais du mouvement social chrétien

Une première rencontre entre ces différentes initiatives a lieu à Malines, en septembre 1909, dans le cadre d'un congrès rassemblant les catholiques belges. Une section est consacrée aux oeuvres féminines. Le débat tourne essentiellement autour de l'organisation des mutualités féminines et des syndicats. Si la première forme emporte l'adhésion de l'assemblée, le mouvement syndical soulève plus de méfiance. L'aspiration à une plus grande homogénéité, le souci d'une meilleure coordination, s'expriment dans les voeux de la section mais la forme que cette coordination doit prendre n'est pas encore clairement définie. L'année suivante, le congrès de la Ligue démocratique belge, organe de coordination du mouvement social chrétien (c'est-à-dire les oeuvres ouvrières et la démocratie chrétienne naissante), se tient à Nivelles et reprend le débat à propos de la nécessité d'un secrétariat féminin national. Le voeu d'organiser une semaine sociale féminine, déjà émis à Malines, est réitéré et trouvera une concrétisation immédiate : la première semaine sociale se tient à Bruxelles, les 13-14-15 avril 1911 et rassemble plus de quatre cents participants; pour la partie flamande du pays, la semaine se déroule à Anvers, les 7 et 8 août 1911.

A l'instar des organisations masculines qui s'appuient essentiellement sur le mouvement syndical, les responsables catholiques accordent de plus en plus d'intérêt aux unions professionnelles féminines. Victoire Cappe, sollicitée par le cardinal Mercier pour organiser une coordination sur le plan national, met le syndicalisme au centre de

11. «Le syndicat et l'éducation des ouvrières» dans V. CAPPE, *La femme belge. Education et action sociales. Rapports et documents*, Louvain, 1912, pp. 83-94.

sa démarche. Pour elle, c'est l'amélioration des conditions matérielles et sociales des travailleuses qui est le point de départ. Par l'augmentation de leur salaire, l'amélioration de leurs conditions de travail et de là, de leur vie en général, on arrivera à la restauration de la moralité et de la dignité de l'ouvrière et finalement au développement de l'esprit chrétien.

Suite à une réunion des déléguées des syndicats féminins de tout le pays, qui se tient le 25 août 1912 à Bruxelles, le Secrétariat des Unions professionnelles féminines chrétiennes est fondé. C'est un lieu de coordination et d'information. Chaque syndicat, chaque fédération de métier restera autonome. Victoire Cappe est nommée secrétaire générale, et Maria Baers secrétaire adjointe pour la partie flamande du pays.

Sa première tâche sera d'organiser un congrès syndical féminin, qui se tient le 29 septembre de la même année. Il rassemble environ quatre cents personnes, ouvrières et dames dévouées à la cause syndicale, flamandes et wallonnes. On y aborde l'organisation pratique des syndicats et la réglementation du travail des femmes dans les fabriques. En 1913 se tient le deuxième congrès. Il sera dès lors question de la réglementation du travail à domicile, de l'enseignement professionnel, de l'apprentissage et de l'inspection du travail.

On observe dans le mouvement féminin, la même volonté de centralisation que dans les syndicats masculins. Sous l'égide du secrétariat, trois fédérations se mettent en place : la Fédération de l'Aiguille, qui compte plus de mille cinq cents membres et qui possède deux journaux syndicaux, *Met naald en draad* et *l'Aiguille*; la Fédération des dentellières; et l'Union professionnelle des piqueuses de gants, née en 1913, à la suite d'un vaste mouvement de grève. Cette fédération regroupera plus de deux mille ouvrières.

C'est dans des métiers dits féminins, qui se pratiquent essentiellement à domicile, que le mouvement syndical féminin chrétien se développe. Le monde de l'usine leur reste en grande partie inaccessible. D'une part, le mouvement socialiste y exerce une sorte de monopole et, d'autre part, il est difficile d'y implanter des sections féminines quand il existe par ailleurs un syndicat professionnel masculin. A Gand, par exemple, les syndicats chrétiens du textile regroupent les travailleurs et les travailleuses.

## **l'organisation syndicale chrétienne**

Quels sont les rapports entre le mouvement syndical féminin et le mouvement syndical chrétien ? C'est en 1904 et à l'initiative de la Ligue démocratique belge qu'avait été fondé le Secrétariat général des Unions professionnelles chrétiennes. Le Père Rutten en avait été nommé secrétaire. La question de l'organisation des femmes n'y apparaissait pas clairement au début, et si on aborde une question touchant à la femme, elle concerne en général la réglementation du travail féminin. Dans les rapports d'activité que le Père Rutten réalise chaque année, il insiste à partir de 1906 sur l'urgence de la création de groupements professionnels pour femmes. *« Dans certaines industries, surtout dans celles de la confection et de la lingerie, de très nombreuses ouvrières sont victimes d'abus intolérables, spécialement en ce qui concerne la durée du travail. Quelques syndicats, surtout à Gand et à Anvers, comprennent déjà un grand nombre de femmes, mais néanmoins, presque tout est encore à faire sous ce rapport. »*<sup>12</sup>

Dans les rangs du syndicalisme chrétien, on constate l'existence de deux tendances : une première qui souhaite un lien étroit entre les organisations masculines et féminines; l'autre souhaite des syndicats autonomes mais avec des organes de concertation. Chez les déléguées, on constate certaines réticences à se fondre dans les organisations masculines. Elles insistent surtout sur le fait que leurs intérêts ne seront bien défendus que par elles-mêmes.

La nécessité de préciser les frontières syndicales aboutit en 1913 à un accord important entre la Confédération des syndicats chrétiens et libres de Belgique et le Secrétariat des unions professionnelles féminines déjà évoqué, et celui-ci s'affilie à la Confédération. Cette dernière reconnaît l'autonomie du mouvement féminin et accepte une représentante dans ses instances : Victoire Cappe est nommée vice-présidente. Là où les fédérations sont mixtes, il faut organiser la représentation des femmes dans des sections spécifiques et dans les structures. La bonne volonté est manifeste de part et d'autre mais la réalité est moins belle. Au premier congrès de la Confédération, en 1913, les syndicats féminins sont invités. La désillusion est grande

---

12. *Rapport sur le mouvement syndical chrétien*, 1906, pp. 25 et 67.

et transparaît dans le compte-rendu du congrès : *«Ce qui nous est par contre pénible c'est de constater combien peu le point de vue féminin a été considéré dans les différents rapports présentés. La faute n'en revient certes qu'à nous. Trop longtemps, nous avons eu la naïveté de croire que les intérêts des ouvrières seraient défendus par d'autres que par des ouvrières.»*<sup>13</sup>

## **programme syndical et vision chrétienne de la famille**

Quel est le programme défendu par le mouvement syndical féminin chrétien ? Comme dans le mouvement socialiste, on retrouve la revendication salariale. Le principe «A travail égal, salaire égal» est admis et son application revendiquée pour toutes les femmes qui exercent la même fonction qu'un travailleur masculin. Sinon, la rétribution du travail féminin doit varier selon le statut de la travailleuse et selon qu'elle est célibataire ou mariée. Suivant la vision chrétienne de la famille, le salaire du père doit être suffisant pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. La femme qui est «naturellement» destinée à être épouse et mère, doit pouvoir rester au foyer. Cependant, constate Victoire Cappe, des centaines de milliers de femmes vivent en dehors du mariage et sont obligées de vivre de leur travail. Pour ces dernières, il faut obtenir un minimum de bien-être et un salaire qui croisse en fonction des compétences de la travailleuse.

Le deuxième thème important est la réglementation du travail à domicile. Un grand nombre de femmes sont occupées dans ce secteur et connaissent des conditions de travail épouvantables : bas salaires, travail de nuit ou tardif, période de chômage saisonnier, ateliers malsains... C'est d'autant plus important de réglementer un tant soit peu ce secteur qu'il est vu par le monde catholique comme un moyen pour permettre à l'ouvrière de quitter l'usine, de rester chez elle à élever ses enfants tout en apportant un complément financier au ménage.

A la veille de la première guerre mondiale, le mouvement syndical féminin s'avère être en pleine croissance. Ses activités prennent des formes multiples qui dépassent le cadre strictement professionnel.

---

13. *L'Aiguille*, août 1913, p. 1.

Le bilan est globalement positif. Sur les cent mille affiliés au mouvement syndical chrétien, dix mille sont des travailleuses. C'est un fait que souligne le Père Rutten lors du dixième anniversaire de la création du Secrétariat Général des Unions professionnelles et il conclut par ce voeu : «*que nos unions professionnelles féminines chrétiennes gardent l'avance qu'elles ont prise sur les syndicats féminins socialistes.*»<sup>14</sup>

D'un côté comme de l'autre, il existe bel et bien des travailleuses qui participent à des degrés divers au mouvement ouvrier. Celui-ci hésite longtemps entre une organisation de type syndical et un mouvement qui prendrait en compte toute la problématique féminine. La structure partiellement autonome des syndicats féminins chrétiens leur donne une visibilité plus grande. Elles ont un journal, mènent des actions, posent des revendications. Mais les travailleuses chrétiennes disparaissent également quand elles sont affiliées à des Fédérations professionnelles mixtes. Pour les repérer, il faut mener des recherches plus systématiques car leur participation se cache bien souvent derrière la règle grammaticale qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin.

---

14. *La femme belge*, août 1914, pp. 859-863.

et transparaît dans le compte-rendu du congrès : *«Ce qui nous est par contre pénible c'est de constater combien peu le point de vue féminin a été considéré dans les différents rapports présentés. La faute n'en revient certes qu'à nous. Trop longtemps, nous avons eu la naïveté de croire que les intérêts des ouvrières seraient défendus par d'autres que par des ouvrières.»*<sup>13</sup>

## **programme syndical et vision chrétienne de la famille**

Quel est le programme défendu par le mouvement syndical féminin chrétien ? Comme dans le mouvement socialiste, on retrouve la revendication salariale. Le principe «A travail égal, salaire égal» est admis et son application revendiquée pour toutes les femmes qui exercent la même fonction qu'un travailleur masculin. Sinon, la rétribution du travail féminin doit varier selon le statut de la travailleuse et selon qu'elle est célibataire ou mariée. Suivant la vision chrétienne de la famille, le salaire du père doit être suffisant pour assurer sa subsistance et celle de sa famille. La femme qui est «naturellement» destinée à être épouse et mère, doit pouvoir rester au foyer. Cependant, constate Victoire Cappe, des centaines de milliers de femmes vivent en dehors du mariage et sont obligées de vivre de leur travail. Pour ces dernières, il faut obtenir un minimum de bien-être et un salaire qui croisse en fonction des compétences de la travailleuse.

Le deuxième thème important est la réglementation du travail à domicile. Un grand nombre de femmes sont occupées dans ce secteur et connaissent des conditions de travail épouvantables : bas salaires, travail de nuit ou tardif, période de chômage saisonnier, ateliers malsains... C'est d'autant plus important de réglementer un tant soit peu ce secteur qu'il est vu par le monde catholique comme un moyen pour permettre à l'ouvrière de quitter l'usine, de rester chez elle à élever ses enfants tout en apportant un complément financier au ménage.

A la veille de la première guerre mondiale, le mouvement syndical féminin s'avère être en pleine croissance. Ses activités prennent des formes multiples qui dépassent le cadre strictement professionnel.

---

13. *L'Aiguille*, août 1913, p. 1.

---

Le bilan est globalement positif. Sur les cent mille affiliés au mouvement syndical chrétien, dix mille sont des travailleuses. C'est un fait que souligne le Père Rutten lors du dixième anniversaire de la création du Secrétariat Général des Unions professionnelles et il conclut par ce vœu : «*que nos unions professionnelles féminines chrétiennes gardent l'avance qu'elles ont prise sur les syndicats féminins socialistes.*»<sup>14</sup>

D'un côté comme de l'autre, il existe bel et bien des travailleuses qui participent à des degrés divers au mouvement ouvrier. Celui-ci hésite longtemps entre une organisation de type syndical et un mouvement qui prendrait en compte toute la problématique féminine. La structure partiellement autonome des syndicats féminins chrétiens leur donne une visibilité plus grande. Elles ont un journal, mènent des actions, posent des revendications. Mais les travailleuses chrétiennes disparaissent également quand elles sont affiliées à des Fédérations professionnelles mixtes. Pour les repérer, il faut mener des recherches plus systématiques car leur participation se cache bien souvent derrière la règle grammaticale qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin.

---

14. *La femme belge*, août 1914, pp. 859-863.

## **les cercles de fermières une solution catholique à l'exode rural (1880-1919)**

pierre van den dungen

Dès la fin du siècle dernier, des responsables politiques s'inquiètent de l'exode rural qui dépeuple les campagnes au bénéfice des villes pourtant déjà surchargées d'ouvriers sans travail. C'est pourquoi des spécialistes des questions agricoles, et particulièrement des agronomes<sup>1</sup>, vont proposer des réformes afin d'encourager les populations rurales à rester attachées à leur sol.

Parmi les nombreux projets, ceux d'Alphonse Proost<sup>2</sup>, alors inspecteur général au Ministère de l'Agriculture, apparaissent comme les plus originaux. Proost encourage en effet une politique de création d'écoles ménagères pour filles et leur implantation dans chaque région de Belgique parce qu'il est persuadé que le sort des campagnes dépend du niveau d'instruction des femmes rurales.

Il publie en 1896 une brochure dans laquelle il explique sa doctrine «*du culte de la forme physique*», qui doit ramener les femmes aux

- 
1. Formés pour la plupart à l'Ecole d'agronomie de l'Université de Louvain, créée en 1878, «en concurrence» avec l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux.
  2. A. PROOST, *L'Education de la femme selon la science*, Bruxelles, 1896, 52 pp.

principes vrais des lois naturelles, les tenir éloignées d'une éducation esthétisante qui privilégie les arts, jugés artificiels et coupables de provoquer des névroses préjudiciables à la bonne santé mentale de la race. Proost souhaite, en d'autres mots, mettre à l'honneur un savoir féminin pratique, basé essentiellement sur les sciences naturelles et marqué, en outre, par la religion catholique.

## **vers la création de cercles de fermières**

Il songe à créer, à la fin des années 1890, des syndicats pour fermières qu'il appelle «Cercles», en référence aux premières associations du genre fondées peu avant au Canada, en Ontario (1897). Dès cette époque, il semble en effet que le Ministère de l'Agriculture ait eu en son sein des éléments très au fait de la situation nord-américaine, tel Paul De Vuyst <sup>3</sup>, ancien étudiant d'Alphonse Proost, qui avait accompli en 1893 des voyages d'études aux Etats-Unis et au Canada où il retournera d'ailleurs en 1904. C'est au cours d'un séjour dans ce pays qu'il constate l'efficacité des premiers Cercles de fermières de la province d'Ontario. Aussi, dès son retour en Belgique, encourage-t-il la création d'associations semblables.

Nommé inspecteur principal de l'Agriculture en 1905, il porte dès ce moment - sur les traces de son maître Proost - une attention toute particulière à l'éducation de la fermière. Il rédige à son tour un ouvrage (dont le titre est révélateur: *Le rôle social de la Fermière*), qui connaît un succès remarquable en Belgique mais aussi à l'étranger où il sera traduit en anglais. Il y est à nouveau question d'éducation mais également de la nécessité de faire prendre conscience aux fermières du rôle qu'elles ont à remplir dans la société.

## **les premières démarches**

La volonté d'instruire les fermières et les ménagères agricoles est donc antérieure aux premiers Cercles, au sens strict, nés en Belgique en 1906 <sup>4</sup>. Tout un courant de réflexion et de pensée en prépare donc

---

3 . P. DE VUYST, *Le rôle social de la fermière. Son éducation professionnelle, les réunions de fermières, leurs organisations à l'étranger. Renseignements pratiques*, Bruxelles, 1911, 194 pp.

4 . Voir à ce propos un article à paraître: Y. COHEN et P. VAN DEN DUNGEN, «A l'origine des Cercles de fermières. Etude comparée Belgique-Canada».

l'émergence. Une première Union professionnelle de fermières belges est en effet mise en place dès 1903, à Ermeton-sur-Biert, par la comtesse de Villermont, grande propriétaire terrienne.

Cette initiative est soutenue par le Département de l'Agriculture, qui considère en effet que les châtelaines se doivent d'encourager les familles à rester à la campagne et sont bien placées pour propager les progrès de la science agricole en milieu rural populaire<sup>5</sup>.

De nombreux périodiques agricoles - pour la plupart régionaux et proches du parti catholique au pouvoir - diffusent à leur tour les thèses sur l'éducation scientifique de la femme à la campagne<sup>6</sup>. Les tâches respectives des deux sexes sont clairement réaffirmées: aux hommes la direction et la surveillance des travaux, aux femmes les activités à l'intérieur de la ferme, le ménage mais aussi la gestion de la laiterie et de la basse-cour<sup>7</sup>. On trouve ainsi de véritables horaires des travaux journaliers à l'intention de la fermière: dès l'aube, elle doit faire le tour de son domaine, ramasser les oeufs dans le poulailler, préparer le déjeuner, débarbouiller les enfants, habiller l'homme et la famille, donner le grain aux poules, visiter la porcherie, les étables, l'écurie. Préparer ensuite le repas de midi, veiller à ce que personne ne profère de grossièretés à table, faire la vaisselle, ranger la cuisine, s'occuper du linge. Consacrer le temps libre aux travaux de couture<sup>8</sup>.

Le premier Cercle de fermières naît en décembre 1906 à Alveringhem en Flandre occidentale, près de Furnes. Dès 1909, il compte deux cent vingt membres. En Wallonie, c'est à Leuze en Hainaut qu'est fondée la première organisation de ce type, en 1907, sous les auspices du chanoine Moulart, directeur de l'école catholique. Rapidement, en deux ans, une soixantaine d'autres Cercles voient le jour, montrant, outre le dynamisme de leurs fondateurs, un intérêt des femmes rurales pour ce type d'association.

5 . E. LOZE, «La Belgique et ses femmes», *Le Repos dominical*, n°15, 1905.

6 . Voir à titre d'exemples: R. DELYS, «La femme aux champs», *Chasse et pêche*, 1908, 15 novembre, n°7, p.125 ; P. I. ZAN, «La femme en agriculture», *Belgique horticole et agricole*, 1903, n°16, 15 août, pp.245-246; PERBAL-RION, «La femme en agriculture», *Le Luxembourgeois*, 1906, n°12, pp.161-162; A. SCHMITZ, «La femme en agriculture», *Union*, 1905, n°50.

7 . Ce qui est somme toute la division ancestrale des travaux agricoles. Voir M. SEGALEN, *Mari et Femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.

8 . R. DELYS, «La Femme aux champs»..., *op. cit.*, p.125.

Ces Cercles prolongent en quelque sorte l'enseignement ménager agricole, comme l'avait souhaité Proost. Certains d'entre eux sont même directement affiliés à des groupes d'études animés par le personnel enseignant d'écoles rurales catholiques, comme par exemple à Borsbeke, en Flandre orientale (arrondissement d'Alost).

## **la question des femmes rurales en milieu catholique**

Il est donc clair qu'en Belgique, ces Cercles, conçus à l'origine par des scientifiques, agronomes ou botanistes, issus pour la plupart de l'Université de Louvain, sont encouragés par des personnalités locales du monde catholique et soutenus par le gouvernement à l'aide de subventions.

Il n'est donc pas étonnant de voir leurs principaux promoteurs et animateurs prendre part au Congrès des Cercles catholiques à Malines, du 23 au 26 septembre 1909<sup>9</sup>. L'assemblée a constitué sept sections et l'une d'elles est consacrée aux problèmes rencontrés par les femmes dans le monde contemporain et aux solutions que, bien souvent, elles seules peuvent y apporter.

La section en question, féminine et non pas féministe, siège à part et est elle-même divisée en trois groupes d'études consacrés dans l'ordre aux oeuvres religieuses, aux oeuvres charitables, enfin aux oeuvres sociales et économiques parmi lesquelles les Cercles de fermières<sup>10</sup>. Ceux-ci ne sont pas au centre des préoccupations, tournées surtout vers les femmes des classes ouvrières et leur nécessaire encadrement. Louise Van den Plas et la jeune Victoire Cappe occupent largement la tribune et polarisent les attentions. Mais l'action des Cercles de fermières, présentée par la baronne Rotsart de Hertaing, est largement approuvée par les congressistes

---

9 . *Congrès catholique de Malines, du 23 au 26 septembre 1909*, Bruxelles, Goemaere, 1909, 2 tomes.

10. La question avait aussi été abordée lors des débats de la IIe section (masculine) consacrée aux oeuvres économiques et sociales. Dans la première sous-section, traitant des oeuvres agricoles, le problème de l'exode rural avait été étudié et l'on avait déploré que l'enseignement ménager agricole, présenté comme rempart à cet exode, ne soit pas doté de moyens suffisants (*Congrès de Malines...*, IIe section, pp.16-20).

qui y voient le moyen de renforcer les traditions et pour tout dire de maintenir «la vie» dans les campagnes.

Il ressort des *Actes* du Congrès que le monde catholique belge conserve largement une conception traditionnelle du rôle de la femme - destinée surtout à maintenir la foi - et que le nouvel idéal du catholicisme social issu de l'encyclique *Ferum Novarum* (1881) n'a que peu changé les esprits. Le rôle de la femme est néanmoins présenté dans une perspective plus militante; il s'agit désormais de substituer aux oeuvres de bienfaisance, jugées insuffisantes, une action sociale proprement dite sous forme de syndicats et de sociétés d'études dont la mission essentielle est de préserver les familles catholiques des sirènes socialistes.

## **le premier congrès des cercles de fermières**

Moins de trois mois après, le 13 décembre 1909, un congrès entier est consacré aux Cercles de fermières à Namur, sous le haut patronage du directeur général de l'Agriculture, Alphonse Proost, de l'évêque de Namur, Mgr Heylen et du gouverneur de la province, le baron de Montpellier.

L'économie domestique, l'hygiène et particulièrement l'hygiène alimentaire chez le cultivateur, ou encore des notions sur la gestion moderne des basse-cours et des jardins potagers, constituent les thèmes essentiels des conférences présentées par des ingénieurs agronomes et par des institutrices d'écoles ménagères agricoles. Il s'agit pour eux de fonder, à l'aide de ces matières à première vue disparates, un savoir rural basé sur des notions scientifiques, à destination des fermières. Mais il faut, en priorité, préserver l'esprit chrétien : c'est pourquoi l'ensemble de cet enseignement devra en être imprégné. La messe d'ouverture du Congrès, célébrée en présence de l'évêque de Namur, démontre que, sur ce point, l'application des réformes est suivie à la lettre.

Les congressistes débattent également des meilleures façons de développer les Cercles, à la lumière des résultats acquis sur le terrain depuis 1907. Des vœux, émis à la fin des interventions, sont adressés aux gouvernants, aux présidents et présidentes de Cercles ou encore aux fermières elles-mêmes.

Dès l'année suivante d'ailleurs (21 juillet 1910), un Comité national, regroupant les fédérations provinciales de Cercles, est constitué sous la présidence de la baronne Rotsart de Hertaing mais aussi



Paturra, gravure sur bois, 23 x 16 cm.

sous la présidence d'honneur - significative - de la comtesse de Villermont et de Mesdames Beernaert, de Moreau et Helleputte, toutes épouses d'influents hommes politiques et ministres catholiques. L'association se dote d'un organe, publié dans les deux langues: *La Fermière - De Boerin*.

## la réaction du *Boerenbond*

Le secrétaire général du *Boerenbond*<sup>11</sup>, syndicat catholique de fermiers créé en 1890, le chanoine Luytgarens, ne pouvait accepter le développement d'associations féminines rurales autonomes qui impliquerait une perte d'influence sur les fermiers, et donc une perte de contrôle du monde rural<sup>12</sup>.

C'est pourquoi, dès 1907, Luytgarens avait mis sur pied des Guildes pour fermières, dont les statuts sont calqués sur ceux des Cercles, qu'il fédère en une Ligue, la *Boerinnenbond*, placée sous la tutelle du *Boerenbond*, donc sous le leadership masculin, à partir de 1911. On observe ainsi avant 1914 une première scission entre les Cercles fédérés et affiliés au Comité national et ceux qui gravitent dans l'orbite du *Boerenbond*. Cette récupération opérée par le *Boerenbond* semble mieux réussir dans les Flandres, toutefois il faut souligner que le succès s'observe surtout en Flandre occidentale. En Flandre orientale, au contraire, la plupart des Cercles restent affiliés au Comité national des Fédérations de Cercles. Du côté wallon, c'est le cas de la majorité des Cercles qui poursuivent également leur développement propre. La meilleure illustration de cette évolution réside dans le destin des deux organes, *La Fermière* et *De Boerin*. Ce dernier devient en 1911 *Maandschrift van de Belgische Boerinnenbond* et passe donc sous le contrôle du *Boerenbond*. Du côté francophone, au contraire *La Fermière* reste entièrement aux mains de la Fédération mais en revanche sa diffusion est limitée, tandis que celle du périodique flamand est assurée pour tout le nord du pays. Une fois

11. Sur le *Boerenbond*, voir L. VAN MOLLE, *Ieder voor Allen, De Belgische Boerenbond 1890-1990*, 1990. Voir aussi F. STERCKX, *100 jaar geleden, Uitgave van de Belgische Boerenbond*, Leuven, 1991.

12. Dès 1908 en effet le *Boerenbond* affirme déjà sa puissance sur le monde rural: 506 Ligues affiliées, comptant plus de 40 000 membres. Le point d'ancrage initial se trouve en Brabant, au Limbourg et dans la province d'Anvers, mais rapidement la Flandre occidentale compte le plus de membres (25 000 en 1908).

encore, soulignons l'autonomie des Cercles de Flandre orientale qui diffusent à 3 000 exemplaires leur propre mensuel, *De landbouwster*.

## les rapports internationaux

Ces conflits d'influence relatifs à la direction des Cercles de fermières n'empêchent pas le développement du Comité national qui reste le mieux représenté avant 1914. En 1912, le Comité national regroupe 94 cercles et 10 974 membres. Son implantation, par ordre d'importance, se situe en Flandre orientale, puis dans les provinces de Namur, Hainaut, Brabant, Luxembourg et Liège. Le *Boerenbond*, au même moment, compte 68 cercles et près de 7 500 membres. C'est d'ailleurs au Comité national des fédérations de Cercles de fermières que revient l'honneur d'organiser le 3<sup>e</sup> Congrès International des Cercles de Fermières, à l'occasion de l'exposition universelle de Gand en 1913<sup>13</sup>. La Belgique est alors le premier pays européen à accueillir une telle assemblée, les deux premières s'étant tenues aux Etats-Unis en 1911 et en 1912.

La présidente du comité organisateur, la baronne Rotsart de Hertaing, qui préside aussi le Comité national des Fédérations, est entourée de délégués venus des Etats-Unis, d'Amérique du Sud, de Grande-Bretagne, d'Autriche-Hongrie, des Pays-Bas, de France, de Pologne et du Canada anglais, premier pays dans lequel des associations féminines de fermières s'étaient formées. Nous pourrions presque parler de la constitution d'une «internationale» en faveur de la préservation du milieu rural, tant règne, au fil des communications, un remarquable esprit d'unité.

Il faut également souligner l'admiration des représentants étrangers devant la rigueur et la précision des rapports d'activité de la délégation belge, comme si, sur la question rurale, les Belges étaient à la pointe du progrès social. Ainsi le recensement minutieux de tous les Cercles belges, réalisé par l'agronome Giele d'après les renseignements fournis par les associations elles-mêmes, est particulièrement remarqué<sup>14</sup>. Il présente en effet une vue détaillée de l'organisation, cercle par cercle, du nombre de membres et du type d'activités

---

13. *Ile Congrès international des cercles de fermières, Gand, 1913*, Bruxelles, Comité National des Fédérations des Cercles de Fermières, 1913, 3 sections, 4 volumes.

14. J. GIELE, «L'activité des Cercles de Fermières en 1912», Rapport présenté au nom du Comité National des Fédérations de Cercles de Fermières en Belgique, *Congrès international de 1913*, 1<sup>ère</sup> section, pp.9-94.

poursuivies depuis la création. Ce rapport permet de constater combien cette activité varie d'une association à l'autre, selon le dynamisme, l'influence et la personnalité des dirigeants locaux ou régionaux. Les conférences, activités principales des réunions des Cercles, s'ordonnent autour de trois axes : le rôle de la fermière en tant qu'épouse et mère chrétienne, sa formation professionnelle et sa formation familiale, enfin des conférences de propagande sur l'utilité des Cercles et la nécessité de les développer. S'y succèdent comme orateurs, tant dans les Guildes de la *Boerinnenbond* que dans les Cercles, de nombreux ecclésiastiques, des médecins, des agronomes, des femmes enfin, pour la plupart enseignantes dans des écoles ménagères. C'est ainsi qu'on y traite de thèmes tout-à-fait pratiques, tels «*La conservation des légumes et des fruits*», «*Des soins à donner aux tomates et au witloof*», auxquels succèdent des exposés sur l'utilité des sociétés de secours mutuels, des oeuvres sociales, et - de manière répétitive - sur l'utilité de développer les Cercles de fermières. Enfin, tout ce qui concerne le rôle familial de la femme est très largement abordé : «*L'éducation des enfants*», «*Le rôle de la femme comme mère*», «*L'alcoolisme : rôle de la femme*», «*L'ordre dans le ménage*», «*La femme chrétienne*», «*La femme et l'Eglise*», etc.

Le Congrès laisse cependant entrevoir des tiraillements entre les agronomes et les ecclésiastiques, soutenus par la noblesse terrienne, au sujet de l'enseignement professionnel donné aux fermières, chacun désirant prendre une part décisive dans l'élaboration du contenu des programmes. Cette question, déjà soulevée lors du premier Congrès des Cercles de fermières à Namur en 1909, montre le rôle de plus en plus important joué par l'Eglise dans le contrôle de ce type d'associations rurales. Le comte de Villermont s'y était d'ailleurs exprimé on ne peut plus clairement. A propos de l'enseignement agricole et de l'enseignement ménager, il avait affirmé : «*Nous aimons beaucoup les agronomes mais il est certain que nous ne voulons pas laisser à des laïcs le soin de l'instruction de nos enfants*»<sup>15</sup>. Aussi des fonctionnaires tels Proost et De Vuyst, bien qu'ils aient énormément contribué au développement des écoles ménagères et doivent être crédités du bilan positif affiché par les Cercles à la fin de la première guerre mondiale, sont-ils pourtant relégués à une place subalterne et relayés rapidement par des ecclésiastiques qui contrôlent progressivement l'organisation et les structures mises en place.

15. Congrès des cercles de fermières et de ménagères rurales, 13-12-1909, Namur, 1909, section 4, p.8.

## les cercles de fermières et la guerre 1914-1918.

La première guerre mondiale n'interrompt pas l'essor des Cercles. Au contraire.

Peu de temps après l'invasion du pays, la présidente du Comité national des Fédérations de Cercles de fermières adresse au nom de son association une lettre d'offre de services au Comité National de Secours et d'Alimentation<sup>16</sup>. Cette initiative est chaudement accueillie, d'autant que le CNSA avait précisément l'intention de constituer une commission de dames afin de promouvoir des notions d'économie domestique par des conférences et des causeries, pour aider les ménagères à gérer la pénurie.

Les Cercles mettent alors leur structure ainsi que leurs conférenciers à la disposition du CNSA et participent ainsi au grand mouvement d'entraide et de solidarité. Des cours, groupés dans des «Semaines alimentaires» sont organisés conjointement par la section d'Economie alimentaire, le service des agronomes de l'Etat et les Cercles de fermières<sup>17</sup>. Ils initient les femmes à une économie de guerre, diffusent des recettes de pénurie, apprennent à utiliser des produits de remplacement... tout en ne négligeant pas de propager un discours patriotique et moral à-travers les campagnes. Aussi observe-t-on, la paix revenue, un déploiement important de ces associations : le Comité national des Fédérations compte désormais 203 cercles et plus de 20 000 membres, la *Boerinnenbond* 152 cercles et plus de 11 000 membres. La guerre a donc été pour ces associations une occasion de montrer leur efficacité lors d'une crise majeure, ce qui leur fut bénéfique puisque, au sortir de l'épreuve, l'organisation s'en trouve renforcée.

## conclusions

Le rôle et l'existence des Cercles de fermières n'ont guère retenu l'attention des historiens. Cela résulte à la fois d'une certaine indifférence pour l'histoire rurale contemporaine, au bénéfice de l'histoire ouvrière, industrielle et urbaine, mais aussi d'un certain désintérêt de l'histoire des femmes pour le monde paysan, resté en-dehors d'un mouvement féministe principalement urbain et bourgeois.

---

16 J. GIELE, *Les Cercles de Fermières en 1914-1918*, Comité National des fédérations de Cercles de Fermières, Renaix, 1920, 39 pp.

17. *Ibidem*.

Pourtant, au tournant du siècle, l'agriculture occupe encore 23% de la population active en Belgique, et parmi les travailleurs agricoles, on dénombre un quart de femmes. Cette proportion est d'ailleurs sous-estimée, comme souvent le travail féminin. Toutes les études soulignent en effet la part importante prise par la femme, aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s., dans le travail de la ferme.

Encore vers 1900, l'observateur anglais Seebohm-Rowntree écrit: «...en général, la femme a pour tâche de diriger le ménage, de faire tous les travaux intérieurs de la laiterie, de soigner les poules et les veaux; aux champs, elle fait également les travaux légers : arracher les mauvaises herbes, biner les plantes-racines, former des javelles, lier les gerbes, etc. Dans les exploitations maraîchères, c'est la femme qui prépare les légumes, qui les lie en bottes et les transporte au marché où elle les vend : souvent elle doit partir très tôt, peut-être à trois heures du matin, de façon à s'assurer une bonne place au marché. Parfois elles exécutent des travaux plus durs, comme par exemple, étendre les engrais de ferme et arracher les navets.»<sup>18</sup> Il cite l'exemple précis de l'épouse d'un ouvrier agricole, mère de six enfants, forte femme sollicitée encore dans le village pour des travaux de lessive et des prestations agricoles, travaillant sans relâche : «Comme nous lui demandions ce qu'elle pensait de son travail et de sa vie, elle répondit simplement : "Un peu trop !"»<sup>19</sup>.

Or, ces femmes restèrent longtemps en-dehors des préoccupations du monde politique. L'enseignement ménager est conçu d'abord pour les ouvrières, quand le gouvernement chercha leur concours dans le but de restaurer la paix sociale après les émeutes de 1886. Dans les campagnes, secouées pourtant par une crise importante depuis le début des années 1880, la Commission Agricole - pendant de la célèbre Commission du Travail - semble se désintéresser des paysannes.

L'exode rural oblige cependant à considérer le problème sous un angle nouveau. Pour enrayer ce «fléau», le parti catholique propose d'appliquer au monde paysan le remède mis en place pour les classes ouvrières : faire des femmes de bonnes ménagères et les meilleures alliées de l'Eglise. On assiste donc, avec un léger décalage chronologique, à l'invention du «métier» de fermière, tout comme le

18. B. SEEBOHM-ROWNTREE, *Comment diminuer la misère. Etudes sur la Belgique*, trad. A.J.A. Hotermans, Paris, 1910, pp.205-206.

19. *Idem*, p.211.

«métier» de ménagère avait été créé pour les régions industrielles. Pour préserver les campagnes et y retenir des hommes enclins à chercher un travail plus rémunérateur à l'usine, il faut d'abord y fixer les femmes. Mais le projet a un accent plus novateur : car si la femme est garante du conservatisme social et des traditions religieuses, elle est aussi investie d'une mission plus «progressiste», celle d'introduire à la ferme des méthodes modernes, scientifiques, en rupture avec la routine. C'est le but avoué de l'enseignement ménager agricole, et des Cercles de fermières censées le compléter à l'âge adulte.

La fermière, qui avait si peu retenu l'attention, est donc brusquement louée et sollicitée. Ses tâches professionnelles et ménagères sont valorisées. Même si le but du projet, mis en place par les catholiques, est éminemment conservateur au plan social et témoigne de la volonté de «quadriller» et contrôler les populations préservées du virus socialiste, il n'en demeure pas moins que cette brusque participation des fermières à la vie associative a peut-être contribué à désenclaver les mentalités. Mais jusqu'ici, aucune étude n'a pris cette donnée en compte dans l'évolution du monde rural.

## la boutique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : un univers féminin?

serge jaumain

### les mutations du commerce de détail

Le tournant du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle est marqué par l'apparition de nouvelles formes de distribution qui révolutionnent les pratiques commerciales. Les coopératives, mais surtout les grands magasins et les magasins à succursales offrent au consommateur une variété de produits inconnue jusque-là. Dans les grands centres urbains, le *shopping* devient même, pour une partie de la bourgeoisie, une activité sociale délassante et distrayante. Les formes modernes du commerce de détail s'infiltrèrent jusque dans les localités les plus reculées par le biais des petites succursales et de la vente par correspondance. Face à cette nouvelle et redoutable concurrence qui brasse d'énormes capitaux, les petits indépendants sont bien forcés de s'adapter. Certains tentent de s'associer, d'autres se tournent vers l'Etat pour lui demander une protection efficace, mais la plupart comprennent bien vite qu'ils ne pourront compter que sur leurs propres forces.

Quelques indépendants copient les nouvelles techniques de vente en créant des étalages lumineux et attrayants ou en ayant recours aux techniques publicitaires. La plupart des patrons tentent cependant de résister à la concurrence en augmentant leur rythme de travail, celui de leur famille et éventuellement de leurs employés, ce qui se traduit le plus souvent par un allongement des heures d'ouver-

ture. La boutique est, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'un des secteurs où les horaires sont les plus lourds. En 1886, les boucheries londoniennes comptent jusqu'à 97 heures d'ouverture hebdomadaire. La situation des petits magasins belges n'est guère plus enviable : on parle de 15, parfois de 18 heures de travail ininterrompu. Même la très timide revendication, exprimée en 1907 par la Commission nationale de la petite bourgeoisie, d'interdire aux employés de moins de 16 ans et aux employées de moins de 21 ans de travailler plus de 12 heures par jour, suscite les plus vives protestations. Dans le petit commerce les journées supérieures à 14 heures ne sont pas exceptionnelles car, pour attirer les ouvriers, le boutiquier doit se plier aux horaires en vigueur dans l'industrie et tenir son magasin ouvert pendant leurs rares heures de loisir en fin de journée et le dimanche.

## la vie au sein de la boutique

Ces conditions de travail ont d'importantes implications sur les relations au sein de la boutique : le cercle familial vit souvent replié sur lui-même, au rythme du magasin. La participation à toute activité sociale extérieure au commerce est limitée par ces longues journées et l'absence de jour de congé. «*Le peu de liberté économique dont jouit l'entreprise familiale, écrit C. Wright Mills, se paye au prix d'un manque de liberté dans la famille elle-même. (...) les privations continues sont justifiées par l'avenir des enfants, qui doivent renoncer aux plaisirs dans le présent et devraient plus tard être récompensés par le succès et les honneurs.*»<sup>1</sup> Ces enfants sont employés, parfois jusqu'au surmenage, pour limiter au maximum les frais de personnel. Des sacrifices qui se révèlent fréquemment inutiles, car la succession est très aléatoire dans ces petites unités commerciales souvent instables et dont la pérennité est toujours problématique.

Dans les plus petites boutiques, le rôle de la famille est donc primordial et pas seulement pour l'apport en capitaux procurés par le mariage : tous ses membres prennent leur part dans le travail quotidien et la vie privée est largement imprégnée par la logique commerciale. On constate une véritable «*soumission de l'intimité à la réalité*

---

1. C. WRIGHT MILLS, Les cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines, trad., Paris, 1966, p. 48.

*professionnelle*»<sup>2</sup>, la conduite de la famille et du conjoint en particulier étant totalement subordonnée aux intérêts de la boutique.

Le magasin est d'abord une affaire de couple et la bonne entente entre les époux est souvent une condition indispensable à la réussite. Les liens matrimoniaux sont dès lors très solides : la boutique est un lieu où l'on divorce peu, autant pour des raisons techniques (l'importance du travail des deux époux) que sociales (les normes de conduite imposées par le milieu)<sup>3</sup>. L'analyse des dossiers de faillites et de concordats conservés dans les archives du Tribunal de commerce de Namur pour la période 1880-1914 est très révélatrice : la séparation ou la mort d'un des époux est à l'origine de plusieurs échecs commerciaux. Un dossier de demande de concordat, introduit en 1907 par un négociant en chaussures à Namur, donne par exemple comme seule explication à ses problèmes : l'abandon du domicile conjugal par l'épouse.

## la femme : éminence grise ou boutiquière à part entière?

Dans la boutique, les tâches confiées aux enfants requièrent peu d'aptitudes spécifiques mais il en va tout autrement du travail accompli par la femme (ou la fille) du commerçant. Celle-ci joue un rôle de premier plan car elle assure souvent seule l'ensemble de la gestion financière de l'entreprise, quand elle ne la dirige pas entièrement pour permettre à son époux d'exercer d'autres occupations plus rémunératrices.

- 
2. F. GRESLE, *L'Univers de la boutique. Famille et métier chez les petits patrons du Nord (1920-1975)*, Lille, 1981, p.75.
  3. De là sans doute les fantasmes que véhiculent les lectures de la petite bourgeoisie où l'adultère est un sujet fréquemment abordé. «*La petite bourgeoisie, pourtant si pudibonde dans sa vie quotidienne*, écrit P. Dumont, *ne s'offusque pas de ces récits (...). Anti-masque, cette littérature fait montre d'une hostilité sourde contre le mariage. Elle se charge d'accumuler les rancœurs vagues et de procurer des évasions peu dangereuses dans le domaine de l'illicite. (...) l'institution [le mariage] par elle-même n'est guère attaquée de front. Les quelques critiques ouvertement formulées s'attachent à dénoncer les contraintes imposées dans le choix des époux*». P. DUMONT, *Etude de mentalité. La petite bourgeoisie vue à travers les contes quotidiens du Journal (1894-1895)*, Paris, 1973, p. 85.

Sorte d'éminence grise, la femme se voit souvent confier la tenue des comptes, des inventaires et une grande partie des travaux d'écriture, ce qui lui confère une influence discrète mais capitale dans la conduite de l'entreprise : n'est-elle pas *de facto* la mieux informée de la situation réelle des affaires? Elle conseille son mari sur les choix stratégiques à opérer et porte une grande part de responsabilité dans le succès (ou l'échec) de la boutique. Les contemporains ne s'y sont pas trompés. Le 20 octobre 1907, dans un article relatif au congrès de la Fédération des commerçants-détaillants de France, *l'Organe du tabac* écrit : «*Elles étaient nombreuses au banquet de la Fédération, ces femmes collaboratrices. (...) On lisait dans leurs regards un peu froids, habitués à peser les hommes et les choses, qu'elles sont tout à fait à l'abri des engouements qui se satisfont de mots. Habituées qu'elles sont à réfléchir sur les inventaires, les promesses électorales, le verbiage des programmes ne les émeuvent pas. Elles gardent l'autorité dont elles disposent pour la défense des intérêts communs qui, à la fin, s'expriment par le vote du mari*». Le journal ajoute aussitôt : «*ce qui est écrit de la femme française peut s'appliquer aussi entièrement aux femmes belges*». Cette présentation d'une femme incarnant sagesse et pondération, véritable «conscience» de l'entreprise, chargée d'apporter de judicieux conseils à son époux, doit être rapprochée du discours né de la tourmente sociale à la fin du siècle dernier et qui, comme l'a bien montré Eliane Gubin, «*place la femme au centre du débat*»<sup>4</sup>.

La fonction de gestionnaire attribuée à la femme du boutiquier apparaît comme une «extension naturelle» de son rôle domestique. Elle cadre très bien avec le retour en force, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'image de la femme au foyer : «*la fonction ménagère, écrit Eliane Gubin, [est] érigée en quelque sorte comme doctrine de paix sociale, comme remède à une société malade de ses mutations économiques*»<sup>5</sup>. On peut en dire autant de la place réservée à la femme dans le relèvement de la petite entreprise. C'est dans cette optique que, dès 1902, Victor Brants plaidait pour un enseignement mieux adapté aux femmes et filles de petits patrons : «*Il serait urgent, écrivait-il, de préparer les filles de la petite bourgeoisie à un rôle utile et social, non seulement celui de mère et d'épouse, comme il convient à toute femme, mais à leur rôle d'aide de l'industrie (...)*. Le rôle de la femme dans la

4. E. GUBIN, «Home, Sweet Home. L'image de la femme au foyer en Belgique et au Canada avant 1914», *Revue belge d'Histoire contemporaine*, XXII, 1991, pp.521-568.

5. E. GUBIN, *op. cit.*, p.528.

*situation des classes moyennes est très considérable, plus encore peut-être que dans les autres, parce que sa collaboration économique peut y être plus directe»<sup>6</sup>.*

Lors du banquet clôturant les travaux du Congrès national de la petite bourgeoisie de 1911, le gouverneur du Hainaut, Maurice Damoiseaux, ne dira pas autre chose : *«Depuis quelque temps on parle beaucoup du rôle de la femme dans la société, mais pas assez de celui qu'elle doit remplir dans le milieu pour lequel elle est née, c'est-à-dire la famille. Nos efforts doivent se porter vers l'apprentissage, non seulement des jeunes gens mais également des jeunes filles, de manière que nos épouses, nos filles et nos soeurs soient capables de rendre à l'association familiale, spécialement dans la petite bourgeoisie, les services que nous sommes en droit d'attendre d'elles.»*<sup>7</sup> Les rôles de la femme au sein de la famille et de la petite entreprise sont donc présentés comme intimement liés et complémentaires, et c'est bien sûr dans ce cadre qu'est réclamée une amélioration de sa formation.

La femme ne se cantonnera pas toujours dans une fonction subalterne. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il est fréquent qu'elle prenne la direction de l'entreprise tandis que son mari se tourne vers d'autres occupations. Les négoces ne requérant ni connaissances professionnelles particulières ni outillage spécifique sont le plus souvent exercés par le mari à titre accessoire et c'est précisément dans ceux-là que la femme remplace le plus fréquemment son époux. Celui-ci reste généralement titulaire du magasin, ce qui débouche parfois sur des situations cocasses voire aberrantes comme la mise en faillite de personnes ignorant tout des affaires commerciales. Le dossier de faillite d'un négociant de Flawinne en 1913 est un bon exemple. Son curateur note : *«Le failli est ouvrier d'usine; il n'entend rien aux affaires commerciales : c'est sa femme qui s'occupe du commerce. Nous n'avons jamais vu le mari malgré que nous l'ayons convoqué plusieurs fois».*

Le rôle tenu par les femmes dans le commerce de détail a été occulté par le fait que le négoce est souvent au nom du mari : il paie la patente, se déclare commerçant et représente parfois son entreprise dans les organisations professionnelles même s'il n'exerce en réalité

6. V. BRANTS, *La petite industrie contemporaine*, Paris, 1901, pp.169-170.

7. VIII<sup>e</sup> Congrès national de la petite bourgeoisie tenu à Tournai les 8, 9 et 10 juillet 1911, Bruxelles, 1911, p.448.

aucune activité commerciale. La boutiquière est dès lors très peu présente dans les documents du XIX<sup>e</sup> siècle : elle est quasi absente de la presse professionnelle (une source de premier plan pour connaître les revendications des petits patrons) et, plus caricatural encore, sur 445 témoins venus exposer les difficultés de leur entreprise devant la Commission nationale de la petite bourgeoisie entre 1902 et 1904, on compte à peine 16 femmes <sup>8</sup>!

Les sources statistiques du XIX<sup>e</sup> siècle sont également à utiliser avec la plus extrême prudence. Les recensements doivent être considérés comme de simples indications. L'épouse y est généralement qualifiée d'aidante, même si, comme dans le recensement de 1910, les statisticiens conviennent quelle tient souvent réellement le commerce que son mari déclare comme profession accessoire. Les recensements permettent tout au plus d'identifier quelques secteurs dans lesquels les femmes sont particulièrement bien représentées. Ainsi, entre 1846 et 1866, la moitié des personnes répertoriées comme boutiquiers, marchands-détaillants et commerçants divers, sont de sexe féminin. Bien que les rubriques ne soient pas toujours très précises et varient d'un recensement à l'autre, les commerçantes semblent surtout présentes dans les négoce de denrées alimentaires, de dentelles et d'articles de mode. A l'inverse, on en rencontre très peu dans le commerce d'aunages en toile, coton, laine, etc. et surtout dans la boucherie où elles ne dépassent jamais 16% de l'ensemble des travailleurs.

Entre 1880 et 1910, la proportion de femmes employées dans le commerce de détail est toujours un peu inférieure à 50% des actifs du secteur, mais, en poussant l'analyse jusqu'à la rubrique, on constate à nouveau de fortes variations d'une profession à l'autre. Le commerce de la dentelle présente la proportion de femmes la plus élevée, mais ce secteur concerne un groupe infime de femmes. A l'inverse, près d'une femme sur deux qui déclare travailler dans le commerce de détail vend du sel, des épices, des denrées coloniales, des conserves alimentaires, etc. Elles sont ici presque toujours plus nombreuses que leurs collègues masculins (elles forment entre 49 et 58% de l'ensemble des travailleurs). Entre 1880 et 1910, le deuxième secteur par le nombre de femmes, mais loin derrière le

---

8. M-J. Winstanley écrit qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, dans la campagne anglaise, le propriétaire-type du magasin général d'un village était une femme, à tel point que « *Some writers automatically refer to the shopkeeper as 'she'* » (M-J. WINSTANLEY, *op. cit.*, p. 199).

précédent, est cette fois le commerce d'aunages en lin, chanvre, coton, laine ou soie, etc. Notons encore que dans le commerce de mercerie, de passementerie et de broderies, l'élément féminin est presque toujours majoritaire. A l'inverse la boucherie reste le négoce où le pourcentage de femmes est, de loin, le plus bas.

D'une façon générale, l'analyse des recensements tend à indiquer que les commerçantes sont présentes dans les secteurs où les articles proposés à la vente sont peu coûteux et concernent plutôt les femmes, ainsi que dans les négoce où les tâches ne requièrent pas un long entraînement et ne sont pas considérées comme trop «rudes».

Les femmes semblent surtout diriger des boutiques de petite taille. Dans son étude sur le commerce montois au début du siècle, Octave Misonne remarque : «*ce sont presque toujours les femmes qui tiennent les magasins de blanc, aunage et merceries. Si la maison est importante (...) un homme, le patron, s'y intéressera d'une façon exclusive. Sa femme et ses enfants l'aideront suivant les circonstances, mais le plus souvent on aura recours à des demoiselles de magasin.*»<sup>9</sup> Lorsque l'affaire prend quelque ampleur et s'avère suffisamment rentable pour faire vivre toute la famille, c'est en effet le mari qui en assure la direction, son épouse reprenant le statut «d'aide».

Nombre de commerçantes sont aussi des femmes seules, veuves, séparées ou célibataires, qui cherchent à s'assurer quelque rentrée financière, mais, comme le souligne H-G. Haupt, «*Revenu supplémentaire, compensation du sous-emploi ou fuite du travail à domicile, la boutique des femmes dirigée par des femmes n'est souvent qu'un rêve. En dix ans, entre 1890 et 1900, 85% des épicières brémoises vendent leur fonds de commerce*»<sup>10</sup>. Ce constat est sans doute lié au fait que les femmes gèrent souvent les plus petites boutiques, c'est-à-dire les plus instables, où la faiblesse du capital investi permet une rapide reconversion. Le commerce de détail reste cependant l'un des rares secteurs où l'on voit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses femmes diriger elles-mêmes une petite entreprise.

9. O. MISONNE, «Monographie du Commerce de blanc (lingerie) aunages et merceries à Mons», *Commission nationale de la petite bourgeoisie, Enquête écrite*, vol. II, *Monographies*, Gand, 1905, p. 304.

10. H-G. HAUPT, «La petite bourgeoisie, une classe inconnue», *Le Mouvement social*, 108, 1979, p. 14.

## les demoiselles de magasin

A côté des femmes qui dirigent elles-mêmes une boutique ou qui contribuent directement à la gestion de l'entreprise de leur mari, il faut bien sûr ajouter les très nombreuses employées de commerce dont la situation est souvent des plus précaires.

Le développement de la boutique oblige parfois le petit chef d'entreprise à engager du personnel extra-familial, de préférence des femmes considérées comme plus dociles et dont les prétentions salariales sont moins grandes. Dans le petit commerce, il ne s'agit pas toujours de «demoiselles de magasin»: on y rencontre en effet de nombreuses «bonnes à tout faire» qui bien évidemment travaillent aussi dans la boutique<sup>11</sup>.

L'arrivée de ce personnel pose quelques problèmes. Alors qu'il est relativement aisé d'assujettir ses proches et de leur imposer un rythme de travail éprouvant, sans réelle compensation salariale, cela devient ici beaucoup moins évident. Quelles que soient les recettes, il faut garantir un salaire minimum aux employées qui, à la différence des membres du cercle familial, rechignent à se soumettre totalement aux nécessités de l'entreprise, comme l'allongement des heures de travail ou l'absence de repos hebdomadaire. Leur résistance a cependant ses limites et elles intègrent souvent, de gré ou de force, la logique patronale<sup>12</sup>. Dans les petites unités de distribution, les relations très personnalisées permettent d'obtenir une relative adhésion du personnel aux objectifs du patron et elles facilitent toujours la tâche de ce dernier, qui négocie directement les conditions de travail avec des employés trop peu nombreux pour former un réel groupe de pression<sup>13</sup>. Le patron impose d'autant plus facilement sa

11. Le cas des serveuses de café et d'estaminet est flagrant : le recensement de 1842 à Bruxelles les range parmi les domestiques! (*Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t.I, pp.66 et suivantes)

12. Dans un petit article sur les demoiselles de magasin anglaises, Isabelle Gatti de Gamond note que très peu d'entre elles répondirent à une enquête sur leurs conditions de travail : elles «ne songent nullement à se plaindre des patrons; au besoin, elles prennent leur défense».

I. GATTI DE GAMOND, «Les demoiselles de magasin», dans *Question sociale, Morale et Philosophie*, Paris-Bruxelles, 1907, pp.212-215.

13. Voir E. BECHHOFFER et B. ELLIOTT, «Petty Property. The Survival of a Moral Economy» dans id., *The Petite Bourgeoisie. Comparative Studies of the Uneasy Stratum*, Londres, 1981, p.195.

ajoute généralement : "vous avez la maladie des demoiselles de magasin." D'après les médecins, elles contractent cette maladie en restant trop longtemps debout; cette position empêche naturellement la circulation normale du sang et occasionne aussi des varices intérieures et extérieures.»<sup>20</sup>

La prise de conscience progressive de cette pénible situation incite, en 1911, le Syndicat général des voyageurs, employés, négociants et patrons à demander, au ministre de l'Industrie et du Travail, l'organisation d'une enquête particulière<sup>21</sup>. Celle-ci ne verra cependant pas le jour avant la première guerre mondiale, malgré le soutien de plusieurs députés<sup>22</sup>.

Tout comme l'héroïne de Zola dans *Au Bonheur des Dames*, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le rêve secret de nombreuses employées du petit commerce est probablement d'être un jour engagée par ces portedrapeaux des nouvelles formes de distribution que sont les grands magasins. La réalité du travail réservé aux demoiselles de magasin y est cependant très éloignée de certaines images traditionnelles. En démontant la structure interne du Bon Marché de Paris, M-B. Miller a montré que la vie y est réglée comme dans une caserne, avec une dose de paternalisme en plus<sup>23</sup>. Bien que les structures d'encadrement aient évolué, la mentalité est restée proche de celle du petit commerce : le personnel est logé et surveillé étroitement, tant dans sa vie sociale que dans sa vie professionnelle. Les rites et fêtes, très nombreux, entretiennent «l'esprit de famille» et le sentiment d'appartenance au magasin.

L'image a pourtant quelque chose de factice, dans la mesure où toute l'organisation repose sur la compétition : non seulement le salaire

20. Témoignage de Van Kerkhoven-Donnez, boutiquier à Anvers. CNPB, Enq. or., II, p. 441-442. Voir également «Situation des femmes employées» dans POB, *Compte rendu du XI<sup>e</sup> congrès annuel tenu à la Maison du Peuple, Charleroi-Nord, les 5 et 6 avril 1896*, Bruxelles, 1896, pp. 92-99.

21. «L'enquête des employés», *Le Syndical bourgeois*, 1<sup>er</sup> septembre 1911.

22. Le député socialiste Léon Troclet proposa même en 1912, lors de la discussion du budget du ministère de l'Industrie et du Travail, le vote d'un subside de 10.000 francs pour la réalisation de cette enquête mais il ne fut pas suivi.

Séance du 1<sup>er</sup> avril 1912, A.P., C. des R., 1911-1912, p. 1448.

23. M-B. MILLER, *Au Bon Marché (1869-1920). Le consommateur apprivoisé*, Paris, 1987.

des vendeuses provient en majeure partie de la «guelte» (pourcentage sur la vente de chaque article), mais le système des promotions récompense aussi les meilleures, sous l'oeil des «inspecteurs» très attentifs aux faits et gestes de chacune. Dès lors, au sein de cette «grande famille», les luttes sourdes sont extrêmement âpres et le *struggle for life* provoque une atmosphère lourde, une tension de tous les instants. Zola note dans ses carnets : «le sentiment qui domine, c'est le désir de gagner de l'argent; pas d'affection, de camaraderie, un simple frottement, et presque de la haine, de la jalousie qui viennent des intérêts opposés»<sup>24</sup>. Les employées, entièrement soumises aux règles du profit, forment «un prolétariat en cravates et robes de soie, debout douze à treize heures pour les exigences du "chiffre"»<sup>25</sup>. Ce personnel doit être le plus performant possible et, pour ce faire, on l'intéresse directement au succès de l'entreprise, autre différence par rapport au petit commerce, où l'employée perçoit souvent un salaire fixe.

La gestion de ce personnel, sans cesse plus nombreux, a d'importantes implications financières : dans le magasin Tietz d'Anvers, au début de ce siècle, les salaires et appointements absorbent plus de la moitié des frais généraux. C'est pour réduire ces charges que les patrons privilégient le recours à une main-d'oeuvre féminine. Le travail de vendeuse est en outre perçu comme léger, peu fatigant et requérant des qualités traditionnellement reconnues aux femmes, en quelque sorte, une nouvelle extension de leur travail domestique! En outre, la majorité de la clientèle étant féminine, il semble tout indiqué qu'elle soit servie par des vendeuses. La demoiselle de magasin devient ainsi l'image typique de l'employée de ces gigantesques commerces. Elle occupe une place à part dans la hiérarchie sociale,

24. E. ZOLA, *Carnets d'enquêtes. Une ethnologie inédite de la France* (textes établis et présentés par H. Mitterand), Paris, 1986, p. 183. Sur ces tensions internes, voir aussi F. PARENT-LARDEUR, *Les demoiselles de magasin*, Paris, 1971, pp. 101-103.

25. H. MITTERAND, «Zola dans les grands magasins» dans E. ZOLA, *Carnets d'enquêtes...*, p.149. Dans son étude *La Question ouvrière* (vol. 3, Le jouet parisien. Grands magasins, «Sweating system», Paris, 1894, pp. 243 - 260), P.Dumaroussem insiste lui aussi sur la dichotomie entre l'image extérieure rayonnante du grand magasin et cette vie intérieure, peu connue et beaucoup moins attrayante. A ce propos on lira également l'étude d'A. DEWINNE, *Les grands magasins* (étude parue dans *Le Peuple*), Bruxelles 1897 et C. LESSELIER, «Employées de grands magasins à Paris (avant 1914)», *Le Mouvement social*, 105, 1978, pp.109-126.

à la charnière entre deux mondes : peu éloignée des ouvriers par ses conditions de vie et sa rémunération, son cadre de travail, sa tenue et la clientèle qu'elle fréquente la rapprochent par contre de la bourgeoisie. Pour beaucoup de jeunes filles issues de la classe ouvrière, cet emploi représente une promotion dans l'échelle sociale grâce à l'*aura of middle class respectability* qui l'entoure<sup>26</sup>.

A l'Innovation de Gand<sup>27</sup>, 66% du personnel engagé entre 1901 et 1914 est féminin. En majorité les nouvelles employées se situent dans la tranche des 16 à 30 ans avec un âge moyen de 22 ans et demi. Comme tous les grands magasins, l'Innovation de Gand mise donc sur la jeunesse de son personnel et, accessoirement, sur l'absence de liens matrimoniaux<sup>28</sup>. Des choix qui expliquent l'impressionnante mobilité des employés : la moitié des personnes embauchées entre 1901 et 1910 quittent l'entreprise avant d'avoir atteint deux ans d'ancienneté. Les hommes semblent détenir le record des départs : un an après son entrée, un homme sur deux ne travaille plus dans l'entreprise contre seulement deux femmes sur dix.

Afin de rendre le *shopping* le plus agréable possible, les employées sont tenues à la plus stricte discipline : mise soignée, correction et surtout extrême disponibilité à l'égard de la clientèle sont les règles d'or. Il est par exemple interdit de bavarder ou de s'asseoir quelques instants et ce malgré la loi de 1905 qui, comme on l'a vu, oblige la direction à mettre des sièges à la disposition du personnel féminin. Cette disponibilité de tous les instants et la prédilection pour un personnel féminin, jeune et célibataire, contribuent à renforcer l'image frivole de la demoiselle de magasin<sup>29</sup>, une réputation d'autant plus usurpée que le contrôle exercé par l'administration du magasin est particulièrement étroit. En témoignent les observations consignées dans le livre du personnel de l'Innovation de Gand, où l'on relève

26. L. HOLCOMBE, *Victorian Ladies at Work*, Newton Albort, 1973, p. 107.

27. Archives GIB, *Livre du personnel de l'Innovation de Gand*.

28. Le mariage est une cause de départ indiquée dans le livre du personnel. Comme le souligne très justement F. Parent-Lardeur, «*la solitude de la femme, concrétisée ici par le célibat, a été délibérément utilisée comme rouage essentiel pour le bon fonctionnement d'une machine économique*». F. PARENT-LARDEUR, «La vendeuse de grand magasin» dans A. FARGE et C. KLAPISCH-ZUBER, *Madame ou Mademoiselle? Itinéraires de la solitude féminine XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Mayenne Montalba, 1984, p. 97.

29. Cf. H. LAMBRECHTS, *Les grands magasins et les coopératives de consommation au point de vue des classes moyennes*, Paris, 1913, p. 46.

aussi bien la nonchalance de certaines vendeuses que leurs moeurs légères ou leur mauvais caractère, ces griefs constituant souvent l'unique motif du renvoi. Les contacts entre employés des deux sexes sont en plus strictement limités (salles à manger séparées...). Les grands magasins sont d'ailleurs très attentifs à la réputation de leurs employés : à Bruxelles, G. Freddy note qu'au début du siècle l'engagement au Grand Bazar du boulevard Anspach requérait une demande écrite, divers certificats, un extrait du casier judiciaire, des références de premier ordre et surtout un «pistonnage» sérieux<sup>30</sup>; le nombre élevé de postulants facilitant cette rigoureuse sélection.

## en guise de conclusion

Le commerce est incontestablement l'un des secteurs où les femmes sont le mieux représentées : au moins 54.56% des personnes qui y travaillent en 1910 sont de sexe féminin. A titre de comparaison, elles ne forment, à la même époque, que 22.85% de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie.

Dans le commerce de détail, les femmes occupent une gamme très variée de fonctions («aidante» qui assure parfois la direction effective de l'entreprise, employée de boutique ou de grand magasin, patronne à part entière...). Le recours à cette main d'œuvre féminine est toutefois le reflet d'une volonté de comprimer au maximum les coûts tout en respectant les normes sociales liées au sexe féminin. Ainsi l'activité commerciale dans la boutique ou même dans le grand magasin est-elle présentée comme une extension logique des activités domestiques. Certaines femmes profiteront de cette situation pour exercer quelques fonctions de responsabilité : direction d'une boutique ou chef de rayon dans un grand magasin, mais elles le feront souvent de façon très discrète comme le prouve leur quasi absence des associations professionnelles. Les boutiques prospères et les principales fonctions dirigeantes des grands magasins resteront bien sûr l'apanage quasi exclusif des hommes.

---

30. G. FREDDY, *Bruxelles inconnu. Etudes vécues*, Wavre, 1902, p. 48.

## les premières femmes médecins en belgique 1873-1914

denise keymolen

L'accès des femmes aux professions libérales, et plus particulièrement à l'exercice de la médecine, constitue sans aucun doute un des aspects de la lutte pour l'émancipation féminine au siècle dernier<sup>1</sup>. En Belgique, cette question fut évoquée pour la première fois au Parlement en 1875. Cinq ans plus tard, les filles purent accéder aux études universitaires et, en 1884, la première femme médecin reçut l'autorisation d'exercer sa profession.

Dans ce domaine, la Belgique accusait un net retard par rapport aux autres pays européens : l'Université de Zürich avait ouvert ses portes aux étudiantes dès 1864, suivie par celle de Berne en 1872. En France, l'Université de Paris avait accepté des candidates à partir de 1868 et avait décerné le premier diplôme de docteur en médecine à l'Anglaise Miss Garreth. Aux Pays-Bas, Aletta Jacobs, diplômée de Groningen, pratiquait à Amsterdam. A Londres, une école spéciale d'aspirants-docteurs, réservée aux femmes, s'était ouverte en 1874<sup>2</sup>. Outre-Atlantique, les femmes avaient été de véritables pionnières

- 
1. Cet article reprend partiellement des données de : D. KEYMOLEN, «Féminisme in België. De eerste vrouwelijke artsen (1873-1914)», *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 90, 1, 1975, pp.38-58.
  2. M. LIPINSKA, *Histoire des femmes médecins depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, 1900.

puisque la première femme médecin aux Etats-Unis, Elizabeth Blackwell, avait conquis son diplôme en 1849.

Ce retard découlait en grande partie de la situation déplorable de l'enseignement secondaire pour filles dans notre pays. Si de nombreux pensionnats leur offraient la possibilité de suivre des cours après l'école primaire, l'accent y était mis surtout sur la couture, la musique, la danse, la peinture. Ceci constituait un important obstacle pour l'éventuelle poursuite d'études supérieures et justifie, en partie, la lenteur avec laquelle cette aspiration est née chez les femmes belges. D'ailleurs, rien n'aurait été possible sans l'action opiniâtre de quelques unes qui, comme Zoé de Gamond et sa fille Isabelle Gatti de Gamond, ont oeuvré pour établir un meilleur enseignement secondaire pour filles<sup>3</sup>. Les efforts furent d'abord d'initiative privée, appuyés par les autorités communales de quelques grandes villes. Ce n'est que le 15 juin 1881 que la loi organisa un enseignement moyen officiel pour filles mais uniquement du degré inférieur. Quelques villes suppléèrent à cette lacune en créant des lycées communaux. Il faudra attendre l'après-guerre pour que des lycées d'Etat soient ouverts (1924-1925), adoptant le même programme d'études que les athénées pour garçons.

Entretemps, le mouvement d'émancipation des femmes s'était organisé et la Ligue du Droit des femmes avait été fondée, en 1892. On lutta pour obtenir des réformes légales garantissant plus d'égalité dans tous les domaines : droits civils, droits à l'éducation, droits politiques. En 1902, Louise Van den Plas fondait le Féminisme chrétien de Belgique, puis en 1905 la revue du même nom, et faisait ainsi pénétrer les idées féministes dans le monde catholique.

## **conflits autour de la femme-médecin (1873-1890)**

La question de l'accès des femmes à l'Université se posa officiellement la première fois en 1873, lorsqu'Isala Van Diest voulut suivre les cours de la Faculté de médecine à Louvain<sup>4</sup>. Quatrième enfant du docteur Pierre-Joseph Van Diest et d'Elisabeth Génie, Anne Ca-

3. La première loi organique de l'enseignement moyen de 1850 prévoit en effet la création d'écoles moyennes et d'athénées de l'Etat pour garçons, mais rien de semblable pour les filles.

4. C. DANGOTTE, «La première femme médecin belge», *Annales de la Société pour l'histoire des hôpitaux*, V, 1967, pp.79-80.

therine Albertine Isala naquit le 7 mars 1842 à Louvain. Elevée dans un esprit très large et très moderne pour l'époque, elle avait fait des études secondaires en Suisse, à Berne, lorsque, âgée déjà de trente et un ans, elle résolut de devenir médecin<sup>5</sup>. Sa requête fut catégoriquement rejetée par le recteur de l'Université catholique, Mgr Namèche : tout au plus pouvait-elle suivre, en auditrice libre, des cours de physiologie et d'obstétrique. Isala Van Diest retourna à Berne où elle entama ses études de médecine dès 1874.

Le projet de loi sur la collation des grades académiques, déposé le 16 février 1875 par le ministre catholique de l'Intérieur, J-B. Delcour, ne tenait nullement compte des nouvelles aspirations des femmes. Le 19 février, l'ancien ministre de l'Intérieur, le libéral doctrinaire Eudore Pirmez, fut le premier à intervenir en faveur de l'accès des femmes à la pratique médicale. Il soulignait que la création d'un enseignement secondaire pour filles était une exigence première, sans laquelle la femme n'avait que peu de chance d'entreprendre des études universitaires. Pour convaincre ses interlocuteurs de la nécessité des femmes médecins, il développait surtout comme argument principal l'aptitude et la mission bien connues des femmes pour les soins des malades. Il insistait par dessus tout sur les grands services que l'on rendrait ainsi à la pudeur de la femme, mais aussi à un certain nombre de jeunes filles qui y trouveraient une chance d'exercer une profession honorable et rentable. Il suggéra encore de leur réserver des domaines spéciaux, plus particulièrement la gynécologie et la pédiatrie. Son discours, entrecoupé de très nombreuses interruptions opposées, suscita une violente réplique du docteur Vlemingcx, député libéral de Bruxelles et président de l'Académie royale de médecine. Les actes délicats, et souvent repoussants, que les médecins doivent prêter, le fait que les femmes seraient détournées de leur tâche spécifique et de leur destination naturelle, rendaient selon lui la proposition de Pirmez irrecevable. Bien qu'il ne revint plus sur cette question, puisqu'elle aurait sa place dans le prochain débat sur le projet de loi relatif à la collation des grades académiques, le docteur Vlemingcx avait, en tant qu'autorité, fait valoir d'un coup les deux arguments les plus importants et les plus utilisés contre les femmes médecins. Charles Rogier, toutefois, qui avait choisi le camp de Pirmez, renchérit sur la nécessité de développer des moyens d'existence honnêtes pour les femmes, afin d'enrayer le scandale de la prostitution. La polémique eut surtout une résonance morale.

---

5. D. KEYMOLEN, «Isala Van Diest. Arts en féministe», *Spiegel Historiae*, jg.10, mai 1975, n°5, pp.304-309.

Pour éclairer le gouvernement, le ministre Delcour se tourna vers l'Académie de médecine et les universités d'Etat, en leur posant la question suivante : «*Conviendrait-il d'admettre les femmes à pratiquer certaines branches de la médecine, spécialement les maladies de femmes ou d'enfants, et de constituer, en conséquence, un jury qui pourrait admettre à traiter ces branches spéciales?*»<sup>6</sup>.

Leur réponse réflète parfaitement la vision de l'élite intellectuelle sur cette question. La Faculté de médecine de l'Université de Gand confia l'examen du problème à une commission, qui présenta deux rapports aux autorités académiques. Dans le premier, l'égalité des droits de la femme, ses qualités morales et intellectuelles, son habileté particulière constituaient les points positifs pour son accès aux études médicales. Il posait pour hypothèse que la pratique médicale ne détournerait pas nécessairement la femme de ses tâches domestiques mais la mettrait au contraire en état de mieux les remplir, grâce aux connaissances acquises. Le second rapport voyait au contraire dans la faiblesse de la femme et les fluctuations de sa nature physique, ainsi que dans sa psychologie sensible, des handicaps insurmontables. En présence d'avis partagés (5 voix pour l'admission, 2 voix contre et 12 abstentions), le Conseil académique ne put se prononcer définitivement sur la question. On estima qu'il valait mieux attendre les résultats des expériences menées dans les pays voisins.

Le Conseil académique de l'Université de Liège se prononça, lui, en faveur de l'accès des femmes aux études de médecine, par 14 voix pour, 10 contre et 3 abstentions. Puisqu'aucun obstacle, ni physique ni légal, ne s'y opposait, il jugea même souhaitable que les femmes s'efforcent d'obtenir un tel diplôme. Il insista aussi sur la nécessité d'organiser au plus vite un enseignement secondaire pour filles, afin de les préparer adéquatement aux études universitaires. Ces accents positifs résultaient en grande partie de la force de persuasion du recteur, le libéral J-L. Trassenster.

Il y avait donc dans les deux universités d'Etat un noyau de professeurs sensibles aux idées nouvelles. Bien que le mouvement d'émancipation des femmes ne suscitât encore, à ce moment, que très peu d'intérêt, quelques-uns étaient cependant attentifs aux aspirations féministes.

---

6. *Bull. Ac. R. Médecine*, 3<sup>e</sup> série, IX, 1875, p.351; Arch. ULB, PV des séances du Conseil d'Administration, 22 mai 1875.

De tels accents ne résonnèrent ni à la Faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles, ni à l'Académie royale de médecine. La Faculté de médecine, en sa séance du 22 avril 1875, reconnaissait que : «1. *Il est possible que les femmes soient admises à pratiquer la médecine; 2. Il n'est pas désirable qu'elles le soient ; ce serait aller à l'encontre du rôle qu'elles sont appelées à remplir par suite de leur organisation physique.*» De plus, les professeurs bruxellois estimaient qu'il y aurait «*au point de vue de la question disciplinaire, des inconvénients majeurs à réunir dans les mêmes cours les hommes et les femmes*». L'organisation d'études séparées, dans une université spéciale pour femmes, pourrait éventuellement être prise en considération.

Quant au rapport de l'Académie royale de médecine, présenté par le docteur Crocq, il réduisait la femme à son rôle de mère, d'épouse et de maîtresse de maison. Tout entière destinée - corps et âme - à sa fonction reproductrice, elle n'était pas inférieure à l'homme mais fondamentalement différente et non armée pour la rude tâche du médecin. Le rapport reconnaissait pourtant que, objectivement, aucune disposition légale n'interdisait aux femmes de suivre des cours ni de présenter des examens. Quelques académiciens proposèrent de réserver la profession à des célibataires ou des veuves. Tout comme les professeurs bruxellois, les membres de la Commission voyaient dans le désordre, la décadence morale et l'indiscipline les conséquences inévitables de cours donnés en commun aux garçons et aux filles. Enfin la Commission était opposée à la création, par le gouvernement, d'une université spéciale. A première vue, le discours était surtout éthique et inspiré par le souci de protéger le foyer, la famille, les bonnes mœurs. Mais il existait aussi des motifs sous-jacents, plus égoïstes, visant à écarter les femmes des professions élevées.

## **une question laissée en suspens**

Le gouvernement n'était guère plus éclairé et, comme l'intérêt des hommes politiques pour cette question était très mince, elle resta en suspens. Au cours des discussions, un seul parlementaire, le libéral bruxellois Henri Bergé, réclama à la Chambre, le 9 mars 1875, la liberté de l'enseignement supérieur pour les filles et leur accès aux professions correspondantes, mais sans aucun écho. L'article 43 de la loi du 20 mai 1876 laissait seulement la faculté au gouvernement de fixer ultérieurement les conditions que devraient remplir les filles pour pouvoir exercer la médecine.



*La fête*, huile sur toile, 60 x 70 cm.

Il est étonnant qu'il ne fut jamais question, au cours des débats, de l'Ecole libre de médecine que le docteur Crommelinck venait d'ouvrir le 25 novembre 1875. Le journal, mensuel d'abord puis bi-mensuel, qui défendait les intérêts de la nouvelle institution se prononçait pour une liberté totale d'enseignement et de profession et ne se privait pas de lancer de vives attaques personnelles contre des parlementaires<sup>7</sup>. L'école voulait, par un enseignement simplifié, former des femmes médecins en deux ans. Les dames pouvaient aussi opter pour l'obstétrique, la dentisterie, la pharmacie ou la profession de droguiste. Trois mois après la création de l'Ecole libre, vingt huit étudiantes suivaient les cours : ce nombre ne prouvait-il pas qu'il existait un public nourissant de telles aspirations ?

Mais après la promulgation de la loi du 20 mai 1876, les leçons de médecine furent interrompues et la plupart des élèves orientées vers la formation de dentiste ou de sage-femme, parce que ces deux diplômes, nécessaires pour exercer ces professions, pouvaient être décernés par les Commissions médicales provinciales. Les aspirations ambitieuses de certaines restèrent lettre morte parce qu'elles n'étaient pas jugées urgentes par le législateur. La situation n'était guère encourageante pour les filles qui désiraient étudier.

En 1878, une nouvelle candidate, Emma Leclercq, se présenta pour suivre les cours de candidature en sciences naturelles à l'Université libre de Bruxelles. Le Conseil d'administration, après consultation de la Faculté, refusa de l'inscrire pour des raisons analogues à celles exposées en 1875. Emma Leclercq se présenta au Jury central après que la Commission d'entérinement des diplômes, saisie de l'affaire, émit l'avis, le 12 mai 1880, qu'on ne pouvait empêcher les filles d'obtenir un diplôme, étant donné que le pouvoir législatif n'avait jamais, au cours des discussions de la loi de 1876, exprimé une telle opinion.

Cette prise de position claire d'une instance officielle eut un effet immédiat. Dès l'année académique 1880-1881, trois étudiantes s'ins-

---

7. *La Médecine libre*. Journal mensuel consacré à l'émancipation intellectuelle des femmes et à l'érection d'une école libre de médecine, de pharmacie et d'art dentaire, d'accouchement et de droguerie pour les femmes, 2 numéros, 15 octobre 1875 et 25 novembre 1875. Suivi par *La médecine libre*, journal bi-mensuel consacré à la réforme de l'enseignement et de l'exercice de l'art de guérir, ainsi qu'aux intérêts de l'école, 3 numéros, 1<sup>er</sup> février, 20 février et 15 mars 1876.

crivaient en première candidature en sciences naturelles à l'Université de Bruxelles, suivies par d'autres à Liège en 1881-1882 et à Gand en 1882-1883<sup>8</sup>. Le Conseil académique de l'Université de Liège, toujours présidé par Trasenster, se prononça pour une solution radicale dans sa séance du 11 février 1881 : remplacer l'article 43 par une disposition qui autorise la femme à exercer toutes les professions pour lesquelles elle a obtenu le diplôme requis. Ce vœu ne sera pas réalisé de si tôt ! Dans son discours d'ouverture du 17 octobre 1882, le recteur Trasenster défendit encore avec brio l'enseignement universitaire pour filles. L'année suivante il rompit une lance en faveur d'une réforme de l'enseignement moyen pour les filles qui devaient, selon lui, bénéficier des mêmes chances que les garçons d'entreprendre et de réussir des études universitaires.

## isala van diest ouvre la voie

Entretiens, Isala Van Diest poursuivait sa propre voie. Elle avait conquis le titre de docteur en médecine et accouchements à l'Université de Berne, le 18 mai 1877. De mai à novembre 1880, elle travailla au *New Hospital for Women* à Londres. De 1881 à 1883, elle suivit encore des cours à l'Université libre de Bruxelles, tandis qu'en 1882, désirant pratiquer à Bruxelles, elle présenta avec succès la troisième année de doctorat devant le Jury central.

Le 16 mars 1883, le gouvernement consulta une nouvelle fois l'Académie royale de médecine. Il ne s'agissait plus cette fois de se prononcer sur la question de savoir si l'on désirait ou non des femmes médecins, mais sur les prétentions spécifiques que l'on pouvait reconnaître aux femmes dans ce domaine. Etant donné l'absence d'obstacle légal et l'avis émis par la Commission d'entérinement, le jugement des Académiciens ne pouvait plus être aussi résolument négatif. Dans une séance à huis-clos, le 26 mai, ils se prononcèrent pour l'abolition de l'article 43, sans disposition de remplacement.

---

8. On consultera pour cet aspect de la question : A. DESPY-MEYER et J. BECQUEVORT, *Les femmes et l'enseignement supérieur. L'Université de Bruxelles de 1880 à 1914*, Bruxelles, 1980; B. LACOMBLE-MASEREEL, *Les premières étudiantes à l'Université de Liège, 1881-1882 à 1919-1920*, Liège, 1980; A.-M. SIMON-VAN DER MEERSCH, *De eerste generatie meisjesstudenten aan de RUG 1882-1930*, Gent, 1982; M. DESPY-MEYER, «Les étudiantes dans les universités belges de 1880 à 1941», *Perspectives universitaires*, vol. III, n° 1-2, pp.23-39.

Mais le manque de décision clairement argumentée indique que le sujet n'était pas jugé favorablement.

De son côté, Isala Van Diest progressait à grands pas. Elle obtint finalement par Arrêté royal du 24 novembre 1884 l'autorisation, en tant que «médecin diplômé de Berne», d'ouvrir un cabinet en Belgique. Après sept ans d'études, la première femme médecin était reconnue apte à pratiquer, ce qu'elle fit jusqu'en 1905.

## les résistances ont la vie dure

Mais les préventions contre la femme médecin n'avaient pas disparu pour autant. Le nouveau recteur de l'Université de Liège, A. Wasseige, médecin et membre de l'Académie royale de médecine depuis 1881, se posa en adversaire résolu des carrières médicales pour les femmes. Dans son discours solennel d'ouverture, prononcé le 19 octobre 1886, il utilisait tous les arguments classiques pour démontrer l'incompatibilité entre la nature de la femme et la vocation médicale. Même les célibataires ne trouvaient pas grâce à ses yeux. La femme était destinée à être «*la compagne de l'homme et non sa rivale. Elle est le coeur et non la tête, l'appui et non le guide*» de la vie commune<sup>9</sup>.

Trois mois après ce discours, le ministre catholique Thonissen déposait à la Chambre un nouveau projet de loi sur la collation des grades académiques<sup>10</sup>. Dans l'exposé des motifs, il constatait que l'article 43, resté sans application pour des raisons fondées, était condamné. Dans l'intérêt de la santé publique, on ne pouvait laisser exercer la médecine par des praticiens formés superficiellement ou partiellement, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin. En conséquence, son projet prévoyait la suppression de l'article 43. Mais il conservait le silence sur le reste, bien que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur ait proposé précédemment d'inscrire explicitement dans la loi l'admission des femmes à tous les grades légaux à condition qu'elles remplissent les mêmes exigences que les garçons.

9. *Situation de l'enseignement supérieur... Rapport triennal 1886-1888*, Bruxelles, 1889, pp.93 et suiv.

10. *Documents parlementaires*, Chambre, session 1886-1887, n°42.

A ce moment, dans les années 1888-1889, le débat sur le refus d'ouvrir les carrières libérales aux femmes était à nouveau relancé par l'Affaire Popelin, la première femme docteur en droit qui avait essayé en vain de se faire inscrire au barreau<sup>11</sup>. Pour la première fois, un homme de lettres catholique, le journaliste Prosper de Hauteville, se prononça en faveur de la femme médecin et avocat. Il était patent que le silence affiché par le projet de loi, à un moment où le mouvement d'émancipation des femmes s'affirmait en Belgique, devait être rompu. A la Chambre, le représentant libéral liégeois Magis en prit l'initiative dans la séance du 26 novembre 1889. Il reprocha vivement au gouvernement de maintenir une situation ambiguë depuis des années. D'une part laisser les filles obtenir des diplômes universitaires et d'autre part refuser de se prononcer sur leur accès aux professions libérales, cette ambiguïté alimentait une confusion permanente. Dans son plaidoyer pour l'accès à ces professions, il rompit spécialement une lance en faveur des femmes médecins en arguant que quelques pays avaient reconnu l'utilité de leur aptitude particulière pour cette tâche. Dans sa démonstration, les arguments habituels de décence, de discipline et de pudeur n'avaient plus cours. Il laissait entendre un autre son de cloche : selon lui, même les femmes mariées pouvaient exercer. Enfin, il proposa un amendement permettant aux femmes d'accéder à tous les grades académiques, aux conditions fixées par la loi, et de leur accorder en même temps tous les droits y afférant. On peut considérer comme une marque du temps le fait que son discours, à la différence de celui d'Eudore Pirmez quinze ans plus tôt, ne fut interrompu qu'une seule fois, et encore par l'ancien ministre catholique Charles Woeste, qui y voyait une menace pour la famille et le foyer.

Lorsque l'article fut mis aux voix le 29 janvier 1890, Magis prononça encore un discours pro-féminin convaincu. Mais en raison de l'affaire Popelin et de la décision de la Cour de cassation de ne pas inscrire de femmes au barreau, il limita son amendement à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, dans l'espoir de rallier la majorité nécessaire. Charles Woeste défendit le point de vue conservateur et combattit l'amendement de Magis par tous les moyens. Il n'était pas prêt à s'engager plus loin que l'article 43 et affirmait de manière catégorique que les professions libérales constituaient l'apanage des hommes, ce qui lui valut une tumultueuse interruption. Il respectait

---

11. Voir F. DE BUEGER-VAN LIERDE, «A l'origine du féminisme en Belgique : l'Affaire Popelin», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1972, pp.1128-1137.

la femme comme épouse et mère, comme maîtresse de maison, comme ornement de la vie commune et comme interlocutrice pleine de charme. Le représentant libéral Houzeau de Lehaie rétorqua que les conceptions belges sur le rôle de la femme dans la vie sociale étaient désespérément rétrogrades et ne tenaient pas compte de la modernité. Selon lui, l'amendement révisé de Magis n'allait pas assez loin et il proposa la première version comme sous-amendement.

Il était clair pour chacun que la proposition de Woeste de maintenir l'article 43 ne pouvait être suivie. Les différends entre les instances concernées ne permettraient jamais d'établir un règlement unique : quels domaines de la médecine pourrait-on réserver aux femmes ? Et comment déterminer les cas et les patients appartenant à l'un ou l'autre domaine ? Comme on pouvait s'y attendre, le sous-amendement de Houzeau fut rejeté et l'amendement révisé de Magis devint l'article 52 de la loi des 10 avril 1890-3 juillet 1891<sup>12</sup>.

Le sort en était jeté, du moins en principe. En réalité, il n'y eut pas de changement immédiat après la promulgation de la loi. Le cas d'Isala Van Diest avait été réglé précédemment et, à ce moment, il n'y avait pas encore en Belgique d'autres femmes diplômées en médecine. Leur absence constitue d'ailleurs un facteur non négligeable qui explique pourquoi cette question a connu tant de retard.

## les pionnières de la profession

Il s'écoula donc quinze ans entre la première tentative féminine pour s'inscrire dans une Faculté de médecine et le moment où une femme put effectivement choisir cette orientation. Si l'on peut invoquer l'absence de nouvelles candidates pour justifier en partie la longueur de ce délai, il faut admettre aussi que le report continu d'un règlement définitif peut justifier en partie l'attitude réservée des femmes.

Quand en septembre 1887, la Bruxelloise Clémence Everart s'inscrivit en première candidature préparatoire à la médecine à l'ULB, ses perspectives d'avenir paraissaient encore bien incertaines. Au terme de ses études, en 1893, elle put heureusement exercer immédiatement. Marie Derscheid, de La Louvière, et Sylvie Van Heerswyn-

---

12. BECKERS, *L'enseignement supérieur en Belgique. Code annoté des dispositions légales et réglementaires, précédé d'une notice historique sur la matière*, Bruxelles, 1904, p.149.

ghels, de Bruxelles, obtinrent leur diplôme un an plus tard. Augustine Meuleman termina ses études en 1895, toujours à l'ULB, suivie de Jeanne Blondeau-Vallantin en 1896. Eugénie Lens et Cécile Herpers avaient entretemps conquis leur diplôme à Liège, suivies par Marceline Lens en 1897.

Après cette première cohorte de huit diplômées, il fallut attendre huit ans à Liège et dix à Bruxelles pour qu'un nouveau diplôme de médecine et obstétrique soit délivré à une femme. Entretemps, quatre jeunes filles avaient terminé leurs études à Gand. De 1905 au début de la première guerre mondiale, onze femmes à l'ULB et trois à l'Université de Liège réussirent encore leurs examens de fin d'études. En 1914, vingt-sept femmes belges portaient donc le titre de docteur en médecine. Quatre étudiantes avaient interrompu leurs études prématurément et dix-neuf autres y furent contraintes en août 1914.

Cette brève esquisse ne rend pas entièrement compte de la population féminine des facultés de médecine en Belgique. En effet, pendant la période étudiée, vingt-quatre jeunes filles étrangères s'inscrivirent régulièrement aux cours à Bruxelles, dans pratiquement toutes les années d'études. Elles provenaient pour la plupart d'Europe de l'Est, quelques unes d'Allemagne, de France ou d'Angleterre. Neuf d'entre elles obtinrent le grade légal de docteur en médecine, chirurgie et obstétrique; sept l'obtinrent à titre scientifique, et les huit dernières interrompirent leurs études avant, ou en août 1914. En outre, dans le même temps, cent treize étudiantes venant de Grande-Bretagne ou de l'Empire britannique s'inscrivirent en troisième doctorat. Elles réussissaient pour la plupart à obtenir la même année le diplôme à titre scientifique. Le nombre de jeunes filles belges ne représentait donc, sur l'ensemble de la période, que 35% de la population féminine de la Faculté de médecine bruxelloise <sup>13</sup>.

On peut donc déduire que ce furent les femmes étrangères qui familiarisèrent en grande partie le milieu universitaire à l'image de l'étudiante en médecine. Nous pouvons donc croire le docteur Hélène Spehl-Schoonejans, diplômée en 1909, quand elle affirme que les étudiants acceptaient sa présence sans difficulté, qu'ils la considéraient comme une des leurs et que les professeurs ne faisaient pas de différence entre elle et ses camarades masculins <sup>14</sup>. Le docteur A.

---

13. A l'Université de Gand, aucune étrangère ne s'inscrivit. Pour Liège, les recherches n'ont pas été effectuées.

14. Entretien avec le Dr H. Spehl-Schoonejans, Bruxelles, 7 février 1973.

Colard, diplômée en 1913, faisait le même constat, ajoutant que le talent souvent étonnant des jeunes filles imposait le respect<sup>15</sup>. Il faut souligner en effet que, sur les vingt-six premières femmes médecins diplômées en Belgique, quatre obtinrent la plus grande distinction, dix une grande distinction, six une distinction et six une satisfaction. Marie Derscheid remporta en outre le premier prix du Concours interuniversitaire en 1895 et Berthe De Vriese, de Gand, en 1900. Apparemment, leur accès à l'université ne posait donc plus de problème, sauf que le nombre d'étudiantes en médecine restait limité, comparé au nombre de filles qui entreprenaient des études de pharmacie, et que l'Université de Louvain, elle, leur restait résolument fermée.

### une première percée dans le monde catholique

Dans *Le Féminisme chrétien de Belgique*, Louise Van den Plas posait la question d'une éventuelle adaptation des programmes de médecine pour inciter davantage de femmes à les suivre. Elle organisa à ce propos une petite enquête en mars 1907<sup>16</sup>. Trois solutions étaient soumises aux lectrices : le statu-quo où les jeunes filles continuaient à suivre les cours sans que des mesures particulières ne soient prises; l'aménagement de tribunes «pour dames» avec accès séparé et horaire d'entrée et de sortie distinct; l'organisation d'un enseignement spécifique pour filles. Les résultats de ce sondage d'opinion improvisé furent présentés deux mois plus tard de façon très fragmentaire<sup>17</sup>. Ni le nombre total de réponses, ni le nombre d'options pour chaque solution, ni l'origine des répondant(e)s ne furent communiqués. Il ressort néanmoins des informations parcel-laires que la majorité se prononçait pour le système en vigueur, parce que le contact des jeunes filles avec l'autre sexe semblait moins dangereux pendant les cours et les travaux pratiques que lors des fêtes ou des mondantités ! Un certain nombre souhaitait cependant des entrées particulières et des places séparées. Un seul pédagogue se demandait, en hésitant, si un enseignement distinct ne convien-drait pas mieux parce que «*la noble fleur de la sainte pudeur féminine était d'un trop grand prix pour être galvaudée à la légère*» !

15. Entretien avec le Dr A. Colard, Bruxelles, 8 décembre 1973.

16. «Petite enquête auprès de nos lectrices», *Féminisme chrétien de Belgique*, février 1907, p.3.

17. «Notre enquête concernant les études médicales des jeunes filles», *Idem*, mai 1907, p.163.

Mais personne ne semblait avoir saisi l'occasion pour plaider l'ouverture de la Faculté de médecine de Louvain ! Ce n'est qu'en 1912, dans le numéro de février de *Féminisme chrétien*, que Cyrille Van Overbergh exprima le souhait de voir les femmes accéder à l'*Alma Mater* louvaniste. Presque en même temps, le professeur Emile Vliebergh préconisait la formation universitaire des jeunes filles catholiques<sup>18</sup>. L'opinion émise par ces deux personnalités n'est pas négligeable : elle témoigne que, du côté catholique également, les idées évoluaient favorablement vers la reconnaissance de l'engagement et des aspirations féminines.

### profils des premières praticiennes

L'origine sociale de seize des vingt-sept médecins diplômées a pu être précisée. A l'exception de deux militaires de haut rang et de trois enseignants, tous les pères des étudiantes exerçaient une profession libérale ou une activité indépendante, commerciale ou industrielle : la petite et moyenne bourgeoisie peut donc être considérée comme un milieu de recrutement « naturel » pour cette profession.

Quelques informations ont également pu être récoltées sur le statut professionnel des premières femmes médecins. Parmi celles exerçant avant 1914, trois au moins travaillaient à temps plein dans un service public et dix à temps partiel. Sept femmes remplissaient les fonctions d'auxiliaires ou de médecins dans des services d'hôpitaux urbains. Une travaillait dans un laboratoire communal, une autre dans un préventorium de la Ville de Bruxelles au littoral. Tandis que l'une procédait aux examens médicaux d'admission des femmes à la Société nationale des chemins de fers, trois autres supervisaient des écoles et des crèches communales. Enfin, Hélène Spehl-Schoonejans tenait des consultations pour nourrissons et donnait des cours de santé, d'hygiène et de chimie dans une école moyenne communale pour filles.

L'état-civil de dix-sept praticiennes est connu avec certitude : cinq célibataires et douze mariées. Parmi ces dernières, une arrêta de pratiquer au moment de son mariage, pour reprendre quatre ans plus

---

18. «Hooger onderwijs voor katholieke vrouwen», *Dietsche Warande en Belfort*, 1913, p.295.

Cyrille Van Overbergh était un parlementaire catholique influent.

tard, après être devenue veuve. Deux autres arrêtaient après un ou deux ans de mariage. Les neuf autres ne virent pas dans le mariage un motif pour renoncer à leur activité professionnelle. Avec les trois médecins de nationalité étrangère, mariées et actives en Belgique, elles formaient un groupe de douze pionnières audacieuses, à contre-courant de l'opinion publique. Louise Van den Plas avait apparemment vu juste lorsqu'elle soulignait que des médecins, qui s'étaient longuement et durement préparés à leur métier, n'y renonceraient pas volontiers<sup>19</sup>. Même si le nombre restreint d'observations n'autorise pas de conclusion générale, ces faits confirment toutefois le jugement émis par un pharmacien, Georges Dethan, qui écrivait dans le *Journal de la Pharmacie d'Anvers* que de plus en plus de bourgeois allaient désormais, contrairement au passé et à défaut de dot confortable, exercer une profession lucrative<sup>20</sup>.

## soigner...mais quels patients?

Il est plus difficile de déterminer si ces premières femmes médecins réussirent leur vie professionnelle. Diverses sources fournissent toutefois quelques indications. Ainsi, en septembre 1894, le journaliste Champal interrogea les quatre pionnières pour le journal libéral bruxellois *La Réforme*<sup>21</sup>. A propos de ses relations avec ses patients, Marie Derscheid, à peine installée, ne pouvait rien dire mais Clémence Everart et Sylvie Van Heerswyngiels, pratiquant respectivement depuis un an et six mois, répondirent vaguement qu'elles pensaient pouvoir être satisfaites. Isala Van Diest, elle, avec dix ans de pratique, fournit des indications précieuses. Quand elle ouvrit son cabinet à Bruxelles, elle avait déjà travaillé pendant deux ans au Refuge, maison d'accueil pour prostituées, dont elle était devenue directrice-adjointe en 1886<sup>22</sup>. Sa clientèle se développa d'abord lentement, formée principalement de patientes d'origine étrangère, Anglaises et Américaines déjà plus familiarisées aux femmes médecins. Progressivement, le nombre de patients belges augmenta mais Isala soignait uniquement des femmes et des enfants.

19. «Princesses de sciences», *Féminisme chrétien de Belgique*, avril 1909, pp.3-4.

20. *Journal de la pharmacie d'Anvers*, 1897, LIII, pp.441-445.

21. *La Réforme*, 19 septembre 1894.

22. Le Refuge est une maison d'accueil pour prostituées fondée à Bruxelles en 1881, grâce au concours de la baronne Mimi Rogala de Biebenstein, avec qui Isala Van Diest se lia d'amitié.



*Hommage à R.S., huile sur toile, env.60 x 80 cm.*

Il serait toutefois prématuré d'en conclure qu'un changement de mentalité, favorable aux femmes médecins, se dessinait dans de larges couches de la population. Le fait qu'Isala Van Diest soignait des prostituées et s'engageait à fond dans cette tâche, éloignait d'elle bien des bourgeoises, en ce temps de pudibonderie qui était, surtout en matière sexuelle, très étroit et intolérant. Dans les années 1890, les femmes médecins faisaient encore l'objet d'articles polémiques dans le milieu médico-scientifique. Un exemple, à titre indicatif : l'éminent académicien français Jules Simon et son frère Gustave, médecin, affirmaient encore dans la *Gazette médicale de Liège* que probablement la femme ne réussirait jamais dans la profession médicale. Leur opinion, c'est que d'une part le public ne s'adressera pas volontiers à elle et d'autre part, en raison de ses forces limitées, qu'elle ne pourra soigner qu'un petit nombre de patients et sera accablée par la responsabilité beaucoup trop lourde <sup>23</sup>.

Dans les milieux catholiques, le père rédemptoriste F-X. Godts, connu pour son antiféminisme, condamnait encore résolument la femme médecin en 1903 <sup>24</sup>. Seul le tout jeune mouvement féministe catholique protestait timidement par la voix du journaliste René Henry qui, manifestement, n'y croyait lui-même qu'à moitié : il soutenait qu'en toute hypothèse le nombre de femmes médecins resterait si minime que cela ne constituerait en fait aucune menace pour la famille <sup>25</sup>.

D'après le docteur Colard, les femmes médecins ne réussirent qu'après 1918 : les pionnières, les vingt-deux praticiennes d'avant 1914, auraient rencontré, selon son avis, de fortes difficultés pour se constituer une clientèle et n'auraient jamais eu de très gros cabinets. Une exception doit cependant être faite pour Marie Derscheid <sup>26</sup>.

23. «La femme docteur et la pharmacienne», *Gazette médicale de Liège*, 1892, IV, pp.361-365.

24. F-X. GODTS, *Erreurs et crimes en fait d'éducation. Le féminisme condamné par des principes de théologie et de philosophie*, Roulers-Bruxelles, 1903, p.260 et sv.

25. R. HENRY, «Un féministe malgré lui, le R.P. Godts» dans *Féminisme chrétien*, Bruxelles, 1903, p.12.

26. Fille de Charles Derscheid, directeur de la fabrique de porcelaine Boch à La Louvière. Elle poursuit d'abord des études d'institutrice à Mons, puis entreprit ses études médicales. Elle épousa plus tard le docteur Albert Delcourt et créa, après la première guerre mondiale, en 1921, la Fédération des femmes universitaires.

Après ses études, elle partit se former en orthopédie auprès de divers spécialistes renommés à Berlin, Vienne et Augsbourg et devint elle-même un des premiers spécialistes belges dans ce domaine. Rapidement réputé, son cabinet attira de nombreux patients. En outre, comme médecin des hôpitaux de la Ville de Bruxelles, elle soignait les enfants assistés.

D'autres indices témoignent encore de cette entrée difficile des femmes dans la profession. Les deux plus importantes associations féministes bourgeoises, La Ligue belge du droit des femmes et Le féminisme chrétien de Belgique s'engagèrent à fond, dans leurs revues, pour familiariser davantage le public à la femme médecin. Les deux revues félicitaient chaque nouvelle diplômée et rendaient publiques les nominations et les réussites. De plus *La Ligue* consacra, au cours des trois premières années de publication, quatre articles convaincants sur la capacité et l'aptitude des femmes à exercer la profession médicale : elle essayait ainsi de faire reconnaître le principe des «soins de femmes par les femmes»<sup>27</sup>. De son côté, Louise Van den Plas publiait en février 1907 un ardent plaidoyer pour la femme médecin dans *Féminisme chrétien*. A cette occasion, elle considérait que si le nombre d'étudiantes en médecine croissait beaucoup plus lentement en Belgique qu'en France, cette différence était imputable au manque de confiance du public belge à leur égard.

Au vu des hésitations et des lenteurs pour accepter la femme médecin, l'accès rapide et relativement important de praticiennes dans les services publics traduit certainement leur désir d'assurer leur propre avenir. Elles y auraient trouvé un moyen d'exercer leur profession sans interruption et sans devoir prendre de trop grands risques. Le fait que dix de ces dames avaient en plus un cabinet privé conforte cette interprétation, qui ne peut toutefois pas être davantage vérifiée. En revanche, deux autres facteurs ont certainement pu influencer leur choix : d'une part les horaires fixes et la régularité garantie par la fonction s'adaptèrent mieux à la vie de famille du médecin, d'autre part la reconnaissance et le prestige qu'elles pouvaient ainsi acquérir et dont elles avaient besoin bien plus que les hommes.

En 1914, il y avait au moins dix-sept femmes médecins en activité en Belgique. L'annuaire médical en recense dix à Bruxelles, deux à Gand, deux à Anvers et trois à Liège. A l'Exposition internationale de Gand en 1913, le pavillon consacré aux activités féminines ne

27. *La Ligue*, I, 1893, iii, pp.77-89; pp.81-83; III, 1895, ii, pp.56-61.

représente pas encore la profession médicale. En revanche, l'exposition sur «La Femme contemporaine», qui eut lieu en mai et juin 1914 sous les auspices et dans les salles de fêtes de la ville d'Anvers lui accorde une place importante. La quatrième division, «Université et laboratoires» avait choisi Isala Van Diest comme présidente d'honneur et Julia Gabriëls comme secrétaire générale. La sous-division «Médecine», qui présentait des radiographies, des images microscopiques, analyses de laboratoire et autres matériels scientifiques, des photos et des petites brochures, avait été conçue par une équipe de femmes médecins, deux Anversoises, trois Bruxelloises, une Gantoise et une Liégeoise<sup>28</sup>. Dans une note de travail, Julia Gabriëls signalait qu'en Belgique, à ce moment, dix-neuf femmes pratiquaient. Elle décrivait le rôle important de la femme médecin dans les crèches et jardins d'enfants, dans les dispensaires pour femmes et enfants tuberculeux, dans les hôpitaux et les consultations pour nourrissons. Mais son affirmation que la carrière de la femme n'était pas soumise à d'autres lois et d'autres préjugés que la carrière de l'homme ne correspondait certainement pas à la réalité.

## conclusion

Il est certain que l'accès des femmes à la profession était en Belgique une notion trop neuve pour être acceptée rapidement. Elle représentait un défi aux moeurs et aux habitudes dominantes tel qu'aucun des deux partis politiques traditionnels ne la soutint. Les quelques hommes politiques libéraux qui la défendaient agirent par conviction personnelle. En revanche, la majorité des parlementaires, des professeurs d'université et des membres de l'Académie royale de médecine étaient opposés à l'admission des femmes pour des raisons éthiques. Implicitement, la fierté professionnelle et la volonté de protéger la corporation contre un recrutement plus large jouaient naturellement aussi.

Mais une fois l'accès à l'université autorisé, aucune limite aux études ou aux examens ne fut imposée aux femmes, bien que de telles dispositions aient été envisagées. Cette situation favorable attira probablement les nombreuses jeunes filles étrangères qui vinrent

---

28. *De hedendaagsche vrouw. Tentoonstelling mei-juni. Officiële catalogus*, Anvers, 1914, pp.27-29. Il s'agissait de Jeanne Verschueren, Marie-Louise Delhaye-Lawaese, Marie Delcourt-Derscheid, Bettina Desneux-Weill, Hélène Spehl-Schoonejans, Bertha De Vriese et Berthe Walsch-Kerens.

étudier dans notre pays. Ainsi, nous savons que les jeunes filles russes disposaient d'un institut médical propre mais qu'elles n'étaient admises à l'université que comme auditrices jusqu'en 1908, et plus du tout ensuite. Nous savons aussi que les Anglaises avaient des écoles médicales spécifiques pour filles mais que, admises aux examens des universités locales et des jurys médicaux, elles ne pouvaient obtenir de diplôme ni de Cambridge ni d'Oxford.

La Belgique avait donc en quelque sorte «rattrapé» son retard par une large ouverture aux études et à la profession, ce qui n'empêche que de fortes résistances subsistaient, surtout dans le monde catholique. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale, en 1920, que les femmes furent admises à la faculté de médecine de l'Université de Louvain : avant cette date, les femmes catholiques ne bénéficiaient donc pas d'une réelle possibilité de se lancer dans la profession.

## **sphère privée, sphère publique le mouvement de réforme des soins infirmiers et les infirmières militaires britanniques 1854-1914.**

anne summmers\*

Durant presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les infirmières militaires furent une espèce rare et menacée en Grande-Bretagne. En dépit de l'intervention de Florence Nightingale<sup>1</sup> lors de la guerre de Crimée (1854-1856), le personnel masculin prédomina dans le système hospitalier militaire. Jusqu'en 1882, il n'y avait guère que deux centres hospitaliers militaires du sud de l'Angleterre à employer des infirmières, mais jamais plus d'une douzaine. A la fin du siècle (1898), on en dénombre septante-deux dans les hôpitaux militaires de Grande-Bretagne et de

---

\* Cet article a fait l'objet d'une communication au Colloque international «Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930», organisé à l'Université de Lausanne en novembre 1991. Elle a été publiée dans les actes sous le titre «De l'autonomie domestique à la subordination publique : le mouvement de réforme des soins infirmiers et les infirmières militaires britanniques 1854-1914», (Lausanne, 1992, trad. Ch. Ostorero-Philippoz et M. Hennard).

Cet article ouvre un double débat: celui de la professionnalisation du métier d'infirmière dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, et celui de l'interférence des rapports de genre et des rapports de classe dans une Angleterre qui n'a pas connu les bouleversements sociaux de 1789.

1. *ndlr*: Florence Nightingale (1823 -1910), fondatrice du *nursing*, s'est rendue célèbre en organisant des hopitaux militaires de campagne lors des guerres de Crimée, de Sécession et franco-allemande. Ses *Notes on nursing* datent de 1859.

l'Empire. Une des raisons évidentes de l'échec de la «féminisation» des troupes sanitaires réside dans la fonction quasi exclusivement impérialiste de l'armée britannique durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La plupart des guerres étaient menées dans un contexte colonial où l'on craignait pour la sécurité des femmes britanniques, et où les membres des familles de soldats n'étaient pas admis. Une autre explication, moins manifeste, tient à l'extraordinaire difficulté rencontrée par les réformateurs des soins hospitaliers après la guerre de Crimée, lorsqu'ils cherchaient à rattacher leur propre conception de la «mission de la femme» aux structures hiérarchiques complexes du Département médical de l'armée.

Par conséquent, l'histoire du personnel sanitaire de l'armée nous permet de mettre en évidence un certain nombre d'idées reçues sur les relations de classe et les rapports de genre dans l'Angleterre victorienne. En guise de préliminaire, j'examinerai d'abord les attitudes courantes face au travail des femmes durant cette période, je décrirai également les développements du service infirmier civil et leur incidence directe sur la création des troupes sanitaires féminines.

## **domesticité et révolution industrielle.**

Le concept victorien des «sphères séparées» a retenu l'attention des historiens et des historiennes de l'histoire de femmes depuis près d'une vingtaine d'années. Diverses estimations des relations entre ces sphères ont conduit à réévaluer l'impact de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la société britannique en général, et sur les femmes britanniques en particulier<sup>2</sup>. On s'est souvenu que la révolution industrielle est un phénomène qui a donné naissance à une nouvelle «classe moyenne», de même qu'à une nouvelle classe ouvrière, et que l'on construisait durant cette période autant de banlieues verdoyantes que de taudis surpeuplés, de salles à manger et de jardins que d'usines. On a prêté attention aux changements dans l'habitat et dans les relations domestiques autant qu'aux conflits sur les lieux de travail et aux mouvements sur les marchés.

Si l'on devait choisir, à titre d'exemple, une seule étude de cas pour illustrer l'importance primordiale de la sphère non industrielle en cette période de transformation économique, c'est aux statistiques

---

2. L. DAVIDOFF et C. HALL, *Family Fortunes: Men and Women in the English Middle Class*, London, Hutchinson, 1987.

concernant l'emploi féminin dans les services domestiques qu'il faudrait recourir. En effet, le service domestique était non seulement le secteur le plus large d'emploi féminin mais aussi celui qui connut la plus forte croissance au cours du siècle. Cette croissance faisait tellement partie du paysage social qu'elle était pratiquement aussi invisible pour les contemporains que l'air qu'ils respiraient, et pourtant tout aussi indispensable ! Pendant longtemps, cette invisibilité se perpétua. Ce n'est que récemment que divers auteurs ont commencé à réévaluer cette image, jusqu'alors faussée<sup>3</sup>.

En chiffres absolus, le nombre de domestiques n'a cessé de croître durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1841, sur un total de 1 815 000 femmes actives, 358 000 travaillaient dans les industries textiles et 989 000 dans le service domestique. Elles sont 1 678 000 actives en 1871 (et 726 000 dans le textile) et 2 127 000 en 1911 (et 870 000 ouvrières). Ces statistiques montrent que les nouveaux modes de vie, propres aux «nouveaux riches» permirent l'expansion des emplois traditionnels pour les «toujours pauvres»<sup>4</sup>. Les chiffres bruts cités précédemment ne tiennent évidemment pas compte des variables telles que la taille de l'entreprise ou de la famille, la quantité de personnel par maison ou par établissement, et ne peuvent rendre compte précisément des relations entre employeurs et employés<sup>5</sup>. Néanmoins, ils montrent sans aucune équivoque qu'un nombre énorme de salariés ont contracté cette forme d'emploi, que beaucoup de femmes non salariées ont dû fournir ces prestations ou en bénéficier. On peut donc conclure que c'est en très grande proportion que les femmes en Grande Bretagne furent impliquées d'une manière ou d'une autre dans les relations sociales induites par le travail domestique. Dès lors, le service domestique leur a fourni la base d'une expérience commune : on pourrait même dire que les femmes furent «marquées» par les schémas de travail et de comportement qu'impliquait ce type d'emploi.

3. L. DAVIDOFF, «Class and Gender in Victorian England: The Diaries of A.J. Munby and Hannah Cullwick», in J-L. NEWTON, M. RYAN and J. WALKOWITZ, eds, *Sex and Class in Women's History*, London, 1983; J-R. GILLIS, «Servants, sexual relations and the Risks of Illegitimacy in London 1801-1900» in *Feminist Studies*, V, 1, 1979; E. HIGGS, «Domestic Service and Household Production» in Angela V. JOHN, ed., *Unequal Opportunities*, Oxford, Blackwell, 1986.

4. *ndlr*: les termes entre guillemets sont en français dans le texte original.

5. Cet aspect est développé dans HIGGS, *op.cit.*

Si ce présupposé est correct, il ne sera pas surprenant de voir ces schémas se reproduire dans les endroits où les femmes travaillent, même en-dehors de la sphère privée. On peut donc s'attendre à constater une extension du rôle des femmes dans la société, conçue en des termes qui reflètent ou dérivent des traditions de travail et des responsabilités antérieures, et à ce que les coutumes, le langage et les pratiques du service domestique soient transposés dans d'autres sphères. L'histoire de la réforme des soins infirmiers en Grande-Bretagne corrobore cette thèse de manière exemplaire.

Mais il importe de rappeler d'abord le contexte dans lequel était conçue à cette époque la «mission de la femme», c'est-à-dire le rôle des femmes des classes moyennes et de la haute bourgeoisie dans le mouvement de réforme sociale.

## **l'enrôlement des femmes dans le mouvement de réforme sociale**

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux penseurs religieux, hommes et femmes, considèrent le rôle des femmes en tant qu'employeurs ou maîtresses de domestiques comme un phénomène d'importance cruciale pour le projet de réconciliation sociale et de réforme. L'idée que la Grande-Bretagne n'était plus une société unitaire, mais qu'elle était devenue «deux nations» à cause du fossé physique et social croissant entre les différentes classes (visible surtout dans les villes), était une source de grande inquiétude. Dans les cités et les villes en pleine expansion, les employeurs prospères ne vivaient plus «au-dessus du magasin», ne partageaient plus leurs repas avec leurs employés mais se déplaçaient avec leur famille vers des résidences situées dans les nouvelles banlieues. La croissance rapide des paroisses urbaines plaça de nombreux pauvres hors d'atteinte de l'enseignement et de la tutelle chrétienne<sup>6</sup>. Simultanément de nombreuses femmes, à la tête de leur maisonnée, étaient en train d'acquérir un personnel domestique plus nombreux, de développer, du fait de la cohabitation, des contacts étroits avec leurs bonnes et d'établir ainsi des relations qui traversaient les classes sociales. Elles ne se contentaient pas d'enseigner à leurs employés leurs devoirs domestiques, elles disciplinaient également leurs structures de tra-

---

6. Pour cet aspect: DAVIDOFF and HALL, *op.cit.* ; A. SUMMERS, «A Home from Home. Women's Philanthropic Work in the Nineteenth Century» in S. BURMAN, ed., *Fit Work for Women*, London, Croom Helm, 1979.

vail, modifiaient leur comportement social et fréquemment supervisaient leurs pratiques religieuses. Aussi l'espoir d'améliorer le climat social grâce à ces relations de domesticité était-il réel, comme en témoignent de nombreux discours. En 1855, devant un auditoire de dames, le révérend J-S. Brewer décrit les pauvres londoniens qui, incapables de gagner leur vie, sont obligés d'entrer à l'hospice, comme appartenant «*principalement à une classe qui n'est jamais entrée en contact avec les couches supérieures de la société. Ils n'ont pas exercé la fonction de domestique; ils ont été complètement écartés dans leurs sympathies, leur formation, leurs joies et leurs peines - bref, durant toute leur vie - des plus hauts rangs de la société. Sur eux, les classes les plus fortunées n'ont aucune prise et n'exercent aucune influence*»<sup>7</sup>. Et le révérend d'insister sur le rôle «social et politique» des femmes des classes supérieures, via leurs servantes, qui, demain, seront les épouses de petits commerçants ou d'ouvriers. A cette occasion, il exhorta aussi son auditoire à visiter les pauvres pensionnaires des hospices<sup>8</sup>.

## **l'hôpital, lieu privilégié de la bienfaisance féminine**

S'il y avait de nombreux moyens d'exercer la «mission de la femme» (les épouses et les filles des membres du clergé se montraient déjà très actives en visitant les pauvres à domicile, en fondant des clubs d'économie domestique et de couture pour les femmes démunies; en enseignant le catéchisme à leurs enfants), le lieu privilégié de la bienfaisance restait l'hôpital. Les «hôpitaux bénévoles» fondés par souscriptions charitables au XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de subvenir aux besoins des malades pauvres, n'étaient nullement des endroits pitoyables ou des lieux de perdition: les traitements médicaux qui y étaient dispensés correspondaient aux standards de l'époque<sup>9</sup>.

Cette initiative réformatrice était conçue bien plus comme un projet missionnaire chrétien que comme un programme médical: «*Lorsque le pasteur rend visite à ses ouailles nécessiteuses, déclare un pasteur en 1854, il est souvent gêné par les inconvénients de l'humble*

7. Rev. F-D. MAURICE, *Lectures to Ladies on Practical Subjects*, Cambridge, Macmillan, 1855, pp.273-277.

8. *Ibidem*.

9. Pour une présentation générale des «hôpitaux bénévoles»: J. WOODWARD, *To Do the Sick No Harm*, London, Routledge, 1974.



*Candiotte à la palette*, huile sur toile, 54 x 90 cm.

domicile où réside l'homme malade. La présence inévitable de la famille, le bruit des enfants et les interruptions dues à des motifs divers, distraient fréquemment l'attention et entravent la solennité de l'occasion. A l'hôpital tous ces inconvénients sont supprimés. Là, les malades sont dans des salles tranquilles et confortables; leur coeur s'est déjà quelque peu adouci suite à la gentillesse qui leur a été prodiguée et leur esprit est mieux disposé à prêter attention aux grandes affaires de l'éternité. Quelle belle occasion de tourner les âmes vers le Sauveur»<sup>10</sup>

Cette description de l'hôpital et du lit du malade, moins comme lieu de soins médicaux que de délivrance spirituelle, apparaît clairement dans un ouvrage publié en 1854 par Mary Stanley, *Hospitals and Sisterhoods*. Fille de l'évêque de Norwich et soeur du doyen de Westminster, amie proche de Florence Nightingale, Mary Stanley fut responsable, vers la fin des années 1854, de l'engagement des infirmières qui se joignaient à l'expédition de Nightingale durant la guerre de Crimée<sup>11</sup>. Son ouvrage visait à défendre le nouveau mouvement qui cherchait à établir des communautés de religieuses au sein de l'Eglise d'Angleterre, mouvement très controversé car présumé d'inspiration «catholique». Pour elle, les communautés de femmes avaient un rôle vital à jouer dans la réforme des institutions et des individus qui s'étaient écartés de la tutelle et de l'enseignement chrétiens. Dans les hôpitaux, la fonction d'ordres soignants de femmes devait consister à superviser le travail des infirmières ordinaires dans les salles; ainsi elles assureraient le bon soin médical des malades pauvres mais veilleraient également à ce qu'aucune occasion de délivrance spirituelle ne soit négligée. Ses théories se basaient surtout sur l'exemple de la première communauté de femmes soignantes de l'Eglise d'Angleterre, l'institution de formation des infirmières *St. John's House*, fondée en 1848<sup>12</sup>.

10. M. STANLEY, *Hospitals and Sisterhoods*, London, John Murray, 1854, p.4.

11. Sur le rôle de Mary Stanley pendant la guerre de Crimée : A. SUMMERS, *Angels and Citizens*.

12. La présentation qui suit est tirée des réglemens et rapports annuels de *St. John's House* ainsi que de l'ouvrage de R. FEW, *A History of St. John's House*, London, 1884. Voir aussi : A. SUMMERS, «The Costs and Benefits of Caring: Nursing Charities c.1830-c.1860» in J. BARRY and C. JONES, eds, *Medicine and Charity before the Welfare State*, London, Routledge, 1991. Pour les communautés de femmes : P-F. ANSON, *The Call of the Cloister*, London, 1964.

## **l'influence des communautés de femmes soignantes**

*St. John's House* était un «ordre ouvert» où les membres, divisées en trois groupes, ne prononçaient aucun voeu. Le premier groupe se composait de novices et d'infirmières, qui, en échange d'un salaire et d'une chambre avec pension, étaient formées pour soigner les malades à l'hôpital et à domicile. On attendait aussi d'elles qu'elles «remplissent les tâches domestiques qui pourraient leur être assignées». Le second groupe, plus élevé dans la hiérarchie, comprenait les Soeurs, qui supervisaient et participaient à la formation du premier groupe en échange d'une chambre avec pension mais sans salaire. Enfin il y avait les Soeurs Associées dont les liens avec leur foyer ne leur permettaient pas de résider sur place, mais qui soutenaient de manière générale le travail de *St. John's House*. La structure de cette institution traduit une confusion délibérée entre les notions de supériorité spirituelle, sociale et professionnelle. Le recrutement des *ladies* comme Soeurs non rémunérées avait pour but de montrer aux infirmières des classes inférieures «l'exemple d'une personne de haut rang assumant ces tâches par pure religiosité et charité»<sup>13</sup>. On présupposait que ces dames étaient plus motivées spirituellement que les travailleuses, et qu'elles étaient qualifiées pour instruire ces dernières sans pour autant avoir bénéficié elles-mêmes d'une formation préalable.

Pour les fondateurs de *St. John's House*, et pour des observateurs tels que Mary Stanley, cette structure était idéalement adaptée au projet d'apporter une délivrance spirituelle aux pauvres sur leurs lits de maladie. Ils y voyaient un modèle facilement transposable aux salles des grands hôpitaux, déjà organisés hiérarchiquement, où les infirmières-chefs - les Soeurs - exerçaient un rôle de surveillance sur les infirmières ordinaires, ou aides-infirmières, et où les premières étaient parfois issues d'un milieu social légèrement supérieur à ces dernières. Celles-ci assumaient souvent des fonctions autant domestiques que médicales. Comme le souligne un chirurgien, elles

---

\* *Ndt:ladies*, à entendre ici avec la connotation de classe sociale supérieure que le terme implique en Anglais; Soeurs, traduction de l'anglais *sister*, mais ce terme ne renvoie pas à un statut religieux

13. Greater London Record Office, H.I./ST/SJ/A 19/1, lettre d'Elizabeth Frere, 1er février 1849.

accomplissaient «*les tâches normales d'une bonne*»<sup>14</sup>. Ces hiérarchies induisirent en erreur les réformateurs enthousiastes et les amenèrent à sous-estimer les talents authentiques de nombreuses infirmières ainsi que leur caractère moral<sup>15</sup>. Ils prétendirent aussi que la contribution de dames de la haute société qui employaient des domestiques était essentielle pour améliorer les aspects à la fois moraux et pratiques du travail hospitalier. En 1856, après huit ans de travail bénévole ou rémunéré pour des patients à domicile ou en institution, *St John's House* remporta un contrat important qui consistait à fournir à l'hôpital de *King's College*, à Londres, des services de soins et de nettoyage en échange d'un forfait annuel; un contrat similaire fut signé en 1866 avec un autre grand hôpital londonien, celui de *Charing Cross*.

Le service domestique comme modèle d'organisation des soins infirmiers séduisait certains médecins, car il semblait garantir la présence d'auxiliaires disciplinés et dignes de confiance dans les salles d'hôpitaux. Mais ce modèle, inspirée de la sphère domestique des *ladies* se révéla comporter un important désavantage, à savoir la condition expresse des Soeurs de jouir de la plus complète autonomie dans leurs tâches. Comme maîtresses de maison, elles étaient habituées à n'avoir aucun pouvoir hors de la sphère privée, mais en revanche elles étaient accoutumées à disposer d'une autonomie presque totale au sein de celle-ci. Aussi revendiquèrent-elles sur les infirmières les mêmes droits qu'elles s'attendaient à pouvoir exercer sur leurs domestiques. Pour un médecin, intervenir entre une Soeur et une infirmière devenait presque aussi exceptionnel que pour un mari ou un père donner des instructions au cuisinier ou à la lingère. Ainsi les soeurs de *St. John's House* considéraient qu'elles devaient répondre de leurs actes non devant les médecins mais devant les directeurs de l'hôpital. Elles refusaient aux médecins le droit d'engager, de renvoyer ou de discipliner les infirmières, elles leur interdisaient même de leur assigner des tâches. A *King's College*, à *Charing Cross*, et dans les autres hôpitaux qui avaient contracté

14. J-F. South, chirurgien à l'hôpital St. Thomas à Londres, in *Facts relating to Hospital Nurses*, London, 1857, p.7. Aussi pp.9 et 12. Des hiérarchies similaires parmi les infirmières sont décrites dans «Report on the Nursing Arrangements of the London Hospitals», *British Medical Journal*, 1874, pp.284-285.

15. A. SUMMERS, «The Mysterious Demise of Sarah Gamp: The Domiciliary Nurse and her Detractors c.1830-1860», *Victorian Studies* (Indiana), 32, 3, spring 1989.

avec les communautés de religieuses des contrats similaires, les salles d'hôpitaux devinrent rapidement un lieu de lutte pour le pouvoir entre les autorités masculines et féminines<sup>16</sup>. L'hôpital *King's College* étant autant une fondation anglicane qu'une institution d'enseignement rattachée à l'Université de Londres, les larges concessions qu'il fit aux Soeurs peuvent s'expliquer, du moins en partie, par ses origines religieuses.

## **florence nightingale et les infirmières de l'armée**

En revanche, on pourrait s'attendre à ce que la pénétration amorcée par Florence Nightingale dans le Département médical de l'armée se produise différemment. Or l'évolution des services sanitaires féminins de l'armée, dès le déclenchement de la guerre de Crimée en 1854, suivit également ce modèle d'*imperium in imperio*. Les infirmières ne faisaient pas partie intégrante des services hospitaliers. Elles étaient recrutées par Nightingale et ses amies, puis placées sous l'autorité de Nightingale et des officiers militaires qui choisissaient - mais beaucoup ne le firent pas - de faire appel à leurs services. La coexistence était difficile avec les surveillants du Corps médical de l'armée ou des autres régiments qui étaient, eux, subordonnés non aux médecins mais aux sergents responsables des salles d'hôpitaux et aux officiers de combat. Nightingale elle-même se soumettait aux officiers médicaux, mais elle entretenait des liens privilégiés avec le Secrétaire d'Etat à la Guerre, qui se trouvait être un ami personnel de longue date, et à qui elle rendait compte directement<sup>17</sup>.

Après la guerre, Nightingale fut invitée à rédiger un règlement en vue d'instaurer un corps permanent d'infirmières. Elle remplit cette tâche

16. FEW, *op.cit.*; S-F. HOLLOWAY, «The All Saints Sisterhood at University College Hospital 1862-1899» in *Medical History*, 3, 1959; S-A. PLOTKIN, «The crisis at Guy's Hospital», *Guy's Hospital Gazette*, 75, 1961.

17. E-T. COOK, *The Life of Florence Nightingale*, London, 1913, 2 vol.; C. WOODHAM-SMITH, *Lady-in-Chief: the Life of Florence Nightingale*, London, 1956; F-B. SMITH, *Florence Nightingale: Reputation and Power*, London, Croom Helm, 1982. Deux précieuses collections de lettres viennent d'être publiées récemment: M. VICINUS and B. NERGAARD, eds, *Ever Yours*, London, 1989; S-M. GOLDIE, ed., *I have done my duty: Florence Nightingale in the Crimean war*, Manchester, University Press, 1987.

avec une de ses anciennes collègues de la guerre de Crimée, Jane Shaw Stewart, une anglicane dévote, fille d'un baronnet écossais. Le nouveau règlement fut publié en 1859 et entra en application en 1861. Il stipulait que les infirmières devaient être sélectionnées par une directrice générale et qu'aucun engagement ni renvoi ne pouvait avoir lieu sans son consentement. Au sein de chaque hôpital militaire se trouvait une directrice qui détenait seule un pouvoir disciplinaire sur les infirmières, et qui devait être consultée chaque fois qu'un officier médical désirait modifier quelque chose aux tâches qui leur étaient imparties dans les salles. Réitérant le privilège de Nightingale durant la guerre, le rapport annuel de la directrice générale était adressé, non pas au chef du Département médical de l'armée, mais «par-dessus sa tête», directement au Secrétaire d'Etat à la Guerre. Si, en matière de discipline, les surveillants dépendaient de leurs officiers de combat, pour tout ce qui concernait la gestion des chambres d'hôpital ils étaient par contre subordonnés aux infirmières qui étaient censées, en principe, superviser leur travail.

A certains égards, ce système hiérarchique, distinct pour les femmes, répondait à une nécessité constitutionnelle: à cette époque les soldats britanniques s'enrôlaient non pas dans une armée nationale mais dans une armée composée de nombreux régiments locaux et ils acceptaient les règles et les punitions administrées par les officiers de régiments. Pour les infirmières, il n'y avait pas de régiment et leurs procédures disciplinaires devaient donc être conçues en-dehors de la structure officielle. Néanmoins, ces arrangements étaient remarquablement comparables à ceux que les communautés de religieuses étaient en train d'introduire dans les hôpitaux civils de Londres; et ce n'est pas une coïncidence s'ils étaient conçus par des femmes issues d'une couche sociale similaire à celle des «dames infirmières» bénévoles de *St. John's House*.

Nightingale persuada Shaw Stewart - contre la volonté de cette dernière qui portait sur la situation un jugement plus lucide - d'accepter de devenir la première Directrice des infirmières<sup>18</sup>. Shaw Stewart argua qu'elle serait, du fait de son rang social plus élevé que celui d'un officier médical militaire moyen, une candidate inadéquate pour ce poste. En effet, l'autonomie de pouvoir garantie à la Directrice était susceptible de provoquer chez les médecins des réflexes d'hostilité et de jalousie; le seul moyen d'éviter ces réactions résidait dans la

---

18. A l'hôpital général de Woolwich dans la banlieue de Londres, puis à l'hôpital général de Netley près de Southampton.

nomination d'une femme plus proche de ses collègues masculins en termes d'origine sociale. La veuve d'un officier réussirait sans doute mieux à s'imposer comme directrice que la fille d'un baronnet. Shaw Stewart justifiait en ces termes son opinion à Sidney Herbert, Secrétaire d'Etat à la Guerre: «*Les officiers médicaux, avec lesquels la Directrice a nécessairement beaucoup à faire, devraient s'entendre et s'entendront effectivement mieux sur la gestion et la pratique des tâches à accomplir si elle est issue de leur propre classe plutôt que d'une autre. Superposer une jalousie d'ordre à une jalousie de fonction ajouterait encore à la difficulté de ce travail.*»<sup>19</sup>

Après que Nightingale eut insisté sur le fait qu'aucune autre candidate compétente n'était disponible, et qu'il ne fallait pas retarder une expérience à laquelle des éléments conservateurs de l'armée et de l'Office de la Guerre n'étaient que trop opposés, Shaw Stewart céda après avoir arraché à Sidney Herbert deux conditions: qu'elle entretrait en fonction sans recevoir de salaire et que les infirmières devaient être de religion anglicane<sup>20</sup>. Bien qu'aucune politique de discrimination religieuse ne soit appliquée ailleurs dans l'armée, ce voeu fut exaucé, au grand mécontentement de Nightingale.

La période 1861-1868, pendant laquelle Jane Shaw Stewart occupa cette fonction, s'avéra pour elle un supplice. Ses prédictions quant aux discordes et aux rivalités, qu'elle avait peut-être dans une certaine mesure elle-même provoquées, se réalisèrent presque à la lettre. Les officiers médicaux firent tout ce qui était en leur pouvoir pour marginaliser sa position et ils complotèrent avec les infirmières afin de la dénoncer à l'Office de la Guerre. La désaffection était surtout sensible parmi le personnel féminin. Les mesures disciplinaires que Shaw Stewart imposa auraient été plus appropriées dans le cadre d'une maisonnée que d'un hôpital: ainsi une infirmière pouvait être contrainte de manger seule durant un mois pour avoir été impertinente envers la Directrice. Des «délits» plus sérieux, comme l'échange de lettres d'amour avec un patient, ou la possession de bouteilles de gin, avaient pour résultat un renvoi immédiat, sans possibilité de faire appel. Le taux élevé des licenciements au sein du personnel féminin contrastait fortement avec la large tolérance exercée envers les fautes des surveillants masculins.

---

19. BL. Add.MS 43395, ff.318-319, Shaw Stewart à Herbert, 10.07.1861. Le terme «ordre» est utilisé dans le sens de «rang» ou «classe».

20. *Idem*.

Dès le début, la Directrice et les officiers médicaux entrèrent en conflit sur leurs espaces respectifs, ce qui rendit toute négociation impossible. Shaw Stewart se plaignait amèrement auprès de l'Office de la Guerre chaque fois que les officiers médicaux lui refusaient la permission, à elle ou à ses infirmières, de les accompagner dans leur tournée des chambres d'hôpital. En outre, elle dénonça l'un d'eux à l'inspecteur général des hôpitaux et au directeur général du Département médical de l'armée pour le crime présumé de s'être assis dans la chambre d'une infirmière malade qu'il soignait, d'avoir mis les pieds sur la table et de ne pas avoir pris la peine de se découvrir.

## **l'érosion de l'autonomie administrative féminine**

Les conflits d'attribution des tâches entre infirmières et surveillants se multiplièrent. Le directeur militaire de l'hôpital de Netley et les officiers médicaux les interprétaient en termes de classes sociales. Déjà en 1863, le directeur de Netley avait informé le Département militaire que la fonction de Directrice «*serait remplie de manière plus avantageuse par une femme issue de la classe moyenne*»<sup>21</sup>. La presse médicale, mise au courant par le Département médical de l'armée, annonça en 1858: «*il est probablement temps que le public se demande pourquoi un établissement public est sacrifié au bon plaisir d'une dame liée à l'aristocratie*»<sup>22</sup>. Des pressions de la part du directeur de l'hôpital, des officiers médicaux et de la presse médicale eurent pour résultat l'ouverture d'une enquête par le Département militaire et la démission de Shaw Stewart. Le *Medical Times and Gazette* déclara: «*Nous serions heureux d'apprendre que le poste [vacant] a été attribué à la veuve de quelque officier médical ou militaire méritant qui possède le tact et les connaissances nécessaires pour ce travail et pour laquelle le salaire attaché à cette fonction serait un appoint bienvenu à son revenu.*»<sup>23</sup>

Ce vœu fut exaucé en novembre 1869, lorsque Mrs Jane Cecilia Deeble, veuve d'un officier médical de l'armée, fut nommée au poste de Directrice des infirmières à l'hôpital de Netley. Les officiers médicaux avaient donc réussi à remplacer une aristocrate par une

21. Public Record Office, W.O. 33/20, ff. 149-150, Wilbraham to Scott Roberson, Purveyor in Chief, 3.12.1863.

22. *The Lancet*, 1868, première partie, p.593.

23. *Medical Times and Gazette*, 01.08.1868, p.130.

femme de leur propre classe sociale. Mais il faut aussi préciser que la nomination de Mrs Deeble coïncida avec la question de la modification des règlements hospitaliers qui fut à l'origine d'un processus d'érosion de l'autonomie du service féminin. Le poste de Directrice générale disparut et les infirmières perdirent leur droit automatique à assister les officiers médicaux durant les sessions d'instruction clinique de l'École médicale militaire. En 1878, le pouvoir exclusif de la Directrice de choisir ou de renvoyer les infirmières, et d'en faire mention au Secrétaire d'Etat à la Guerre seul, fut modifié en un devoir de les choisir et de les renvoyer selon les directives du directeur général du Département médical de l'armée, après consultation de l'officier médical de l'hôpital militaire et du principal officier médical du district concerné. En 1885, la rupture la plus radicale dans la tradition d'autonomie des femmes se produisit lorsqu'il fut décrété que seul le Directeur général serait habilité à nommer les Directeurs et les infirmières à partir d'une liste élaborée dans son service et qu'aucun licenciement ne serait effectué sans son approbation. De même, un officier médical pouvait désormais recommander à ses supérieurs hiérarchiques masculins de suspendre provisoirement une infirmière de ses fonctions, sans en référer à la Directrice.

La Directrice du service des infirmières et son instigatrice furent consternées par cette dernière disposition. Mrs Deeble qui, en temps normal, ne critiquait guère ses collègues masculins, se plaignit amèrement en privé de ce que «*les hommes ne sont pas aptes à juger des capacités des femmes*». Pour elle, il s'agissait bien d'une manoeuvre délibérée pour réduire l'autorité des femmes dans le système hospitalier de l'armée<sup>24</sup>. Florence Nightingale fulminait en des termes qui faisaient référence à la fois à la classe sociale, au professionnalisme et au genre (*gender*). Lorsqu'elle apprit que le Directeur général avait accepté les diplômées (*graduates*) de son école de formation sans requérir ni référence écrite ni entretien, elle rédigea cette note pleine de ressentiment: «*Madame Crawford vous confierait-elle la charge de choisir votre domestique ou votre cuisinier ? ... Comment la maîtresse de maison peut-elle diriger sa maisonnée si elle ne peut pas se renseigner personnellement sur le caractère de ses domestiques ?*»<sup>25</sup> La métaphore était révélatrice de ses présupposés professionnels mais elle amoindrissait la valeur de ses critiques: le changement administratif en train de se produire avait

24. British Red Cross Society, Wantage Papers, Mrs Deeble to Lady Loyd-Lindsay, 27.11.1885.

25. BL. Add. MS 45772, ff.51, 55. Notes de Nightingale, vers déc. 1883.

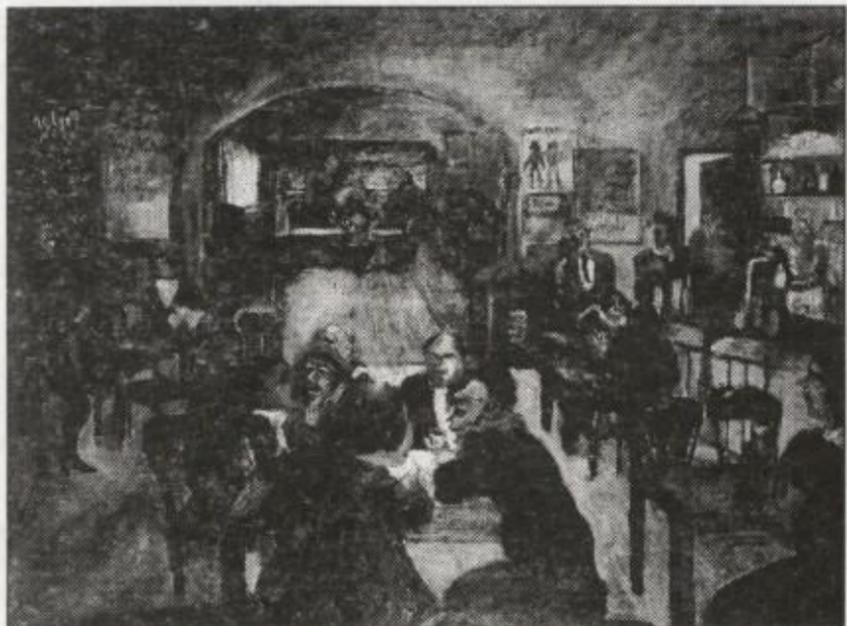
précisément pour but de modifier le modèle du service domestique qui sous-tendait le règlement des infirmières.

## une réforme identique dans les hôpitaux civils

Au moment même où le service infirmier de l'armée était remodelé, des changements similaires intervenaient dans le service infirmier civil. Les récriminations des médecins à l'encontre des principes de ségrégation et de contrôle des femmes s'étaient multipliées au cours des années 1870-1880. Ils demandaient de pouvoir exercer un contrôle plus large sur la formation et la direction des soins infirmiers dans leurs hôpitaux et, en règle générale, les directeurs laïques se rangeaient à leur opinion. De nouvelles écoles d'infirmières, laïques et contrôlées par des médecins et des chirurgiens, virent ainsi le jour dans certains grands hôpitaux. En 1885, la communauté des femmes de *St. John's House* quitta l'hôpital de *King's College* et, en 1889, renonça à diriger les soins infirmiers à *Charing Cross*<sup>26</sup>. Le mouvement des communautés de femmes et celui de Florence Nightingale avaient contribué de façon notoire au bien-être des malades pauvres et des soldats blessés, mais le processus avait fait naître une demande pour un nouveau type d'employée, instruite et bien éduquée, subordonnée aux officiers médicaux masculins plutôt qu'à la «maîtresse de maison».

Les nouvelles réglementations de 1885 concernant les hôpitaux militaires réduisirent le statut des infirmières par rapport aux officiers médicaux, mais elles n'érodèrent pas les différences de classes entre elles et les surveillants. Bien au contraire, ces distinctions se marquèrent de plus en plus. Le nombre d'infirmières restait toujours faible mais on attendait néanmoins d'elles qu'elles exercent un rôle de surveillance dans les salles. Si les femmes devaient exercer une quelconque autorité sur les hommes, leur rang formel au sein de la hiérarchie militaire ne suffisait pas à leur garantir le respect et l'obéissance de leurs subordonnés. Elles ne pouvaient tirer leur autorité que d'un statut social supérieur, indépendant du système militaire, et clairement reconnu. Mrs Deeble formula cela très clairement dans une enquête officielle menée en 1882. L'infirmière, disait-elle, devait provenir «*[d'une] classe de femmes absolument supérieure à celle du surveillant général et des sergents car elle doit inspirer la crainte aux fautifs. Chaque fois qu'une soeur arrive, on doit*

26. HOLLOWAY, *op.cit.*, p.153; PLOTKIN, *op.cit.*, pp.45-50.



*Le psylophone*, 121 x 95 cm.

*penser: Oh, voilà une soeur; elle devrait être l'ombre de l'officier médical et être supérieure à toute la parenté féminine des patients si elle veut pouvoir exercer sa propre influence.»<sup>27</sup>*

## le maintien des différences de classe

L'exigence explicite selon laquelle une soeur travaillant au sein de l'armée devait être une *lady* perdura tout au long du siècle. En 1885, toute candidature devait être accompagnée d'une lettre de recommandation émanant «*d'une dame bénéficiant d'une position !!! dans la société!!!*»<sup>28</sup>. Le règlement de 1888 exigeait «*qu'une personne d'un statut social élevé*» se porte garante que la famille de la candidate «*soit respectable et occupe un bon rang dans la société*». Quant au prospectus de 1894, il stipulait «*une recommandation d'une dame de haut rang dans la société assurant qu'elles sont des personnes susceptibles de pouvoir entrer dans un service composé de dames de la bonne société*». Lorsque des femmes de condition sociale douteuse parvenaient à accéder à ces postes, elles étaient souvent dans l'incapacité de progresser sur le plan professionnel. Annie Steele démissionna en 1891 après sept ans de service et le rapport officiel la concernant mentionnait: «*Rapport en tous points satisfaisant. N'étant pas une lady, est inapte à être promue*»<sup>29</sup>. Ce préjugé de classe explique également la résistance des Directrices générales successives à toute proposition visant à donner aux épouses de simples soldats et de sous-officiers une formation d'infirmière<sup>30</sup>.

La disparition de l'autonomie administrative des femmes ne fut que partiellement compensée par l'augmentation des possibilités d'enrôlement et l'obtention de décorations militaires. Près de 900 infirmières servirent en Afrique du Sud pendant la guerre des Boers (1899-1902) et, vers 1912, le Département médical militaire pouvait compter sur les services organisés et prêts au combat d'environ 3 000 infirmières civiles et sur une organisation militaire de premier secours

27. *Report of a Committee appointed by the Secretary of State for war to inquire into the organisation of the Army Hospital Corps*, Parliamentary Papers 1883, XV, p.510, question 775.

28. BL Add.MS 45775, f.169. Airy à Nightingale, 28.04.1885. Les points d'exclamation figurent dans l'original.

29. Public Record Office, W.O., 25/3955, Nominal and Seniority Roll, f.58.

30. Public Record Office, W.O., 33/53, A.265. *Report of the Committee Appointed to Consider the Subject of the Nursing service of the Army*, 1893, p.6.

rassemblant 26 000 femmes. Il est intéressant de remarquer que l'Association royale des infirmières britanniques, créée afin de promouvoir l'inscription professionnelle selon les critères déterminés par les médecins et les chirurgiens, réclama haut et fort une plus grande autonomie pour les femmes au sein du service infirmier de l'armée. La direction de l'Association, libérale et suffragiste, arguait, de manière convaincante, que le standard professionnel des infirmières militaires était en train de tomber au-dessous de celui de la sphère civile, mais qu'il pourrait être relevé en donnant plus de contrôle aux femmes en ce qui concernait les nomination<sup>31</sup>. Cette Association semblait ignorer le précédent d'autonomie féminine dans le service infirmier de l'armée! Lorsque Jane Shaw Stewart mourut en mars 1905, la presse infirmière ne publia que des comptes-rendus peu précis sur sa carrière. Plus injuste encore, ce fut Mrs Deeble - et non Jane Shaw Stewart - qui fut citée durant plusieurs années dans le catalogue de l'armée comme la première femme autre que la Reine.

## conclusion

Ce corps des infirmières, qui se distinguait par ses qualités d'indépendance, d'autonomie et d'autodiscipline, était donc un phénomène des années 1850 qui ne fut que graduellement remplacé. Le modèle dont elles s'inspiraient volontairement était d'ordre religieux: les communautés de soeurs infirmières étaient formées afin d'améliorer la qualité morale et spirituelle des soins hospitaliers ordinaires, en fournissant des infirmières dévouées à la foi chrétienne. Si les directeurs d'hôpitaux ou les officiers médicaux cherchaient à servir d'intermédiaires entre les infirmières et les soeurs, ils bouleversaient l'objectif original de la communauté de soeurs.

Toutefois, au-delà du modèle religieux, cette forme d'organisation avait une autre implication, celle de faciliter l'entrée des femmes des classes moyennes et aisées dans la vie publique. Deux conditions étaient en effet exigées : ne pas être dans la nécessité de chercher un emploi rémunéré et savoir diriger, comme on le faisait avec les domestiques, des femmes de classe inférieure. Ce pouvoir était exercé sans ingérence masculine ni externe; le mode de financement était indirect et pour ainsi dire invisible : ces femmes n'étaient pas

---

31. Nursing record, 16.07.1898, p.43 ; 22.10.1898, p.326; 06.05.1899, p.357, 09.09.1899, p.203.

perçues comme des salariées au service de leurs maris ni entretenues par quelqu'autre parent masculin.

En aucun cas, une femme de la bonne société ne saurait tolérer d'être placée de manière visible sur le même plan qu'une femme d'un autre rang. Un tel danger pouvait être écarté si, en entrant dans le service public, la *lady* conservait le droit exclusif de contrôler une femme de classe inférieure, établissant avec elle un rapport de maîtresse à servante, tout en jouissant de son côté d'une relation privilégiée avec des personnes d'un standing plus élevé. Le refus de tout salaire permettait aussi d'accentuer la différence sociale. Tout autre arrangement aurait suggéré que les deux types de femmes partageaient une même subordination par rapport à un employeur masculin, lequel pouvait même s'avérer être, dans la vie privée, d'une condition inférieure à la dame de qualité. Ceci aurait détourné les *ladies* du service public. Le maintien d'une hiérarchie féminine indépendante a dès lors été la condition essentielle pour que la classe oisive des femmes victoriennes étende son travail philanthropique au-delà de la sphère domestique et non contractuelle. Quant à l'absence d'une telle condition, elle a pu constituer un obstacle à leur entrée dans bien d'autres carrières, manifestement plus attractives que les soins infirmiers<sup>32</sup>.

Il reste à savoir si ce modèle de service domestique avait été totalement remplacé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les infirmières des années 1880, si fâcheusement ignorantes du travail pionnier de la génération précédente, n'avaient pourtant pas perdu tous les acquis de celle-ci. La confiance extraordinaire avec laquelle elles défendaient leurs revendications peut résulter du fait que, dans la sphère domestique au moins, la plupart d'entre elles se savaient être supérieures et en position de donner des ordres. Leur lutte énergique en faveur d'un statut distinct de celui des médecins a pu leur éviter d'affronter la réalité, à savoir que dans le monde de la formation et de la pratique médicales, dominé par l'hôpital, les docteurs étaient devenus les nouveaux «maîtres de maison». Quelle que soit l'autonomie que les infirmières étaient susceptibles d'obtenir, elle resterait limitée et subordonnée à une hiérarchie hospitalière rigide, dominée par les hommes.

---

32. F. WIDDOWSOB, *Going up into the Next Class*, London, Hutchinson, 1983, pp.63, 78. L'auteur fait remarquer le statut social peu élevé des institutrices primaires, au XIX<sup>e</sup> s., par opposition aux soins infirmiers.

De plus, ce fut avec quelque ambiguïté que l'Association royale des infirmières britanniques épousa l'éthique du professionnalisme ainsi qu'une nouvelle politique d'émancipation et d'égalité entre les sexes. Elle accueillit favorablement le patronage féminin à la Cour, tout en protestant dans le même temps contre toute suggestion visant à permettre aux dames philanthropes de la bonne société de jouer un rôle dirigeant dans l'organisation des soins infirmiers. Durant la guerre des Boers, comme en 1914, les *ladies* qui bénéficiaient de relations sociales irréprochables mais n'avaient que de très maigres connaissances en matière de soins infirmiers, parvinrent souvent à bénéficier de passe-droits dans l'obtention d'un travail hospitalier militaire sur le front. En 1902, un journal infirmier faisait ce commentaire, amer mais révélateur: «*Un bon nombre d'infirmières revenant à la maison après la guerre, n'ayant servi que durant une période relativement courte, apparurent décorées de leurs médailles royales alors que celles qui avaient travaillé jusqu'au bout reçurent les leurs par la poste, comme un salaire de domestique.*»<sup>33</sup>

On ne peut s'empêcher de se demander jusqu'à quel point, aujourd'hui, de telles métaphores sont véritablement tombées en désuétude, et jusqu'à quel point une telle conception des différences de classes parmi les femmes a compromis le mouvement d'émancipation féminine.

---

33. Hospital «Nursing Section», 22.11.1902, p.110.

## livres

### ***Héros obscurs de la précarité***

*des sans-travail se racontent,  
des sociologues analysent*

Paul GRELL et Anne WERY

Préface de Benoît Verhaegen

L'Harmattan - Logiques sociales, Paris, 1993

Les «héros obscurs» présentés et analysés par Paul Grell et Anne Wéry vivent au Québec, dans ce que les auteurs appellent «les banlieues du travail salarié». Ce sont des femmes et des hommes dans la force de l'âge, sans emploi salarié stable, qui ont cessé d'accorder la priorité à la recherche de cet emploi, et dont un certain nombre ont fini par trouver équilibre et même bonheur dans cette situation marginale ou «banlieusarde».

L'enquête menée par les deux sociologues (qui ont travaillé naguère à Louvain-la-Neuve) est de haut niveau et de grand intérêt. Quatre-vingt neuf récits de vie en constituent la base et ces récits - très construits - visent dans une phase exploratoire à faire parler les personnes interrogées de leurs pratiques de chômage.

Exploration dont les auteurs soulignent l'importance dans la note méthodologique qui clôt leur ouvrage. «*Nous avons pu mieux délimiter, par exemple, notre objet d'étude en évitant de mélanger, ce que nous faisons au début, deux catégories de personnes : (1) celles qui s'identifient au travail salarié, y voient leur avenir et orientent leurs pratiques en conséquence; (2) celles qui ne s'identifient pas, ou peu, au travail salarié, et essaient de se débrouiller sans lui.*»

C'est ainsi que, dans un deuxième temps, Grell et Wéry ont centré leur recherche sur les personnes dont l'objectif n'était pas ou plus de se réinsérer à tout prix dans le travail salarié. Pour ces femmes et ces hommes (tous entre 20 et 40 ans) «*le chômage n'était plus une parenthèse en attendant un travail salarié mais devenait un état*

*prolongé, voire permanent : un espace social stable bien que non reconnu*» (souligné par nous). Et nos auteurs ont voulu comprendre comment leurs héros se sont débrouillés dans leurs situations, souvent dissemblables d'ailleurs.

Il n'est pas fortuit que Benoît Verhaegen ait préfacé cet ouvrage. On sait qu'il a beaucoup pratiqué les récits de vie, en particulier au Zaïre et qu'il a beaucoup réfléchi à la fonction et aux limites de «l'histoire immédiate». La parution récente d'un volume sur *le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate* - en hommage à Verhaegen - le rappelle avec éclat\*.

A propos des «*héros obscurs de la précarité*» le préfacier Verhaegen note que c'est «*souvent volontairement qu'ils quittent le travail, pour vivre en hommes libres, responsables et créateurs.*» Le prix de cette liberté/créativité, c'est «*le renoncement aux facilités de la société de consommation; c'est l'austérité d'un retour à une vie plus naturelle... c'est aussi l'entraide et l'amitié*». Prix souvent difficile à payer, sous une pression sociale toujours pesante et multiforme.

De fait, dans les récits de vie (présentés en trois séquences très éclairantes : «*biographier le passé*», «*élucider le présent*», «*expérimenter le futur*») on trouve exposées ces expériences, racontés renoncements, refus et découvertes. Ce qui est refusé par Hélène, Marie-Ange, Thomas... c'est avant tout l'aliénation du travail salarié, un travail précarisé à l'extrême; c'est le stress implacable pour un salaire dérisoire. Les interlocuteurs de Grell et Wéry ne rejettent pas toute forme de travail : ils rêvent (et trouvent parfois) «*une façon magique de faire le travail*», un boulot (noir ou gris) qui «*permet de sourire quand on se lève le matin*»... Ils veulent pouvoir choisir leur rythme de vie. Ils refusent l'obsession du fric et l'enfermement dans le fric et, plus largement, les *must* de la société de consommation. On notera que même dans le cercle relativement étroit de ceux qui rompent avec la société de consommation, la maîtrise d'une qualification (infirmière, ébéniste) contribue à la conquête de l'équilibre personnel ou familial. Ce n'est donc pas le travail «en soi» qui est récusé, nous y insistons, mais sa forme aliénante de travail salarié précaire - et dans sa foulée, un système d'allocations sociales souvent humiliant.

Mais revenons à la formule qui définit le chômage comme «*un espace social stable bien que non reconnu*» : elle mérite qu'on s'y arrête en fonction de ce qui se vit chez nous. En effet, contrairement à ce qui se passait il y a une dizaine d'années, le caractère structurel du chômage

\* Sous la direction de Jean Tshonda Omasombo, chez Karthala, Paris 1993.

est reconnu, et les pronostics officiels annoncent l'accroissement du nombre des sans-emploi.

«Espace stable», donc. Parallèlement à cette évolution, le droit aux allocations se rétrécit - notamment dans la durée. L'espace stable tend donc à être moins reconnu. Que cela entraîne des modifications dans les comportements des chômeurs, qui s'en étonnerait ? De là à admettre que les Hélène, Marie-Ange et autres Thomas soient des millions, ou à considérer que les observations relevées au Québec par Paul Grell et Anne Wéry puissent être généralisées à l'ensemble des pays occidentaux, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Nous pensons en effet que les spécificités québécoises méritent d'être mises en lumière (par exemple les mécanismes du Bien-être social, qui jouent un rôle non négligeable dans les récits de vie). Par ailleurs, le choix des auteurs de centrer leur recherche sur les personnes qui rompent avec le travail salarié légal ne peut pas faire oublier les autres chômeurs, acharnés à retrouver ce type d'emploi.

L'intérêt de la recherche de Grell et Wéry est dans la mise à nu de ce qui évolue par rapport aux comportements «classiques» des chômeurs, et leur mérite est donc considérable. Souhaitons que leur travail soit contagieux et qu'il s'étende aux réalités diverses de l'Europe occidentale, avec la même volonté de donner la parole aux banlieusards du travail salarié. Elargi et systématisé, ce travail permettra de discerner s'il s'agit d'une adaptation à la crise économique, ou d'une «première réponse à la crise de société».

**Rosine Lewin**

## ***Immigration et espace public, la controverse de l'intégration.***

Albert BASTENIER et felice DASSETTO

CIEMI/L'Harmattan, Paris 1993, 320 pages.

Vingt à vingt-cinq millions de personnes d'origine étrangère sont dénombrées dans les pays de la Communauté européenne, soit 6 à 8 % de la population : c'est important, et pas seulement sur le plan quantitatif. Or, estiment Bastenier et Dassetto, les essais de théorisation sociologique sur les phénomènes migratoires sont insatisfaisants, limités le plus souvent à une approche régionale ou marginale. Ce constat a poussé les auteurs à creuser les notions d'espace public et de temps public, notions dans lesquelles s'inscrivent les conduites humaines - celles des «arrivants» comme celles des autochtones.

Après un long détour par l'histoire des Etats-Unis, histoire modelée par des migrations qui n'ont cessé d'intéresser les sociologues, les auteurs abordent dans une seconde partie de leur ouvrage l'analyse de la problématique de l'intégration, qu'ils enrichissent sensiblement.

Le rappel des recherches américaines sur le *melting pot*, l'assimilationnisme, l'ethnicité, etc. est fort intéressant et il éclaire la suite du travail. Nous voudrions néanmoins nous arrêter ici à la deuxième partie de l'ouvrage; car la démonstration y est faite que «*l'intégration (des immigrés), c'est celle de toute la société, élargie par l'immigration*». Et cette démonstration capitale nous interpelle directement, car même si l'idée n'est pas nouvelle, il nous semble qu'elle n'a pas encore été argumentée et développée comme dans cet ouvrage.

Ce qui frappe dans l'étude de Bastenier et Dassetto, c'est la volonté d'appréhender dialectiquement les phénomènes dans leur contexte spatial et dans leur mouvement temporel, c'est de ne jamais oublier que le fait migratoire produit des changements tant chez les arrivants que chez les «natifs». Aussi les auteurs se servent-ils largement de

concepts comme «citoyennisation» et - plus banalement - «cycle migratoire». Le mot citoyennisation, à ne pas confondre avec la citoyenneté, qui n'en est qu'un fragment juridique, désigne le processus social d'entrée dans la cité.

Processus lent, marqué de conflits dont les enjeux se modifient en cours de route.

Au point de départ, l'immigré est un salarié subalterne. Le travail salarié est donc l'enjeu originel. C'est tellement vrai que toutes les législations tendent à faire dépendre le permis d'entrée et de séjour du migrant de son permis de travail.

Bastenier et Dassetto n'ignorent pas que si l'entreprise capitaliste, organisée selon le modèle fordiste, «a été le lieu institutionnel puissant de régulation des conduites de travail de l'immigré dans tout l'après-guerre», elle n'a pas empêché dans le cas du salariat immigré, «des formes extrêmes ou déréglées, réinstaurant les formes d'exploitation anciennes». Ils soulignent le rôle essentiel joué par les organisations syndicales pour réguler les relations entre travailleurs «anciens et nouveaux venus».

Mais la fonction de salarié n'est pas suspendue dans l'apesanteur : «(...) parachuté dans une société par le biais du travail, l'immigrant entre par progression plus ou moins lente dans l'espace et le temps social de celle-ci. Il y entre en tant qu'acteur social - individuel, communautaire ou collectif - ou en tant que sujet de droit». Vont intervenir l'apprentissage de la langue, la découverte d'usages (dans l'entreprise, mais aussi dans la rue ou l'habitat), la rencontre avec un ordre public qui n'a pas le visage du pays d'origine, etc. A cet égard, les auteurs montrent comment s'imbriquent les notions de «privé» et de «public», par exemple dans le domaine de la consommation, où via le *marketing*, les grandes surfaces contribuent à l'apprentissage de nouveaux codes d'achat.

La notion de cycle migratoire est définie comme «l'ensemble du processus par lequel des populations qui appartiennent à un espace économique périphérique entrent, s'établissent et s'implantent dans l'espace d'un Etat-nation qui appartient aux pôles centraux de l'économie capitaliste». Des moments particuliers modulent ce cycle. D'abord celui de la marginalité salariale, où l'immigré est désigné comme «travailleur étranger». Ce moment correspond en gros en Europe à la période 1946/50. Vient ensuite le moment correspondant aux *golden sixties*, où s'élargissent tout à la fois les zones

géographiques de recrutement et les secteurs d'emploi, et où s'organise le regroupement familial.

C'est le moment de «l'enculturation», c'est-à-dire de l'acquisition de traits de la culture de l'espace d'arrivée. Nouvel enjeu : le devenir des femmes, la scolarité des enfants. Les auteurs y insistent : le problème des retards scolaires des enfants d'origine étrangère ne peut être dissocié d'une évolution dans la société belge, car pour les classes populaires autochtones aussi, le problème de la réussite scolaire se pose tout autrement avant et après les années 60. Dès lors, notent B. et D., le débat sur Ecole et immigrés, surtout dans les années 80, porte la marque des nouvelles attentes sociales des Belges à l'égard des systèmes de formation. Attentes toujours anxieuses en 1993, ajouterons-nous.

L'habitat, l'adaptation des femmes constituent aussi d'importants enjeux de ce moment, ainsi que des suivants. A propos des femmes (surtout musulmanes), l'étude de Bastenier et Dassetto nous paraît assez rapide. A propos de l'habitat, ils observent après d'autres la territorialisation des immigrés (surtout maghrébins et turcs) et se demandent si le cloisonnement du marché du travail ne s'aggrave pas par un cloisonnement de l'espace habité. Leur réponse est prudente : l'hypothèse d'une ghettoïsation, au sens fort du terme, ne leur paraît pas durablement admissible dans les sociétés occidentales. Mais de quelle «durée» s'agit-il ?

De 67 à 74, les flux migratoires connaissent des sommets, mais ils sont mal maîtrisés, alors que la question du devenir social des immigrés n'est pas posée. Enfin, quatrième moment du cycle : de 74 à 80, crise et délégitimation de la présence immigrée.

Cependant, s'il y a des nouveaux-venus, ne fût-ce qu'au titre du regroupement familial, les migrants du cycle 46/50 ont déjà un passé : leurs projets de retour au pays ont changé, ils ont souvent pris part à des luttes sociales locales, l'avenir de leurs enfants s'inscrit en Belgique. Celle-ci reconnaît l'apport démographique de l'immigration, mais feint encore - elle n'est pas la seule en Europe - de croire à une immigration épisodique.

Cette «cécité européenne» dure depuis près d'un siècle: on se souviendra qu'un des premiers apports du Commissariat royal à la politique des immigrés fut précisément, dès 1989, de la combattre.

De fait, la présence stabilisée des immigrés active des problémati-

ques nouvelles et pose ce que les auteurs appellent «*la question de la co-inclusion sociétale et étatico-politique*». Autrement dit, la totalité des acteurs sociaux - autochtones et «néo-autochtones» - sont concernés par l'enjeu de leur avenir commun. Est-il certain que pour tous les habitants, ou même pour la grande majorité d'entre eux, il y ait clairement conscience de l'enjeu d'un avenir commun ? Je ne le crois pas, même s'il est certain «*qu'au cours du troisième temps du cycle migratoire, les sociétés élargies d'Europe sont toutes entrées dans une phase (non achevée) de leur histoire où elles sont plus ou moins contraintes d'élaborer un type d'insertion politique qui définit le statut des immigrés dans la cité*». Phase non achevée, contrainte plus ou moins nette : c'est bien ce qui caractérise le moment présent, marqué aussi par une poussée meurtrière de nationalismes et de xénophobie à travers l'Europe.

On notera à cet égard les observations des auteurs sur la notion d'ethnicité et sur le discours interculturel. «*Les immigrés ne sont pas des minorités ethniques, écrivent-ils, ils le deviennent*». Et après avoir acté qu'il y a des ethnicités «douces» et «dures», B. et D. montrent que la revendication d'une identité culturelle peut être la réplique à ce qui est ressenti comme une domination culturelle, parfois de type colonial. Quant au discours sur une nécessaire interculturelité, ils voient aussi bien la validité de sa source (combler le retard dans la connaissance mutuelle des cultures) que ses limites, à savoir que la culture est elle-même un enjeu socio-politique.

Faut-il le rappeler ? Bastenier et Dassetto sont sociologues et leur objectif est d'éclairer des concepts pour mieux analyser des enjeux sociaux, non de trouver des solutions. Leur rappel des recherches sociologiques aux Etats-Unis, leur approche globalisante de la problématique de l'intégration en Belgique stimuleront à coup sûr un débat qui reste difficile.

R. L.

## ***La philosophie de Marx***

Etienne BALIBAR

La Découverte, collection Repères, Paris, 1993, 125 p.

La valeur n'attend pas le nombre de pages : un petit livre porteur d'un grand texte vaut mieux qu'un pavé bourré de platitudes. C'est ce qu'a dû se dire Etienne Balibar en enfantant *La philosophie de Marx*, son dernier né à La Découverte. Cette publication vient à son heure : on ne lit pas Marx de la même manière avant et après l'effondrement de l'URSS et du «socialisme réel». Balibar entend nous convaincre qu'on lira encore Marx au XXI<sup>e</sup> siècle, et il nous montre surtout comment on le lira. Grand texte, que mes réserves à l'égard des superlatifs me retiennent de qualifier autrement - texte intelligent, pénétrant, remarquablement synthétique, que je ne saurais trop vous convier à courir vous procurer chez votre libraire préféré, toutes affaires cessantes, sauf dans l'hypothèse, hautement improbable, où vous n'auriez rien à cirer de la philosophie, de la politique et de leurs rapports. Il figure désormais au panthéon de ma bibliothèque comme un de ces trop rares ouvrages qui ouvrent des boulevards à la réflexion et dont la lecture vous transforme - on se sent plus intelligent après.

Paradoxe inaugural, il n'existe pas de philosophie marxiste, pas plus comme conception du monde ou d'un mouvement social que comme doctrine ou système d'un auteur nommé Karl Marx, puisque Marx projette une sortie de la philosophie avec la fameuse onzième thèse sur Feuerbach - changer le monde au lieu de l'interpréter. Balibar rejoint ici la thèse qu'avait déjà défendue Georges Labica dans son *Statut marxiste de la philosophie*, il y aura bientôt vingt ans. Mais pour Balibar, Marx sort du théâtre philosophique côté cour pour y rentrer en force côté jardin, sa non-philosophie ou son anti-philosophie ayant pour effet de déplacer les questions et les objectifs de la philosophie définis avant son intervention, précisément de par la confrontation avec l'Histoire et ses folies : si Marx a pu croire, avant qu'il n'apprenne durement, dès 1848, que «l'Histoire progresse par son mauvais côté», que le sens de la transformation sociale était défini de manière univoque, il a rapidement compris qu'il existe différentes manières de transformer le réel, à travers le jeu dialectique des tendances et des contre-

tendances du développement du capitalisme lui-même - de là les nouvelles questions. Marx écrit dans la conjoncture - le petit tableau chronologique qui nous est proposé est tout à fait bienvenu de ce point de vue - et fonde ainsi une nouvelle pratique de la philosophie, ce qui explique que ses textes réputés philosophiques soient aussi lapidaires - comme la préface à la *Contribution à la critique de l'économie politique*, voire à la limite du pense-bête, comme les thèses sur Feuerbach - ou qu'il ne les ait pas jugés dignes de publication, comme *L'idéologie allemande*. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher sa philosophie, et en ce sens, *Lire le Capital*, qu'Etienne Balibar cosigna avec Louis Althusser, est toujours d'actualité.

L'idéologie : c'est le concept sur lequel Balibar pousse le plus loin son investigation. Marx polémique avec Stirner, pour qui toute abstraction est un leurre, toute généralité un piège-à-cons, comme on aurait dit en 68, et s'en sort en montrant que tous les concepts ne sont pas équivalents, et que l'idéologie est analysable comme une production sociale, même si elle s'autonomise; après quoi, l'idéologie est évacuée de l'oeuvre de Marx (elle ne refera surface que quarante ans plus tard, sous la plume d'Engels), au profit du fétichisme, qui surgit à propos de l'analyse de la circulation marchande, et qui définit une nouvelle conception de la subjectivité, les sujets, agissant sous l'emprise de ce fétichisme, étant bel et bien objectifs, mais ne relevant pas d'une activité de la conscience. Remarquables, ces pages où Balibar nous montre comment l'accent mis sur l'un ou l'autre de ces concepts (idéologie ou fétichisme) a engendré deux descendances divergentes, avec, côté idéologie, Lukács et sa réification, suivi par l'Ecole de Francfort (les sujets sont transformés en choses, et l'analyse se porte sur l'Etat), et avec, côté fétichisme, Pasukanis et son dépérissement du Droit, le fétichisme juridique s'étendant aux personnes et le rôle premier dans l'analyse étant joué par le marché.

Autre thème, que les post-modernes ont soumis à rude épreuve : le progrès - dans le mouvement socialiste, plus qu'une espérance, nous dit Balibar, une certitude anticipée. Critiquée par Gramsci et par Walter Benjamin, désignant une forme de téléologie dans la pensée marxiste, l'idée de progrès mérite un réexamen; au-delà des généralisations abusives (aucune évidence n'apparaît quant à l'existence continue d'une idée unique du progrès depuis les Lumières), Balibar nous montre comment le questionnement des populistes russes a mis Marx en contradiction avec lui-même, sur la question, corrélée avec celle du progrès, de la (nécessaire ?) succession des différents modes de production.

Marx a une nombreuse postérité; on trouvera dans le livre de Balibar une rapide présentation de quelques descendants ou collatéraux qui ont fait l'honneur de la famille - Engels, Lénine, Gramsci, Lukács, Benjamin, Althusser - qui sont chacun situés par rapport à une des problématiques traitées.

Au lecteur insatisfait, qui se plaindrait d'avoir lu, plutôt qu'un exposé des idées de Marx, une discussion «avec Marx», Balibar répond à l'avance qu'il a voulu «*privilegier les concepts, et problématiser leur mouvement de construction, déconstruction et reconstruction*». Pourquoi Marx n'a-t-il pas élaboré de doctrine ? Parce que la rectification allait toujours trop vite, et qu'il s'est retrouvé coincé entre deux exigences éthiques fortes : trop théoricien pour bâcler ses conclusions, trop révolutionnaire, face aux catastrophes, pour poursuivre comme si de rien n'était. Si bien qu'il est légitime d'interpréter les silences de Marx et de prendre pied dans ses problématiques...

Pour ma part, et sachant que la minceur du livre a son revers, qui est de ne pouvoir aller au bout de toutes les questions, je souhaiterais à l'auteur - c'est un souhait qui n'a rien d'un cadeau - de pouvoir en approfondir deux. La première, c'est sa caractérisation du prolétariat comme une non-classe, dont la formation n'a de sens qu'en tant qu'elle annonce la dissolution des classes. Cela ne revient-il pas à privilégier une projection vers un futur dont plusieurs points de bifurcation nous séparent certainement, au détriment des contradictions sociales présentes ? La seconde est plus abstraite; elle est liée à une affirmation de Balibar qui fera se retourner dans leur tombe quelques tenants du *diamat* : il nous explique que le matérialisme dont parle Marx ne fait aucunement référence à la matière, il renvoie simplement à la nécessité de changer le monde. A ce propos, l'existence d'une contradiction entre deux tendances du capitalisme, celle de la socialisation de la production et celle du morcèlement de la force de travail, est claire. Reste que l'idée-même d'une *contradiction réelle*, par opposition à une contradiction dans les termes ou à une impossibilité morale, idée dont Balibar rappelle qu'elle a été au centre des travaux d'Althusser, cette idée ne me semble pas encore débarrassée des scories de la dialectique de la nature, quand bien même l'auteur insiste sur la non-identification entre cette contradiction réelle et la simple opposition entre des forces extérieures agissant en sens contraire, dont on peut déterminer la résultante. Mais peut-être cette gêne est-elle attribuable à ma formation de physicien...

## ***Politique et philosophie dans l'oeuvre de Louis Althusser***

Ed. PUF, collection Pratiques théoriques, Paris, 1993

Penser le marxisme aujourd'hui suppose l'élucidation des bévues théoriques du stalinisme, lesquelles ont tant coûté au mouvement ouvrier. Louis Althusser a tenté de sortir du champ dogmatique en pointant les déviations subies par le marxisme : subordination/aliénation de la philosophie au politique sous l'égide de l'Etat-Parti, fantasme de la maîtrise de l'histoire s'appuyant sur un schéma théologal, scientification de l'idéologie. Ces erreurs tragiques débusquées, Louis Althusser avancera des propositions pour sortir de la théorie pétrifiée baptisée marxisme-léninisme et ce afin de poursuivre le chemin ouvert par Marx vers la science de l'histoire. Althusser pose une série de questions : quel est le statut de l'idéologie dans le marxisme (contribution sur les fameux A.I.E.) ? Quel est le rôle de la philosophie marxiste dans son rapport avec le politique (cf. les textes sur la philosophie comme arène, déplacement des enjeux et lutte de classes dans la théorie) ? Comment s'articule le rapport entre science et idéologie (cf. les travaux sur la coupure) ? La rectification du marxisme fourvoyé dans les ornières de l'économisme, de l'historicisme et de l'humanisme ne passe pas chez Althusser par la constitution d'une vision du monde totalisante. Contre le dogmatisme, Althusser plaide en faveur de la reconnaissance d'un Marx savant mais faillible, qui a tenté de penser l'histoire et sa folie sans avoir toujours réponse à tout. En ce point précis s'explique l'importance des interventions de Louis Althusser en faveur de certains praticiens des sciences humaines, Lacan par exemple.

La question de l'efficacité des idées dans l'histoire, la possibilité de théoriser ses faiblesses, ou dans une autre formulation l'interrogation sur le sens d'une position de classe dans le champ théorique et par rapport à la fonction théorique, en un mot toute cette démarche de Louis Althusser, qui redonne à la science et à la philosophie sa juste place d'un point de vue matérialiste, pouvait-elle être entreprise à l'intérieur de partis qui se refusaient à l'investigation marxiste critique ?

Aujourd'hui que les murs se sont effondrés, rappelons quand même que Louis Althusser, comme Aragon d'ailleurs, n'a pas quitté le PCF. «*Combien parmi ceux qui sanctionnent l'idée de ce à quoi ils ont cru en gardent encore l'idéal au fond de leur coeur ? Et qui leur demande de le dissimuler ?*» Ces lignes de François Regnault sont extraites du présent ouvrage consacré à Louis Althusser, actes en vérité d'un colloque qui s'est tenu à l'Université de Paris VII avec la participation, entre autres, d'Alain Badiou, de Jacques Rancière, de Jean-Marie Vincent, d'Etienne Balibar, d'Emmanuel Terray... Il s'agit d'une étude et d'un hommage émouvant (les phrases citées de Regnault en témoignent) rendu à celui qui fut tout à la fois un communiste et un grand philosophe.

**Jean-MauriceRosier**

chronique littéraire

## ceux qui écrivent à l'ombre de Rimbaud \* et des médias

Les débats sur la culture wallonne causés par le processus de fédéralisation et de régionalisation de notre pays oblitèrent une autre problématique : celle de la spécificité de la culture francophone de Belgique dans sa différence avec la culture française de l'hexagone.

Certes, traitant de ce sujet, et le circonscrivant au phénomène de la réception littéraire, on devine qu'il conviendrait de parler des effets pervers engendrés par le centralisme parisien, mais à se braquer uniquement sur l'institutionnel, on ne mettra en lumière que des manifestations de décalage et de retard de la périphérie francophone sur le Centre parisien sans dégager cette évidence qu'un livre publié en France, et apprécié, peut ne pas trouver de lecteurs en Belgique.

S'il s'agit d'expliquer cette méconnaissance de la littérature française en cours de légitimation, on peut avancer que les contraintes du marché, les restructurations économiques du secteur, le manque de librairies de qualité empêchent la diffusion périphérique d'auteurs nouveaux. Dès lors, il faut que la consécration médiatique touche les jeunes écrivains français pour que leurs livres rencontrent le public francophone de Belgique, encore que la reconnaissance journalistique, épisodique et éphémère par essence, ne fidélise pas les lecteurs et n'impose aucune notoriété ni engouement pour ce qui s'écrit dans l'hexagone.

En Belgique francophone, l'intérêt pour la littérature française semble s'être arrêté à quelques noms d'un territoire romanesque bien balisé: J-M-G. Le Clézio, Patrick Mondiano, Michel Tournier, Philippe Sollers ou Marguerite Duras. Ainsi, l'audience d'écrivains placés un moment sous les feux de l'actualité littéraire, parce que couronnés et distingués comme Sylvie Germain, Annie Ernaux ou Michel Rio, reste relativement modeste.

---

\* Qui voulait changer la vie comme Marx voulait changer le monde.

Si l'on veut considérer que cette ignorance, avec sa part inévitable d'arbitraire, voire d'injustice, ne relève pas uniquement des lois économiques qui étranglent le champ littéraire, quelles hypothèses faut-il avancer pour expliquer pareil phénomène ? A nos yeux et sans établir de hiérarchie, les points essentiels, qui contribuent à la mise en place des mécanismes de refoulement de la littérature française d'aujourd'hui, et bien entendu surdéterminés par le système de la consommation du livre en Belgique francophone, sont les suivants.

*Primo*, l'histoire culturelle de la Belgique francophone se caractérise par la non-émergence d'une mémoire politique laquelle fait de la littérature un hors-jeu idéologique, ce qui rend les lecteurs de chez nous imperméables à certaines productions littéraires françaises socialement significatives.

Certaines préoccupations de la pensée française - nostalgie provinciale confrontée à l'eupéanisation/américanisation des moeurs, thématique coloniale, guerre d'Algérie, responsabilité du gouvernement de Vichy dans les crimes contre l'humanité de la période 40-45, bref ce que l'on pourrait dénommer une sorte d'imaginaire socialiste du peuple de gauche - ne suscite pas l'enthousiasme de nos lecteurs qui se font de la France une image plus respectueuse et plus académique. Seule l'innovation formelle d'écrivains comme Belletto ou Pennac - à l'écriture post-surréaliste et aux histoires irriguées par le jeu même des possibles qui les hantent - a touché un public plus attentif à la qualité romanesque française telle que l'incarne Danièle Sallenave.

*Secundo*, l'appareil scolaire en Belgique francophone ne produit aucune culture spécifique et ne pèse en aucune manière sur les habitudes et les choix de lecture. Nous n'épiloguerons pas sur le statut des professeurs de lettres en Belgique qui dispensent une vision idéaliste de la littérature; disons pour parler bref que le corps enseignant a le plus souvent un rapport abstrait, décontextualisé, livresque à la culture, ce qui rend aléatoire la reconnaissance d'une littérature française en prise directe avec le présent quotidien fait de violence et de racisme. On lit dans les salles de profs certes, mais plus Eco, Lodge, Marquez, Boyd que François Bon ou Pierre Bergounioux.

*Tertio*, l'hégémonie française n'empêche pas la Belgique francophone de cultiver la différence parce que, située géographiquement au carrefour d'influences diverses (prégnance de l'anglais à Bruxelles, théâtre allemand...). La présidence européenne de la Belgique

renforce cet éclectisme. Des initiatives louables en direction des enseignants s'attachent à remodeler les cours de littérature dans le secondaire dans un esprit d'ouverture avec, on s'en doute, une part réduite réservée aux auteurs français contemporains. Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous voudrions proposer une lecture répertoriante - en un classement forcément arbitraire - de quelques romanciers français d'aujourd'hui, coups de cœur certes, mais qui espèrent éviter les naïfs topiques de la liturgie de l'enthousiasme.

## une littérature nouvelle ?

Littérature puinée du nouveau roman. L'étiquette va rebuter. Pourtant, les nouveaux romanciers dont on va parler ont beaucoup emprunté à la génération précédente : textes courts, faussement lisses jusqu'à la parodie, relation pseudo-naïve d'un événement ou d'une journée dans sa banalité, construction-juxtaposition de constats prosaïques, refus de l'intrigue, écriture exploratrice de l'imaginaire et du fantasme, personnages en quête de racines, fragiles et lézardés, reprise des mauvais genres. Ce maniérisme affecté trahit ses origines mais dépasse le simple formalisme post-moderne. Souvent l'innovation débouche sur une critique sociale du temps présent et devient réquisitoire contre les préjugés, le conformisme et l'hypocrisie. Ainsi François Bon qui, dans *Temps machine*, invente une phrase pour revisiter le monde défilé des usines et retrouver la part qui nous revient d'une épopée désormais close. Ainsi Pierre Bergounioux (*La Mue, L'orphelin*) dont l'écriture introspective réussit une plongée à l'intérieur de nous-même, mêlant bouleversements intimes et crise du monde. Bon, Bergounioux, comme naguère Daeninckx, des écrivains aidés par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Certes, il existe d'autres trajectoires qui empruntent les chemins de traverse des genres non légitimés : le polar en l'occurrence pour traquer la réalité de notre temps. Tels Jonquet et Vilar (voir notre présentation de Daeninckx dans le numéro 167 [1989] des *Cahiers Marxistes*), qui par le biais de la fiction policière mêlent le tragique contemporain et les énigmes de l'Histoire. Jonquet dans *Les orpailleurs* nous convie à la recherche de la mémoire, car ses chercheurs d'or remuent la terre d'Auschwitz; Vilar, quant à lui, dans *Nous cheminons entourés de fantômes aux fronts troués*, revient sur ces temps de combats souterrains où les militants trotskistes étaient assassinés par les agents staliniens. Le schéma policier dans sa reformulation permanente de l'expérience oedipienne excelle à rendre

compte des problèmes d'identité. Quand l'enquête se fait quête de soi, le polar devient ethnologique et décrit le malaise des immigrés d'origine africaine écartelés entre la culture d'origine et celle du pays d'accueil. Tel est un des thèmes de *Saraka Bô*, roman de Tobie Nathan, par ailleurs professeur de psychologie clinique et pathologique.

## des auteurs qui sont des femmes.

Les auteures semblent tenir un rôle majeur dans le renouveau de la littérature française, sans doute parce que nombre d'entre elles, enseignantes le plus souvent, sont en contact direct avec le social effrité. On sent, à les lire, une rage d'écrire pour ne pas subir la déchéance du monde. Du cri à l'émotion retenue, du constat naturaliste à l'envolée lyrique, toute cette littérature est un appel à la réappropriation du je vers les autres. Michèle Gazier dans *En sortant de l'école* montre les désillusions des universitaires placées par les hasards de la désignation administrative au tréfonds de lointaines banlieues où elles ont la charge d'inculquer leur savoir à des adolescents rebelles. Au risque de se perdre et de sombrer dans la folie, certaines sortent de l'école leurs rêves brisés<sup>1</sup>. Marlène Amar traite, de son côté, du désarroi identitaire. Son héroïne dans *La femme sans tête*, chassée du désert saharien par la guerre, se métamorphose pour devenir comme les gens d'ici tant l'exil est une suite de renoncements. Annie Ernaux depuis *La place* parle des ruptures, de la distance qu'opère la culture avec le monde des origines. Avec *Journal du dehors*, elle livre des instantanés, des croquis de rues de cet univers auquel sans l'école et la culture elle aurait appartenu. Son livre est une incitation à voir la réalité des petites gens, des dominés.

De ce point de vue, ces auteures sont, comme dit Planchon, de véritables militantes culturelles. «*Il y a un temps, dit Planchon, où on pensait qu'il était important que la classe ouvrière et les démunis de ce monde s'emparent de la culture. Ce discours a disparu*»<sup>2</sup>. Dans *Sang gris*, François Bon relate ses expériences d'un atelier d'écriture

1. Des films français illustrent la même thématique : hommage à Rimbaud, angoisse des banlieues, regard critique sur le monde. Par exemple, *De bruit et de fureur* de Jean-Claude Brisseau.

2. Roger Planchon, *L'Humanité*, mercredi 12 mai 1993.

dans une cité de banlieue, témoignant par cette activité de la prégnance du social chez les écrivains de cette littérature française d'aujourd'hui. Pour revenir aux auteures, nous citerons encore Sylvie Germain qui dans *L'enfant méduse* raconte une enfance violée, celle d'une petite fille qui finira par pétrifier l'ogre assassin mais qui garde au fond d'elle-même lézarde et déchirure. L'anecdote tragique ici rejoint le mythe et l'ordre du symbolique. Camille Laurens avec *Romance* parodie les séries Harlequin, chansons, maisons, frissons, héros des stades, bourreaux des coeurs, idylles, hymens, séparation, tout y passe, avec en prime une grand mère amoureuse de PPDA. *Aden* d'Anne-Marie Garat, Prix Fémina 1992, contient explicitement un double hommage à Nizan et à Rimbaud pour souligner que le rêve d'un ailleurs n'existe plus et qu'il va falloir vivre. Aden Séliani, fils d'immigré devenu informaticien, s'interroge sur lui-même et trace le bilan de sa vie. Il croise sa mère, son professeur de collège qui a remis sa carte du Parti et bien d'autres orphelins de la mémoire, êtres cahotés par l'histoire, privés un peu plus chaque jour de repères. Aden, pour s'en sortir, renouera avec la banlieue de son enfance. Ainsi cette nouvelle littérature est en quelque sorte une autopsie de la métamorphose historique que nous traversons.

## la littérature étrangère quand même

On signalera deux romans posant la question de l'utopie pour notre présent : *Le délai* de Lothar Baier et *Epreuves* de George Steiner. Le héros de Baier, un jeune allemand, restaure une ferme délabrée en Ardèche avec pour seul compagnon le fantôme de Paul Nizan. De leur dialogue il appert que le jeune Allemand attend de son modèle (maître spirituel et communiste intègre) des réponses pour notre temps. Steiner, de son côté, nous plonge dans l'Italie après la dissolution du *PCI*. Le personnage principal de ce roman-dialogue est un correcteur d'épreuves dont la vue baisse avec l'âge comme se brouille sa vision du communisme. Quel avenir reste-t-il lorsque tous les mythes se sont révélés impossibles et incapables d'assurer le bonheur des hommes, pense le héros en adhérant au *PDS*.

## pour conclure

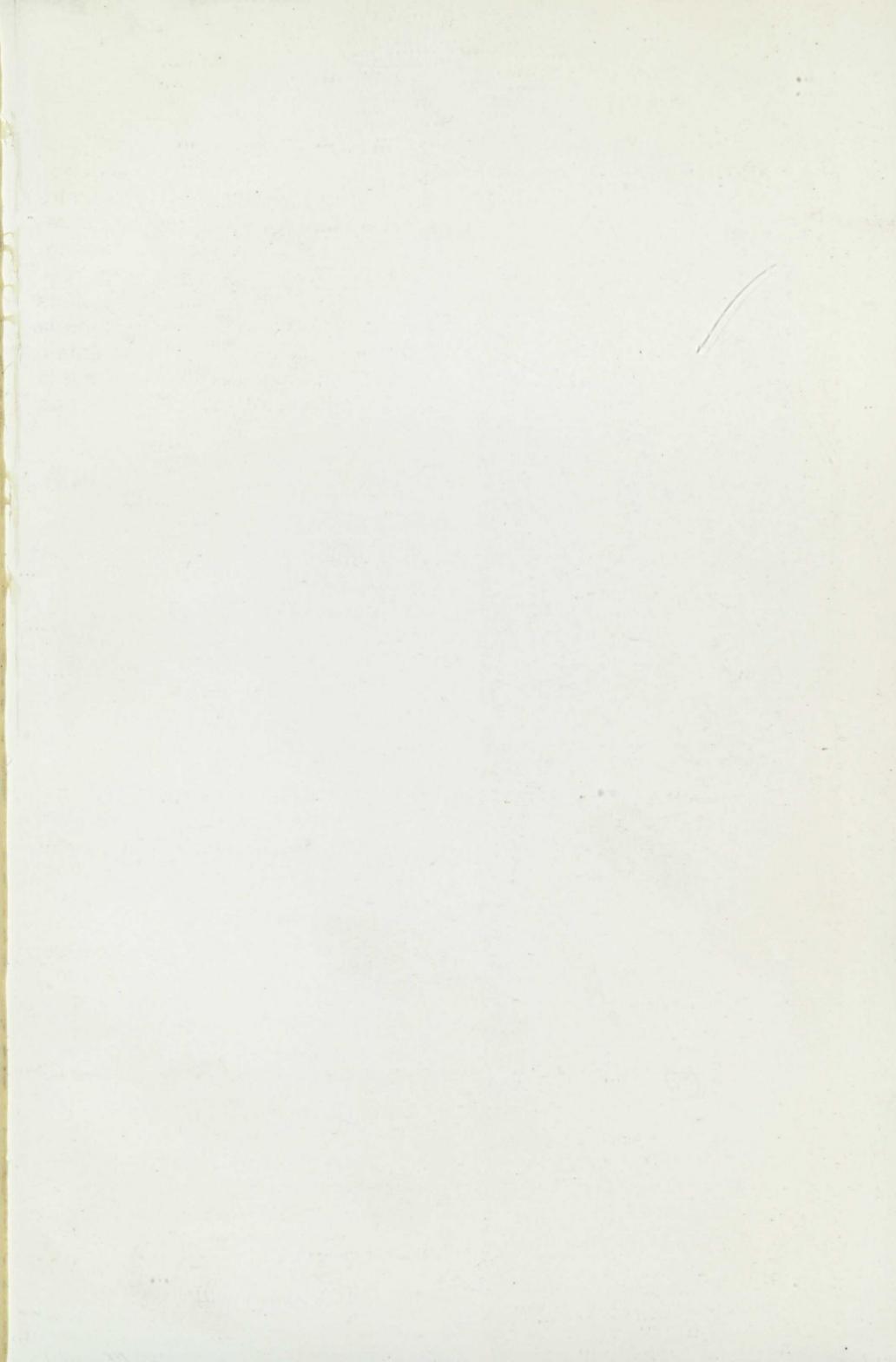
Nous avons conscience d'avoir tracé une esquisse, achevé un inventaire bien lacunaire des ressources de la littérature française du moment dont on s'obstine à dire qu'elle n'existe pas parce qu'elle

dérange. Nous avons oublié Pierre Michon, Marie Redonnet, trop peu parlé de François Bon et de ses images d'usines du monde : Moscou, Bombay ou Vitry-sur-Seine. Nous espérons avoir montré qu'il y avait dans plusieurs de ces livres une thématique à contre-courant du consensus mou qui salua l'entrée en scène d'Edouard Balladur. Une littérature politique donc, à sa manière, sans parti-pris, sans moralisme de faux aloi, une littérature de femmes, sans effets de manches, en relation peut-être avec ce qui s'élabore dans la recherche philosophique française sur l'idéologie des déshérités, une littérature de chemins de traverse, une littérature qui prend la tangente, une littérature de contrebande pour des lectures non apaisantes.

J-M.R.

## quelques références

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Marlène Amar       | <i>La femme sans tête</i> , éd.Gallimard, Paris, 1993. |
| Pierre Bergounioux | <i>La mue</i> , éd.Gallimard, Paris, 1991.             |
| François Bon       | <i>Temps machine</i> , éd.Verdier, Lagrasse, 1993.     |
|                    | <i>Sang gris</i> , éd.Verdier, Lagrasse, 1992.         |
|                    | <i>L'enterrement</i> , éd.Verdier, Lagrasse, 1992.     |
|                    | <i>Sortie d'usine</i> , éd. de Minuit, Paris, 1982.    |
| Annie Ernaux       | <i>La place</i> , Folio n°722.                         |
|                    | <i>Journal du dehors</i> , éd.Gallimard, Paris, 1993.  |
| Anne-Marie Garat   | <i>Aden</i> , éd.du Seuil, Paris, 1992.                |
| Michèle Gazier     | <i>En sortant de l'école</i> , éd.Julliard, 1992.      |
| Sylvie Germain     | <i>L'enfant méduse</i> , éd.Gallimard, 1991.           |
| Thierry Jonquet    | <i>Les orpailleurs</i> , Série Noire n°2313.           |
| Camille Laurens    | <i>Romance</i> , éd. Pol., Paris, 1992.                |
| Tobie Nathan       | <i>Saraka Bô</i> , éd.Rivages, Paris, 1992.            |
| Lothar Baier       | <i>Le délai</i> , éd.Actes sud, Arles, 1992.           |
| George Steiner     | <i>Epreuves</i> , éd.Arcades-Gallimard, 1993.          |



**Les Cahiers  
Marxistes sont  
déposés dans les  
librairies suivantes :**

- **BIBLIO-REGENCE**  
rue de la Régence 53 - 4000 Liège
- **CLUB ACHILLE CHAVEE**  
rue Abelville 34 - 7100 La Louvière
- **F.N.A.C.**  
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- **LE LIVRE INTERNATIONAL**  
bd. Lemonnier 171 - 1000 Bruxelles
- **LE MONDE ENTIER**  
rue du Midi 162 - 1000 Bruxelles
- **LIBRAIRIE L'AVENIR**  
rue St Léonard 102 - 4000 Liège
- **LIBRAIRIE LA DERIVE**  
Grand'Place 10 - 4500 Huy
- **LIBRAIRIE ANDRE LETO**  
rue d'Havré 35 - 7000 Mons
- **LIBRIS - TOISON D'OR** Espace Louise  
av. de la Toison d'Or 40, 42 - 1060 Bruxelles
- **PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES**  
av. Paul Héger 42 - 1050 Bruxelles
- **TELE-LIVRES**  
Court St Michel - 1040 Bruxelles
- **TROPISMES**  
Galerie des Princes - 1000 Bruxelles

**REVUE BIMESTRIELLE**

Editeur responsable :  
Pierre GILLIS  
6, rue N-D Débonnaire  
7000-Mons

ISSN : 0591-0633

Membre de l'Association des revues  
scientifiques et culturelles (ARSC)

Dépôt Bruxelles X

**200 F**